
PARLEMENT
DE LA
COMMUNAUTÉ FRANÇAISE

SESSION 2021-2022

30 NOVEMBRE 2021

PROJET DE DÉCRET¹

CONTENANT LE BUDGET DES DÉPENSES POUR L'ANNÉE BUDGÉTAIRE 2022

AVIS

PRÉSENTÉ AU NOM DE LA COMMISSION DE L'ENFANCE, DE LA SANTÉ, DE LA
CULTURE, DES MÉDIAS ET DES DROITS DES FEMMES

PAR M. PIERRE-YVES LUX

¹ Voir doc. 316 (2021-2022) n°1 à n°3.

TABLE DES MATIÈRES

1	Exposé de Mme la ministre Linard, <i>partim</i> pour ce qui concerne ses compétences	3
2	Exposé de Mme Lezaack, représentante de la Cour des comptes.....	10
3	Discussion générale et examen des divisions organiques relevant des compétences de Mme la ministre Linard.....	13
4	Réponses de Mme la ministre – répliques des parlementaires	62
4.1	Division organique 06 « Cabinets ministériels » :.....	75
4.2	Division organique 11 « Affaires générales – Secrétariat général » :.....	76
4.3	Division organique 15 « Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport » :	77
4.4	Division organique 19 « Enfance » :	77
4.5	Division organique 20 « Affaires générales – Culture » :	79
4.6	Division organique 21 « Arts de la scène » :.....	80
4.7	Division organique 22 « Langues, Lettres et Livre » :	81
4.8	Division organique 23 « Jeunesse et Éducation permanente » :.....	81
4.9	Division organique 24 « Patrimoine culturel » :	81
4.10	Division organique 25 « Audiovisuel et multimédia » :.....	82
4.11	Division organique 27 « Arts plastiques et numériques » :.....	83
4.12	Division organique 28 « Décentralisation culturelle » :.....	84
5	Votes.....	84

Mesdames, Messieurs,

Votre commission de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des femmes a examiné, au cours de sa réunion du 30 novembre 2021², le projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année 2022 – *partim* pour les matières qui relèvent des compétences de la commission.

1 Exposé de Mme la ministre Linard, *partim* pour ce qui concerne ses compétences

Mme la ministre entame son exposé en rappelant que la crise sanitaire est à nouveau au cœur de l'actualité avec des conséquences potentiellement importantes pour les différents secteurs de la Fédération Wallonie-Bruxelles et elle a inévitablement fait partie des enjeux abordés lors de nos travaux budgétaires. Des mesures de soutien restent prévues, leurs modalités et leur ampleur seront évaluées au regard de l'évolution de la situation pour les semaines à venir. La Fédération Wallonie-Bruxelles apportera également son soutien à celles et ceux qui ont subi les conséquences des terribles inondations qui ont frappé la Wallonie. Au-delà des défis liés à la réponse aux crises, le Gouvernement a défini lors de ces derniers travaux budgétaires un cap, un horizon pour des politiques de long terme.

La ministre débute sa présentation en mettant l'accent sur une série de dossiers qui concernent ses différentes compétences et qui concrétisent des engagements de la Déclaration de politique communautaire :

² Présents :

Mme Laanan, M. Hardy, Mme Roberty
M. Gardier, M. Maroy, Mme Mathieux
Mme De Re, Mme Delporte, M. Lux, M. Segers
M. Dupont, Mme Pavet
M. Dispa, Mme Goffinet

Assistaient également à la réunion :

Mme Bomele Nketo, membre du Parlement
Mme Linard, Vice-Présidente et ministre de l'Enfance, de la Santé, de la Culture, des Médias et des Droits des Femmes
M. Petter, collaborateur au cabinet de Mme la ministre Linard
M. Le Mayeur, collaborateur - chef de la cellule budgétaire au cabinet de Mme la ministre Linard
M. Schmetz, conseiller budgétaire au cabinet de Mme la ministre Linard
Mme Hansoul, conseillère budgétaire au cabinet de Mme la ministre Linard
Mme Lezaack, représentante de la Cour des comptes
Mme Cabolet collaboratrice du groupe PS
M. Chinkhoyev collaborateur du groupe PS
Mme Vivier, collaboratrice du groupe MR
M. Lemoine, secrétaire politique du groupe ECOLO
Mme Dostie, secrétaire politique du groupe PTB
Mme Gérard, collaboratrice du groupe cdH
Mme Mallia, collaboratrice du groupe cdH

- le premier concerne l'enfance et en particulier le passage au statut de salariée des accueillantes conventionnées. En effet, ce sont près de 8 millions d'euros complémentaires qui sont dégagés pour cette mesure en 2022 portant ainsi à onze millions le soutien à ce dispositif depuis l'adoption du contrat de gestion en juillet 2021. Ces montants permettront à 223 accueillantes conventionnées supplémentaires de passer au statut de salariée et ainsi réduire à 670 le nombre d'accueillantes conventionnées résiduelles sur les 2.000 existantes. Pour rappel, le contrat de gestion prévoit le passage au statut de salariée de l'ensemble des accueillantes au terme du contrat de gestion en 2025. Par ailleurs, ce montant permet également la transformation de 6 co-accueils en crèches d'ici fin 2022 apportant ainsi une solution pour 12 accueillantes complémentaires et créant par la même occasion de nouvelles places d'accueil ;
- le deuxième dossier concerne la culture, à savoir la gratuité scolaire pour les musées et plus largement le Parcours d'Éducation culturelle et artistique (PECA). Rendre la culture accessible au plus grand nombre et ce, dès le plus jeune âge, est une de ses priorités. Pour ce faire, elle a prévu un budget de cinq cent mille euros pour progressivement ouvrir les portes des musées gratuitement aux élèves des écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Ce budget permettra non seulement de rétablir une mesure supprimée sous la précédente législature, mais également de l'élargir de manière à ce que tous les musées soutenus par la Fédération Wallonie-Bruxelles soient désormais accessibles, passant ainsi de 13 à 74 institutions. Concrètement, les musées recevront une compensation financière pour cette gratuité et devront en outre proposer une médiation culturelle, que ce soit sous la forme d'un livret pédagogique pour accompagner la visite d'un carnet de jeu, d'activités dédiées ou d'une animation ... En effet, ces outils sont importants pour permettre aux enfants et aux jeunes de profiter pleinement de leur visite. La mise en œuvre de cette mesure se fera progressivement et suivra les objectifs stratégiques et les priorités du Gouvernement dans le cadre de la mise en œuvre du « Parcours d'éducation culturelle et artistique » (PECA). Ce parcours qui est d'ores et déjà mis en œuvre dans les écoles maternelles depuis la rentrée 2020, vise à permettre à tous les enfants d'avoir un accès à la culture. Son budget est d'ailleurs renforcé avec près de deux millions et demi d'euros en 2022 afin de permettre la poursuite de la mise en place progressive des référents culturels mais également l'élargissement de l'offre culturelle via des moyens octroyés à l'extension du « Parcours Lecture » et du programme « Spectacles à l'école » ;
- le troisième dossier concerne la poursuite du renforcement des aides directes à la création et à la diffusion pour les artistes, techniciens et techniciennes et

professionnels de la culture. Via d'une part, les moyens financiers dégagés dans le cadre du SACA Cellule Urgence et Redéploiement dont les mesures mises en œuvre sont attribuées et liquidées sur plusieurs années. Et d'autre part, par un renforcement structurel des budgets dédiés aux aides à la création et à la diffusion. Et en particulier, pour les secteurs artistiques identifiés comme des secteurs moins soutenus historiquement en la matière par l'Administration générale de la Culture et le Conseil Supérieur de la Culture. Cette dynamique se traduit par une majoration des budgets des aides à la création et à la diffusion de plus de huit cent mille euros qui vient renforcer le secteur des musiques non classiques (ou actuelles), du théâtre jeune public, du secteur interdisciplinaire des arts de la scène ainsi que le secteur des Arts forains, du Cirque et de la Rue et le secteur transversal de la culture ;

- le quatrième dossier se situe dans la compétence médias et concerne les mesures de réduction de la publicité sur les antennes de la RTBF. Pour rappel, la Déclaration de Politique Communautaire (DPC) affichait, dès l'entame de la législature, de belles ambitions dans ce domaine. Un premier pas a été franchi en obtenant que la tranche matinale de La Première devienne un espace libre de toute publicité au bénéfice des auditeurs et auditrices de la RTBF. Le Gouvernement avait prévu de travailler sur cet objectif de manière progressive en garantissant un cadre stable pour la RTBF. Pour ce faire, elle signale qu'une provision de deux millions deux cent mille euros qui permettront la mise en place de nouvelles mesures, a été prévue. Elle rappelle que la réduction de la publicité répond à des objectifs multiples. Premièrement, cela permet de garantir l'indépendance financière du média public et de sa résilience par rapport à une source de revenus qui se réduit progressivement. Ensuite, cela permet d'améliorer l'expérience d'écoute ou de visionnage des usagers et usagères. Enfin, l'enjeu principal est évidemment celui-là : d'agir, à tout niveau possible, pour diminuer la pression publicitaire qui a un impact très clair sur la surconsommation et parfois même, sur le surendettement des citoyens et des citoyennes. Agir sur la publicité, offrir des espaces sans publicité, c'est aussi agir sur des questions écologiques et sociales ;
- le cinquième dossier concerne l'éducation aux médias. Le plan est en cours de finalisation et sera définitivement adopté par le Gouvernement avant la fin de l'année 2021. En vue de sa mise en œuvre progressive, un budget de cinq cent mille euros complémentaires pour un montant total de près de sept cent mille euros est prévu. Ces budgets s'ajoutent bien entendu aux budgets existants pour les dispositifs qui existent en la matière, qui sont évalués et seront adaptés et renforcés. Bien que le plan ne soit pas encore adopté, et donc que son contenu soit encore susceptible d'évoluer, plusieurs points d'attention

nous animent au moment d'élaborer le projet et d'en financer les mesures. Le premier est de favoriser la participation des enfants, des jeunes et des parents dans l'élaboration de mesures d'éducation aux médias. Le second est de poursuivre le travail de documentation des usages médiatiques et numériques des citoyens. Et le troisième concerne la lutte contre le cyber harcèlement, par exemple en organisant une action annuelle contre le cyber harcèlement, en collaboration avec les collègues de l'Éducation et de la Jeunesse. C'est un point d'attention largement partagé par les membres de cette commission dont certains ont d'ailleurs co-signé une résolution à ce sujet ;

- enfin, le dernier enjeu concerne les droits des femmes et plus particulièrement la question des violences. Nonante mille euros complémentaires ont été dégagés pour le développement de projets pilotes permettant une prise en charge multidisciplinaire et coordonnée entre les professionnels en contact avec les violences à l'égard des filles et des femmes. En effet, trop souvent, le manque de connaissance des acteurs de terrain entre eux, le manque de lieux d'échange sur les dossiers ou encore le manque de protocoles d'intervention ou de grilles de lecture commune des violences faites aux femmes peut avoir un impact sur la qualité des interventions. Le soutien à ces services et le renforcement de leur coordination amélioreraient la prise en charge des victimes. Cette volonté est d'ailleurs reprise dans tous les plans existants comme dans le plan d'actions nationales contre les violences basées sur le genre adopté récemment par le Gouvernement.

Complémentairement à ces enjeux, la ministre a également dégagé des crédits complémentaires pour de nombreuses autres mesures. Les augmentations les plus importantes se situent dans les politiques de l'enfance avec trente millions d'euros supplémentaires. Cette augmentation, conforme aux dispositions prévues dans le contrat de gestion 2021-2025 de l'ONE, va notamment permettre la poursuite du passage au statut de salariée des accueillantes conventionnées, mais également le financement des postes de direction dans les milieux d'accueil dans le cadre de la concrétisation de la réforme MILAC pour un montant de dix millions d'euros, le renforcement de l'encadrement dans les SASPE pour plus d'un million d'euros, complémentairement au million déjà octroyé en 2021, le renforcement du soutien aux PSE pour deux millions d'euros et enfin, un million complémentaire pour amorcer la réforme du secteur de l'Accueil Temps Libre.

À ce sujet, la ministre rappelle que l'accueil temps libre joue un rôle important dans l'émancipation des enfants en leur permettant notamment de s'ouvrir aux autres, d'apprendre à mieux se connaître ou encore de tester de nouvelles activités. Ce troisième lieu fondateur dans la vie des enfants, à côté de l'école et de la famille, fait l'objet d'un processus de réforme qui a débuté au printemps 2021.

La réforme poursuit trois grands axes de travail : la valorisation du secteur, en ce compris l'amélioration des conditions d'emploi dans le secteur ; l'accessibilité et la qualité des lieux d'accueil temps libre, et les synergies et le décloisonnement entre les différents secteurs.

Parallèlement à ce chantier, les moyens alloués en 2022 permettront d'assurer le maintien des subsides aux opérateurs bien que le nombre de journées subventionnées augmente, et contribueront d'ores et déjà à l'amélioration des conditions d'emploi dans le secteur, ce qui correspond à un des trois objectifs poursuivis par la réforme.

Au niveau culturel, la ministre se réjouit d'une augmentation de plus d'un million d'euros dans les secteurs socioculturels afin de renforcer leurs actions vis-à-vis des publics, dans une perspective de mise en œuvre des droits culturels sur le territoire et d'accessibilité à la culture.

Ces montants s'ajoutent donc au refinancement structurel déjà acquis en 2020 et 2021 et s'opèrent via trois leviers :

- la poursuite de la trajectoire de financement pour les centres culturels ainsi que de nouvelles reconnaissances pour près de six cent mille euros ;
- la poursuite du refinancement de la lecture publique entamée en 2021 en vue du plein financement du décret Lecture publique pour deux cent cinquante mille euros ;
- la poursuite du refinancement du secteur des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques Artistiques en Amateur à travers notamment de nouvelles reconnaissances pour près de deux cent cinquante mille euros.

L'éducation permanente n'est pas oubliée. L'indexation des budgets nécessaires au financement du décret et des moyens complémentaires a été obtenue pour répondre aux demandes de progression introduites en 2020. Les associations reconnues en éducation permanente pourront également répondre à un appel à projets visant la mise en œuvre du Plan interfédéral de lutte contre le racisme. Des moyens ont également été octroyés pour renforcer le Comité de Pilotage pour l'alphabétisation des adultes.

Par ailleurs, un renforcement des subventions à hauteur d'un million d'euros dans différents secteurs dont les lettres et livres a été prévu en vue de la mise en œuvre du contrat de filière, les musées publics, les arts numériques, l'alphabétisation, etc.

Et enfin, la ministre ajoute que cent mille euros de moyens complémentaires pour encourager la mise en place de dispositifs visant notamment des initiatives de mutualisation des équipements et des services, ont également été prévus.

Sur ces deux dernières mesures, les modalités sont encore sur le métier au sein du cabinet et devront bien entendu faire l'objet de concertation avant leur mise en œuvre.

Les infrastructures culturelles n'ont pas non plus été oubliées puisqu'elles bénéficient d'une majoration de près de six millions d'euros qui, en complément du budget existant et au plan de relance européen, permettront non seulement le maintien en bon état du patrimoine mais également la conclusion de nouvelles subventions avec les pouvoirs locaux pour le projet de l'Abbaye de Forest (cinq millions d'euros), les centres culturels de Stavelot et de Walcourt, respectivement pour un million trois cent dix-huit mille euros et cinq cent cinquante mille euros ainsi que la transformation de la chapelle de Rebecq en bibliothèque pour trois cent soixante mille euros. De plus, un nouveau SACA (service administratif à comptabilité autonome) a été créé pour la gestion financière des infrastructures non scolaires et donc notamment les infrastructures culturelles. Ce nouvel outil financier permettra de répondre aux problématiques liées à l'impact de l'annualité sur les projets d'investissement mais également de garantir une meilleure planification pluriannuelle de la gestion des dossiers en infrastructures, en raison de la possibilité de report de crédits prévue pour les SACA.

Au niveau des médias, la RTBF a vu sa dotation augmenter de près de quinze millions conformément aux mécanismes prévus dans le contrat de gestion. Par ailleurs, un montant d'un million a également été prévu afin d'honorer les conventions en matière d'accessibilité des programmes conclues lors de la législature précédente et visant les médias de proximité et la RTBF. Ce dispositif fera l'objet d'une revue de dépenses en 2022 pour analyser l'adéquation des besoins financiers au regard des objectifs de la convention. Le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel (CSA) a déjà été mobilisé dans ce cadre. Enfin, une provision de cinq cent mille euros a également été prévue pour le soutien au média LN24.

Enfin, en droits des femmes, près de deux cent mille euros complémentaires ont été dégagés par rapport à l'ajustement. Ces moyens vont permettre la réalisation du plan « droits des femmes » de la Fédération et du plan intrafrancophone de lutte contre les violences envers les femmes.

À la mi-législature, les moyens destinés au soutien à l'associatif actif pour la défense des droits des femmes ont crû de 50%.

Par ailleurs, la ministre a également obtenu des moyens complémentaires dans des mesures plus transversales. Il s'agit dans un premier temps de la réforme

des rythmes scolaires. En effet, l'avant-projet de décret a été adopté en première lecture le 14 octobre 2021 par le Gouvernement et, au-delà des incidences budgétaires dans l'enseignement obligatoire, cette réforme nécessite des mesures d'accompagnement dans d'autres secteurs, notamment dans celui de l'accueil temps libre. Le Gouvernement a ainsi prévu une enveloppe d'un million et demi d'euros en 2022 et en 2023 pour couvrir ces mesures au sein de ce secteur. La nécessité et l'ampleur de ces montants seront réévaluées en octobre 2023 après une année complète de mise en œuvre de la réforme.

Dans un second temps, la ministre évoque les nouveaux accords du non-marchand. Lors de l'ajustement 2021, le Gouvernement s'était accordé sur une enveloppe de vingt millions afin de financer de nouveaux accords non-marchand. À la suite des premières discussions avec les partenaires sociaux et après l'analyse de nouvelles données fournies par les administrations concernées, le Gouvernement a décidé d'une nouvelle trajectoire : cinq millions en 2022, dix millions en 2023, vingt millions en 2024 et trente-cinq millions en 2025.

Enfin, les mesures liées à la gestion de la crise sanitaire et du redéploiement se poursuivent et certaines sont étendues. C'est le cas de la cellule de veille en culture qui est réalimentée avec une enveloppe de près de seize millions, recomposée notamment par répartition à partir de soldes résiduels de mesures antérieures désormais clôturées. Cette enveloppe permettra :

- premièrement, la prise en charge des investissements nécessaires à une amélioration de la ventilation pour les opérateurs culturels pour quatre millions ;
- ensuite, l'octroi d'indemnités forfaitaires pour soutenir les opérateurs, en particulier les petits opérateurs de création pour qu'ils puissent reprendre leurs activités pour sept millions ;
- et enfin, une indemnisation de sauvegarde pour les opérateurs dont la viabilité financière est menacée pour un montant de quatre millions et demi.

Ces nouveaux dispositifs de soutien ont été construits en concertation avec les opérateurs de manière à répondre au mieux à leurs besoins suite aux conséquences de la crise sanitaire sur le secteur culturel dans une perspective de plus long terme. Le dispositif de la cellule de veille est accessible aux opérateurs jusqu'à la fin de l'année 2022 pour s'adapter au temps malheureusement long de la crise sanitaire et répondre aux besoins des opérateurs lorsqu'ils en ont besoin.

En parallèle, une dotation de vingt-sept millions sera versée en 2022 sur le SACA urgence et redéploiement afin de permettre la prise en charge des coûts

supportés par les secteurs de la FWB suite aux inondations du mois de juillet 2021. Au sein de cette enveloppe, 2,2 millions seront affectés à l'enfance et à la culture.

La ministre conclut en qualifiant le budget présenté d'ambitieux; un budget plein de perspectives pour les enfants, les jeunes, les hommes et les femmes qui composent la Fédération Wallonie-Bruxelles. Un budget qui permet à la fois la réalisation des objectifs politiques de la déclaration de politique communautaire, mais également un soutien à l'ensemble des secteurs dans leur redéploiement suite à la crise sanitaire.

2 Exposé de Mme Lezaack, représentante de la Cour des comptes

Mme Lezaack, représentante de la Cour des comptes, présente le rapport de la Cour des comptes relatif au projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2022, en ce qui concerne les compétences de Mme la ministre Linard :

Budget initial de l'ONE

Par rapport à son budget ajusté 2021, le budget initial 2022 de l'ONE porte les estimations de recettes à 574,8 millions d'euros (+35,7 millions d'euros) et les crédits de liquidation à 604,7 millions d'euros (+59,9 millions d'euros), soit une augmentation de 6,6 % pour les recettes et 11 % pour les crédits de liquidation. Le résultat budgétaire s'établit dès lors à 29,9 millions d'euros à l'instar du solde de financement SEC.

Recettes

Dotations

Les dotations inscrites au budget initial 2022 de la Communauté française au profit de l'ONE s'élèvent à 555,1 millions d'euros, soit une augmentation de 7,7 % par rapport au budget ajusté 2021. Pour rappel, l'ajusté 2021 montrait une augmentation de 0,43 % par rapport à l'ajusté 2020.

Les dotations allouées à l'ONE se décomposent de la manière suivante :

- la dotation de base : 448,1 millions d'euros ;
- les dotations spécifiques : 62,3 millions d'euros ;
- la dotation pour le non-marchand : 33,6 millions d'euros ;
- les provisions pour l'indexation des frais de personnel et la dérive barémique : 11 millions d'euros.

Dans son budget initial 2022, l'ONE prend en compte une majoration de ses dotations à hauteur de 5 millions d'euros, faisant valoir l'application de l'article 8.1-4 de son contrat de gestion 2021-2025. Cet article permet de majorer la dotation de base à l'ONE jusqu'à un maximum de 5 millions d'euros, moyennant un accord préalable du gouvernement. La Cour relève qu'à ce jour, cet accord n'est pas encore intervenu. Par ailleurs, cette majoration ne serait accordée à l'ONE qu'à l'ajustement du budget de la Communauté française et uniquement si sa nécessité est justifiée au regard de ses dépenses structurelles.

Dès lors, il convient de corriger le résultat budgétaire prévisionnel de l'ONE à hauteur de 5 millions d'euros, ce qui porte celui-ci, ainsi que le solde de financement SEC, à 34,9 millions d'euros. La Cour des comptes observe que ce déficit va au-delà du solde de financement négatif maximum autorisé par le gouvernement, fixé à 30,2 millions d'euros.

Recettes propres

Dans son budget initial 2022, l'ONE estime à presque zéro les recettes relatives aux récupérations de subsides auprès de ses bénéficiaires (contre un montant de 1,5 million d'euros prévus à son budget ajusté 2021). Or, ces recettes se sont élevées à 0,9 million d'euros à l'exécution de son budget 2020.

Dépenses

Les crédits relatifs aux traitements du personnel sont en hausse de 10,5 millions d'euros par rapport au budget ajusté (+10 %) pour s'établir à 115,8 millions d'euros.

Leur accroissement s'explique pour 7,8 millions d'euros par les éléments suivants :

- l'impact de l'indexation des salaires intervenue en octobre 2021 (+1,5 millions d'euros) ainsi que l'impact de celle prévue en mars 2022 (+1,7 million d'euros) ;
- le plan de recrutement de 2021 (+0,7 million d'euros) et celui de 2022 (+1,2 million d'euros) ;
- la dérive barémique et la revalorisation de certains barèmes, notamment informatiques (+1,6 million d'euros) ;
- les dépenses supplémentaires consécutives aux négociations sectorielles (+0,7 million d'euros) ;
- le passage au taux de cotisation patronale de 51 % pour la CVO (+0,4 million d'euros).

L'accroissement résiduel de 2,7 millions est la conséquence du choix de l'ONE d'inclure dans les crédits du budget initial 2022 des traitements relatifs aux postes vacants ainsi qu'aux contrats à durée déterminée qui se terminent avant la fin de l'année.

Les crédits relatifs aux subsides des milieux d'accueil augmentent quant à eux de 23,9 millions d'euros pour s'établir à 222,6 millions d'euros.

Cette augmentation s'explique essentiellement par :

- l'accroissement des dépenses relatives aux politiques nouvelles prévues au contrat de gestion (+19,6 millions d'euros) ;
- l'indexation (+4 millions d'euros) ;
- les dépenses de subsides des Fonds de solidarité 1 et 2 désormais incorporées dans le budget ordinaire (+3,8 millions d'euros) ;
- les ouvertures de places du plan cigogne 3 prévues en 2022 (+0,8 million d'euros) ;
- la non-reconduction en 2022 de la mesure relative aux écochèques (-4 millions d'euros).

Les autres augmentations principales de crédits de dépenses concernent :

- le remboursement à la Communauté française des réserves disponibles d'années antérieures (+22,9 millions d'euros) ;
- les équipements et soutiens informatiques (+4,4 millions d'euros) ;
- les subsides à l'accueil spécialisé (+2,6 millions d'euros) ainsi qu'aux opérateurs extrascolaires de type 1 (+1,7 million d'euros) en raison, notamment, des politiques nouvelles prévues au contrat de gestion ;
- les investissements informatiques (+2,5 millions d'euros) ;
- les dépenses de vaccination (+1,5 million d'euros) en raison notamment de l'avancement de 2 ans de l'âge requis pour celle relative au HPV, ce qui implique la vaccination en 2022 d'un plus grand nombre d'enfants.

En revanche, d'autres crédits de dépenses sont évalués à la baisse, notamment :

- les subsides aux services de promotion de la santé à l'école (-3,8 millions d'euros) en raison notamment de la non-reconduction de la mesure de

soutien à la vaccination et au tracing qui avait été prévue au budget ajusté 2021 pour un montant de 3,5 millions d'euros ;

- l'alimentation du Fonds de solidarité 1 (-2,9 millions d'euros).

3 Discussion générale et examen des divisions organiques relevant des compétences de Mme la ministre Linard

M. Hardy souhaite tout d'abord remercier les membres du Gouvernement et du Parlement qui s'investissent au quotidien pour permettre une reprise du secteur culturel et socioculturel, la moins contraignante possible. Après avoir rappelé que tous les niveaux de pouvoirs se mobilisent et collaborent pour essayer de répondre au mieux aux besoins du secteur, le commissaire indique que c'est surtout le dévouement des opérateurs culturels pour permettre à tout citoyen de pouvoir accéder au mieux dans un contexte difficile depuis près de deux ans à la culture et s'émanciper à travers elle qu'il faut souligner. Aujourd'hui le secteur doit encore faire face aux incertitudes liées à la pandémie qui connaît un énième rebond affirme le député qui recommande de rester attentif et de tenir un dialogue permanent avec les acteurs du terrain pour ne pas impacter encore plus durement le secteur (musées, bibliothèques, arts de la scène, centres culturels ou encore les lettres) afin de lui proposer des perspectives durables.

Constatant qu'à l'heure actuelle, aucun moyen supplémentaire n'a été dégagé car les fonds de 2021 étaient encore en mesure de répondre à l'urgence, le commissaire pense qu'il est essentiel de s'assurer que ces moyens seront suffisants pour la suite.

C'est précisément dans cette même perspective que son groupe politique accordera une priorité et une attention particulière aux auditions du secteur prévues début 2022. Celles-ci permettront de dresser un bilan des derniers mois et d'en tirer des leçons pour construire au mieux les politiques à l'avenir. Effectivement, au-delà des aides ponctuelles pour faire face aux besoins immédiats, le député et son groupe sont persuadés qu'il faut continuer à investir structurellement dans la culture. Avant de clôturer son intervention générale, le parlementaire rappelle que le projet relatif aux aides à l'emploi (APE) que le PS soutient depuis des années afin d'intégrer l'éducation culturelle et artistique au parcours scolaire, et ce, dès le plus jeune âge demeure essentiel pour son groupe politique. Dès lors, constatant qu'un montant de 2.4 millions a été dégagé pour la poursuite de la mise en œuvre du PECA, le député aimerait connaître les prochaines étapes du PECA et savoir de quelle manière la crise sanitaire a-t-elle impacté le processus. Il souhaiterait obtenir de plus amples détails quant à l'utilisation du budget dédié à la mise en œuvre du PECA. À quelles fins celui-ci sera-t-il consacré exactement et avec quel planning, demande encore l'intervenant.

S'agissant des Spectacles à l'école, M. Hardy aimerait obtenir plus de détails quant à l'utilisation du budget supplémentaire pour les programmes « spectacles à l'école » décidé à l'ajustement 2021 ? Quels événements ont pu avoir lieu dans les écoles compte tenu des restrictions sanitaires, s'interroge le commissaire ?

Concernant l'accessibilité des musées, le parlementaire se réjouit de la décision prise par le Gouvernement de réintégrer la gratuité des musées pour les publics scolaires dans un souci d'accessibilité et du respect des droits à la culture dès le plus jeune âge, un combat prioritaire pour le groupe socialiste indique le député qui demande à Mme la ministre de préciser quand cette mesure prévue dans le décret-programme pourra être réellement effective ?

Avant de développer son intervention générale, **Mme Laanan** relève d'emblée que l'allocation des budgets supplémentaires pour les politiques fonctionnelles se répartit de manière à toucher le monde de la culture dans sa globalité, sa complexité et sa complémentarité, ce qui méritait d'être souligné à ce stade de la discussion budgétaire, estime-t-elle.

En effet pour la députée, il est essentiel de mettre en place des politiques structurelles, et ce pour tous les opérateurs culturels, publics ou privés, subventionnés ou non. À nouveau, le PS souhaite que personne ne soit laissé au bord du chemin, et dans ce sens, il est absolument nécessaire de sortir de l'opposition trop fréquente entre cultures subventionnées et non subventionnées, insiste la parlementaire car il faut soutenir tous les secteurs : laissant place aux moyens d'expression culturels et lieux de culture alternatifs aux institutions reconnues, qui constituent des espaces de rencontres avec des publics nouveaux.

Mme Laanan insiste également pour ne pas oublier de soutenir les grands talents et pour encourager les jeunes diplômés à déployer leurs talents. La députée est persuadée que les mécanismes de soutien à travers le second appel à projets « un futur pour la culture » pour un montant de 3 millions porteront ses fruits.

Revenant sur les aides octroyées pour lutter contre l'impact de la crise sanitaire sur le secteur culturel, et plus particulièrement les montants résiduels de mesures non clôturées, dont « le second appel à projets « Un futur pour la culture », les montants d'aide à la création et la diffusion, mais également divers dispositifs toujours en cours », la commissaire aimerait en savoir davantage sur tous ces dispositifs. Dans la même logique, la commissaire revient également sur les thématiques suivantes :

Concernant la Commission des seniors et plus spécialement les montants qui lui sont actuellement alloués, Mme Laanan aimerait connaître les conclusions de l'évaluation qui a été réalisée. La commissaire se demande si la commission ne devrait pas disposer de plus de moyens pour accomplir les objectifs fixés ?

Évoquant le renforcement de l'alphabétisation des adultes, la commissaire demande à Mme la ministre de préciser à quoi les montants supplémentaires seront-ils alloués dans le cadre du Plan d'action 2021-2024 et affirme que le PS sera attentif à l'avancée des travaux pour permettre le renforcement de la connaissance sur la problématique de l'alphabétisation, l'articulation des parcours liés aux enjeux numériques et la formation.

En ce qui concerne les arts plastiques, Mme Laanan rappelle que pour l'instant, la rémunération des plasticiens varie en fonction du projet et du lieu d'accueil de leurs expositions. Un soutien accru à la création était prévu dans le budget 2021 et au cours de ces derniers mois, des aides ponctuelles et bourses ont été accordées. Toutefois, il faut aussi apporter des réponses plus structurelles à ces artistes, et ce droit de monstration doit en faire partie, souligne la parlementaire. Toujours sur le droit de monstration, la députée rappelle qu'en avril dernier, Mme la ministre avait indiqué en guise de réponse à une question orale de Mme Emmery avoir chargé son administration de solliciter les opérateurs conventionnés en arts plastiques, afin qu'ils établissent des propositions de rétribution des artistes qui soient adaptées à leur réalité et à leurs pratiques, incluant des droits de monstration et des droits de reproduction. La députée rappelle que les premières propositions devaient être analysées avant la fin du premier semestre 2021 par la Commission des arts plastiques, quid dès lors de ces résultats, s'interroge la parlementaire qui souhaiterait également savoir si des propositions et actions concrètes concernant la mise en place du versement d'un droit de monstration ont été envisagées car rien n'est fait état sur ce point à l'initial 2022, souligne-t-elle.

S'agissant des infrastructures culturelles, la commissaire constate qu'à l'initial 2022, des montants étaient également prévus pour le préfinancement du Plan de Relance européen et aimerait obtenir de plus amples informations sur ce chantier car la commissaire ne peut exclure des risques de blocage de dossiers au niveau des infrastructures culturelles à l'égard des exigences énergétiques et de durabilité. Évoquant la promotion de la lecture, la parlementaire demande : quelles sont les actions qui seront menées dans le cadre du contrat filière du livre et du plan lecture vu l'augmentation du budget de 300k euros.

La parlementaire revient également sur l'importance de mener une réflexion sur la médiation des œuvres du patrimoine issue de la culture africaine (à l'égard de l'avancée des travaux au niveau fédéral).

Mme Laanan aborde ensuite la seconde partie de son intervention consacrée à l'enfance.

Mme Laanan ne peut s'empêcher de penser aux propos émouvants de Monsieur Parmentier lors de la récente présentation du rapport d'activités 2020 de l'ONE lorsqu'il faisait part de l'extrême fatigue ressentie par l'ensemble des

travailleuses et travailleurs de cet OIP et plus largement de ce secteur dans le contexte sanitaire actuel. Des travailleurs qui ne baissent pas les bras car ce qu'ils font est essentiel, estime la députée, qui réitère ses remerciements à l'ensemble de ce secteur.

Pour appuyer son propos relatif aux politiques relatives à l'enfance, Mme Laanan pointe notamment l'adoption du nouveau contrat de gestion et l'analyse du rapport d'activités 2020 de l'ONE qui sont de véritables leviers concrets permettant de faire face aux enjeux fondamentaux que sont le combat contre l'accroissement des inégalités sociales et la lutte contre la pauvreté infantile qui touche presque 1 enfant sur 2 à Bruxelles et 1 sur 4 en Wallonie.

En ce sens, un encadrement et un accueil accessible et de qualité sont essentiels dans l'optique de briser la persistance intergénérationnelle des inégalités qui touche énormément de familles et plus singulièrement les familles monoparentales, rappelle la commissaire.

C'est à cet égard que la réforme de l'accueil de la petite enfance constitue une étape importante puisqu'elle permettra d'améliorer la qualité et l'accessibilité des milieux d'accueil. La députée se réjouit donc de voir que, conformément à ce que prévoyait le nouveau contrat de gestion, 10.200.000 euros ont été fixés à l'initial 2022 dans le cadre de l'une des premières étapes qu'est le financement des postes de direction dans les milieux d'accueil.

Par ailleurs, face au défi majeur que représente le manque de places dans les milieux d'accueil et singulièrement dans certaines zones géographiques caractérisées par une forte pauvreté, le nouveau contrat de gestion s'est fixé comme but d'atteindre 50% de l'objectif visant un taux de couverture d'une place subventionnée pour 1 enfant de moins de 3 sur 3 qui est d'environ 7.000 places d'accueil en Wallonie et 4.200 à Bruxelles, souligne la parlementaire. À cette fin, il prévoyait un financement d'environ 900.000 euros pour 2022. Il est à souligner que ce montant se retrouve bien dans les documents budgétaires. Néanmoins, Mme Laanan souhaiterait obtenir des précisions sur le calendrier relatif au premier appel pour la création des places comme prévu dans le contrat de gestion.

Concernant la promotion de la santé à l'école (PSE), la commissaire rappelle que les travailleuses et les travailleurs de ces services ont effectué un travail primordial colossal dans un contexte extrêmement difficile en raison de la pandémie. Elle demande à la ministre de préciser si les travaux budgétaires tiennent compte de la vaccination des 12 à 18 ans contre la Covid et si les frais liés à la reprise du tracing par les régions sont également analysés.

Mme Laanan demande également à la ministre de faire le point sur ce tracing dans les écoles et de confirmer si des moyens supplémentaires sont prévus pour la

reprise des missions de base des PSE afin de pallier notamment à la diminution de la couverture des bilans de santé.

Évoquant ensuite la problématique relative aux conditions des travailleuses et des travailleurs qui reste l'une des priorités du Parti socialiste, la députée souhaiterait mettre en exergue les points suivants :

Tout en se réjouissant du passage des accueillantes conventionnées au statut de salariées qui était essentiel, Mme Laanan demande à la ministre de dresser un état de la situation et des objectifs pour 2022.

Rappelant que l'accueil temps libre est fondamental et demeure un moyen efficace de lutte contre les inégalités sociales notamment en permettant aux enfants de s'épanouir. La commissaire pense que cet accueil ne serait pas possible sans les travailleurs ou plutôt travailleuses puisqu'elles sont majoritairement des femmes. Pourtant les conditions de travail actuelles sont loin d'être idéales, estime la députée car la plupart des travailleuses bénéficient de statuts précaires qui contrastent avec l'importance de l'ATL également appelé « troisième milieu de vie » des enfants. Il est donc essentiel pour la parlementaire de tenir compte de la nécessité de s'attaquer à ce problème au sein de la commission transversale relative à la réforme de l'ATL. Elle voudrait obtenir de plus amples détails sur l'avancement des travaux de cette commission, l'aboutissement prévu pour 2022 est-il toujours d'actualité ?

Saluant également les montants dégagés afin de financer les mesures visant un accompagnement au niveau de l'ATL dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, réforme qui demeure essentielle pour le bien-être des enfants, Mme Laanan souhaiterait savoir davantage sur ce qui est envisagé dans ce cadre ?

La députée salue également les efforts entrepris dans le cadre de la digitalisation de l'ONE, attendue de longue date par les acteurs de terrain puisqu'elle permettra davantage d'efficacité mais surtout une amélioration des conditions de travail. De plus, ce projet a été retenu comme l'un des 9 projets soumis par le Gouvernement dans le cadre du plan de relance européen qui nous octroie 495 millions et qui est coordonné en Belgique par le travail remarquable du Secrétaire d'État Thomas Dermine, précise encore la parlementaire qui sollicite davantage de détails sur les prochaines étapes et sur ses objectifs pour 2022.

Mme Laanan remercie la ministre pour le travail effectué que le groupe socialiste soutiendra. Au vu de l'importance des politiques sur le plan du secteur de l'enfance notamment dans la lutte contre la pauvreté, Mme Laanan annonce que son groupe politique restera vigilant afin que les objectifs décrits soient atteints.

Mme Roberty explique que, dans le cadre de l'analyse de ce budget 2022, elle souhaite mettre l'accent sur les aspects centraux des politiques menées respectivement dans les secteurs des médias et droits des femmes.

Elle rappelle que les enjeux restent fondamentaux en matière de soutien aux médias. Aussi les accompagner face aux défis technologiques, démocratiques, culturels est toujours aussi essentiel tant le temps d'écran et de consommation médiatique tient une part importante dans la vie des citoyens.

Répétant régulièrement à quel point il importe d'être vigilant sur le renforcement de l'éducation aux médias, la députée insiste sur la nécessité de contribuer à la lutte contre le harcèlement, mais aussi sur les enjeux culturels, économiques et en termes d'emplois que constituent la préservation d'un écosystème médiatique pluraliste, de qualité, accessible à tous, créatif, innovant et reflétant la diversité de la société.

En ce qui concerne les politiques relatives aux médias, la parlementaire relève une augmentation significative des moyens qui augmentent de 6% (+22,346 millions € sur 361, 837 millions € en moyens d'action).

Outre les augmentations liées à l'application des paramètres et indexations, Mme Roberty se réjouit également des impulsions données par exemple pour l'accessibilité des programmes, l'éducation aux médias, le soutien à LN24, l'augmentation des moyens pour le journalisme d'investigation, le soutien à la production d'œuvres audiovisuelles francophones belges ainsi qu'à leur diffusion.

La commissaire annonce cependant être très attentive au suivi du renouvellement des conventions liant les médias de proximité, mais aussi à la mise en œuvre du nouveau décret SMA. Son groupe demeure particulièrement vigilant sur ce qui a trait à l'accroissement de la contribution destiné aux œuvres de la FWB, au processus visant à faire mieux contribuer les GAFAN ou encore à la réforme à venir du système d'aides à la presse.

Toujours dans le même souci, le groupe PS suivra également de près la question de l'affectation du dividende numérique issu de la vente des fréquences de 2013, à savoir le montant de 29.826.640 euros versé par le fédéral en 2021, indique Mme Roberty, qui adresse ensuite les questions suivantes à Mme la Ministre :

- concernant l'éducation aux médias, elle souhaiterait savoir ce qu'il en est de la finalisation du plan et de sa mise en œuvre concrète ?
- Concernant les médias de proximité, la députée demande à la ministre de faire le point sur l'avancement des négociations depuis les derniers échanges sur le sujet ?

Évoquant l'avis « du CSA selon lequel, les conventions pour les médias de proximité ne seraient pas assez ambitieuses, elle aimerait connaître la réponse de la ministre sur ce point.

Soulignant la recommandation du CSA qui met notamment en évidence la nécessité de redynamiser les partenariats grâce auxquels des reportages de médias de proximité sont intégrés aux JT mais aussi que la présence de ces derniers sur Auvio ne devrait entraîner aucune demande de compensation financière, la parlementaire demande à la ministre si elle partage ces avis.

Mme Roberty explique que parallèlement à l'avis remis par le CSA, La Fédération Radio Z a également réagi à ce projet de convention et s'estime lésée par la relance de projets de diffusion en DAB+ de certaines télévisions de proximité sur les mux de la RTBF.

La Fédération Radio Z indique aussi qu'une nouvelle offre de radios de proximité, déjà couverte par les radios indépendantes et en partie par la RTBF n'est pas nécessaire et relèverait de la concurrence déloyale.

Cette Fédération propose de privilégier plutôt une synergie, une collaboration saine entre les différents acteurs médiatiques locaux et signifie par ailleurs qu'un soutien financier de la FWB aux radios indépendantes est indispensable. Mme Roberty aimerait connaître le sentiment à cet égard.

D'un côté comme de l'autre, le groupe socialiste considère qu'il est important de rappeler qu'un dialogue entre les différents secteurs devra avoir lieu, pour aboutir à une solution concertée, indique encore la commissaire.

Concernant la lutte pour les Droits des femmes, et le budget qui lui est alloué, Mme Roberty ne peut que se réjouir de constater que celui-ci est en constante progression. Cela montre l'importance que les politiques publiques consacrent à réduire les inégalités de genre dans tous les domaines de notre société, et ce à tous les niveaux de pouvoir.

À cet égard, la députée souhaite revenir sur les conclusions du rapport de la « Cellule d'appui au genre » qui lui paraît assez pertinent pour mener une réflexion sur la stratégie devant être menée, afin d'initier un réel changement de paradigme et de prendre en compte la dimension du genre dans la conception des politiques.

Il y a bien une réelle évolution de la prise en compte de la dimension de genre mais il faut être conscient des pistes d'amélioration et des progrès à mener dans les prochaines années, indique la parlementaire.

C'est pourquoi, la commissaire insiste particulièrement sur l'importance que la récolte et la mise à disposition des statistiques sexuées doivent devenir une pratique omniprésente dans toutes les compétences de la FWB, à tous les niveaux.

Cette récolte systématique permettra de construire progressivement une égalité réelle entre les femmes et les hommes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

À cet égard également, elle demande ce qu'il en est concrètement de l'évaluation du test genre qui souffre de quelques lacunes ? D'autres initiatives d'amélioration et d'adaptation des mesures de gendermainstreaming sont-elles en cours au sein du gouvernement et du Ministère de la FWB ?

En ce lendemain de la journée internationale pour l'élimination des violences à l'égard des femmes, la socialiste rappelle à quel point cette lutte doit être au centre des préoccupations du gouvernement.

Évoquant ensuite les difficultés auxquelles les femmes et les jeunes filles ont dû faire face durant la crise sanitaire car, au-delà des violences physiques, les violences que subissent les femmes sont souvent invisibles et insidieuses et les pouvoirs publics ne peuvent ignorer cette dimension constante.

La commissaire espère dès lors que les moyens supplémentaires accordés pour la mise en œuvre du plan Droits des femmes, notamment concernant la prévention primaire, pourront permettre d'avancer dans le bon sens.

À cet égard également, la parlementaire relève que le montant pour les subventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes a été augmenté de 90.000 euros. Elle aimerait savoir si ces moyens supplémentaires seront consacrés aux 5 collectifs reconnus ou cela concerne-t-il d'autres dispositifs ?

Elle a également pu constater que le gouvernement avait décidé dans son plan 0-25 ans, d'accorder une importance particulière aux droits des femmes. En effet, il lui paraît essentiel de déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune. Aussi épinglant un montant de 4.000 euros qui seront destinés à la communication sur le module égalité filles-garçons à destination des enseignant.es. Elle demande à la ministre si d'autres outils de formations sont prévus pour les opérateurs des différents secteurs de la Fédération, estimant que la formation des acteurs de terrain reste un pilier essentiel pour lutter contre les inégalités de genre.

Enfin, la parlementaire revient aussi sur les moyens mis en place depuis l'ajustement 2021 car, malgré une forte mobilisation pour l'égalité de genre, des disparités persistent dans tous les domaines, dont celui de la culture et des médias, rappelle Mme Roberty qui souhaiterait savoir ce qu'il en est des 105.000 euros débloqués à l'époque pour la reconnaissance de collectifs pour la représentation des femmes dans le domaine de la culture.

Mme Roberty explique que si une évolution de la prise en compte de la dimension de genre est bien réelle aujourd'hui, il faut être conscient des pistes d'améliorations et des progrès à mener dans les prochaines années. Elle plaide aussi

pour que la récolte et la mise à disposition des statistiques sexuées deviennent une pratique omniprésente dans toutes les compétences de la FWB, à tous les niveaux. Cette récolte systématique permettra de construire progressivement une égalité réelle entre les femmes et les hommes en Fédération Wallonie-Bruxelles.

Rappelant l'importance de cette problématique pour son groupe politique en ce lendemain de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, Mme Roberty souhaiterait obtenir plus de détails sur l'évaluation du test genre qui souffre de quelques lacunes et savoir si d'autres initiatives d'amélioration et d'adaptation des mesures de gendermainstreaming sont en cours au sein du gouvernement et du Ministère de la FWB.

Elle espère que les moyens supplémentaires accordés pour la mise en œuvre du plan Droits des femmes, notamment concernant la prévention primaire, pourront permettre d'avancer dans le bon sens. Soulignant que le montant des subventions relatives à la lutte contre les violences faites aux femmes a également été augmenté de 90.000 euros, Mme Roberty demande si ces moyens supplémentaires seront consacrés aux 5 collectifs reconnus ou si cette augmentation concerne d'autres dispositifs.

Rappelant aussi la décision du gouvernement dans son plan 0-25 ans, d'accorder une importance particulière aux droits des femmes et plus particulièrement aux actions concrètes permettant de déconstruire les stéréotypes de genre dès le plus jeune. Aussi constatant que 4.000 euros seront destinés à la communication sur le module égalité filles-garçons à destination des enseignant.es, la parlementaire demande à la ministre de confirmer si d'autres outils de formations sont prévus pour les opérateurs des différents secteurs de la Fédération car la formation des acteurs de terrain est un pilier essentiel pour lutter contre les inégalités de genre.

S'agissant des moyens mis en place depuis l'ajustement 2021, pour l'égalité de genre, l'intervenante constate que des disparités persistent dans tous les domaines, dont celui de la culture et des médias : qu'en est-il donc précisément des 105.000 euros débloqués à l'époque, pour la reconnaissance de collectifs pour la représentation des femmes dans le domaine de la culture, demande-t-elle ?

M. Gardier remercie la ministre pour son exposé relatif à ce budget initial 2022. S'agissant de l'action du gouvernement, M. Gardier rappelle son intervention lors des débats budgétaires 2021 à l'occasion desquels, le député avait alors salué l'action du Gouvernement qui avait ainsi « répondu immédiatement aux urgences d'aujourd'hui et aux défis de demain ». Il indique qu'à l'époque la Belgique faisait alors face à la deuxième vague de la pandémie de Covid-19, laquelle a fait immensément mal au monde culturel.

Douze mois plus tard, les urgences et les défis ne sont peut-être plus tout à fait semblables mais la pandémie de Covid-19 est toujours là et des efforts doivent encore être fournis rappelle M. Gardier. Le député s'attarde longuement sur les conséquences qui ont durement et durablement impacté le secteur de la culture.

Il rappelle notamment que les concerts "debout" sont interdits jusqu'à nouvel ordre à l'intérieur, et s'ils se tiennent à l'extérieur, ils ne sont autorisés que si les organisateurs respectent les règles de distanciation sociale et le maintien d'une distance de 1,5 mètre entre chaque groupe.

Pour illustrer la nécessité d'une réouverture du monde culturel, pour le public comme pour les artistes, le parlementaire rappelle ses propos prononcés à l'entame de l'année 2021 : "il faut que l'on respire".

Pourquoi avons-nous pu respirer un peu mieux dès cet été, s'interroge alors le commissaire ? Il répond que cela a été rendu possible grâce à la vaccination. Pour illustrer sa réponse, il s'appuie sur la presse et sur une série d'études scientifiques qui vantent les mérites de la vaccination, à la fois en ce qui concerne la limitation des risques de transmission du virus mais également en ce qui concerne le risque d'en développer des formes aiguës. Évoquant ensuite les conclusions du dernier CODECO qui sont un coup d'arrêt dans la lutte collective que notre société doit livrer face à cette pandémie. Tout en qualifiant le dernier Codeco de « vendredi sombre » le député invite tout un chacun à se demander tant au sein de ce Parlement qu'en dehors, à réfléchir à ce que chacune et chacun peut faire pour aider notre pays en notre qualité de citoyenne et citoyen responsable.

En effet, le parlementaire pense que les restrictions annoncées par le CODECO sont en partie causées par le manque de responsabilités de certains de nos concitoyens, celles et ceux qui considèrent leurs libertés individuelles comme des passeports en tout risque sanitaire, en acceptant cependant que ces risques soient mutualisés sur l'ensemble de la société. Pour le parlementaire, il ne s'agit nullement de blâmer les réticents à la vaccination mais de se poser des questions légitimes qui permettent de convaincre les personnes qui sont encore opposées à la vaccination.

Pour étayer son propos, le parlementaire précise que la Commission européenne a relayé récemment des statistiques élaborées par le Centre européen de prévention et de contrôle des maladies et celles-ci montrent que la Belgique se classait en cinquième position d'un classement comparant le pourcentage de la population vaccinée par rapport aux décès enregistrés par pays européen. Le commissaire en tire donc la conclusion que les pays qui vaccinent le plus comptent moins de décès.

Il poursuit son intervention en soulignant que pas plus tard qu'il y a un mois, lors du vote du décret portant confirmation de l'Arrêté de Pouvoirs spéciaux 44 en

séance plénière, le même parlementaire rappelait ce qui suit : "dans deux mois, ce sont les fêtes de fin d'année. Et afin qu'elles retrouvent pleinement leur caractère festif et chaleureux, il avait dès lors répété son plaidoyer pour la vaccination et pour le respect des gestes barrière là où ils sont encore obligatoires. Et ce, par respect pour les victimes du Covid et leurs familles, mais aussi pour toutes celles et ceux qui, par leurs efforts, comme notamment le personnel soignant, luttent contre cette pandémie, insiste encore le commissaire. Il ajoute que ce même plaidoyer pour la vaccination demeure inchangé et ce par respect pour les victimes et leurs familles mais surtout pour le personnel soignant et enfin pour la société tout entière. Particulièrement proche du monde de la culture, le député ne peut s'empêcher d'adresser une fois de plus ses encouragements aux artistes, toutes catégories confondues, en particulier au secteur de la musique live, dont les concerts "debout" sont temporairement proscrits.

Nombreuses furent les réactions dans la presse venant des directrices et directeurs des salles impactées par une telle décision car des reports de dates de concert vont en effet inévitablement être agendés en 2022. Il affirme que même s'il convient d'avoir une empathie à l'égard de ce coup d'arrêt dans le déconfinement complet du secteur culturel, il plaide pour soutenir toutes les structures concernées et tous les artistes.

M. Gardier évoque ensuite les aspects plus techniques de ce budget 2022 car précise-t-il, ces chiffres concernent la vie d'hommes et de femmes qui ne demandent qu'à vivre de leur art.

En guise d'introduction, le parlementaire rappelle que l'année 2021 a été marquée, tout comme l'année 2020, par une crise sanitaire sans précédent qui imprègne durablement les politiques de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Il semble évident que les conséquences de la crise se prolongeront au moins en 2022 voire au-delà pour la plupart des secteurs touchés par la pandémie et notamment les secteurs de la culture et des médias, déclare le commissaire. Il admet cependant que dans la mesure de ses moyens, le Gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles a intégré cette situation dans la conduite des travaux budgétaires de l'initial 2022.

En effet, affirme-t-il, et cela doit être salué, le Gouvernement continue à mobiliser des moyens significatifs afin non seulement de répondre aux urgences mais aussi pour préparer la FWB à affronter les défis de demain.

Le député observe que des mesures de soutien restent bien entendu prévues dans cet initial 2022 et ce tant pour la crise sanitaire que pour les conséquences des inondations. Il relève également une amplification de certains dispositifs via des augmentations parfois significatives. Il accueille positivement la présentation en quatre axes qui facilite les débats de ce jour. S'agissant de ces 4 axes, le parlementaire

annonce qu'il s'attardera sur les axes 2 et 4 afin d'évoquer les inondations de juillet dernier.

Concernant l'axe n°1 - politiques fonctionnelles (culture), M. Gardier constate qu'au-delà des mécanismes d'indexation et des majorations classiques, le budget de la culture voit une nouvelle fois son budget augmenter pour atteindre un montant de plus de 6.200.000 €. Épinglant les dispositifs qui font l'objet d'une majoration, il pointe les éléments suivants (par ordre décroissant de financement supplémentaire) :

- poursuite du financement du PECA (parcours d'éducation culturelle et artistique) : + 2.422 k€ ;
- renforcement des subventions dans différents secteurs dont les lettres et le livre en vue de la mise en œuvre du contrat de filière, les musées publics, les arts numériques, l'alphabétisation, etc. : + 1.000 k€ ;
- poursuite de l'amplification des budgets dédiés aux aides à la création et à la diffusion dans les différents secteurs culturels : + 700 k€ ;
- poursuite de la trajectoire de financement pour les centres culturels ainsi que de nouvelles reconnaissances : + 555 k€ ;
- renforcement de l'accessibilité des musées au travers de la gratuité pour les publics scolaires : + 500 k€.

Toujours pour le volet « culture » le parlementaire relève aussi les 4 augmentations suivantes :

- la poursuite du refinancement de la lecture publique entamée en 2021 en vue du plein financement du décret Lecture publique : + 250 k€ ;
- la poursuite du refinancement du secteur des Centres d'Expression et de Créativité et des Pratiques Artistiques en Amateur à travers notamment de nouvelles reconnaissances : + 242 k€ ;
- le renforcement des financements dans le cadre de la mise en œuvre du plan interfédéral de lutte contre le racisme et du plan Diversité en culture : + 150 k€ ;
- la mise en place de dispositifs innovants visant notamment des initiatives de mutualisation des équipements et des services : + 100 k€.

Pour le volet consacré aux Droits des femmes, M. Gardier constate une augmentation de 195.000 € en vue d'assurer la réalisation du Plan droits des femmes.

Le député explique que grâce à ces nouveaux moyens, le refinancement de la politique des droits des femmes atteint déjà 50% des moyens qui y étaient alloués à la fin de la précédente législature.

Concernant l'axe n° 2 - dépenses d'investissement, le parlementaire épingle le SACA « Service général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière » qui à l'instar de ce qui a été fait pour les bâtiments scolaires, prévoit que les budgets consacrés aux infrastructures non scolaires seront à partir du 1er janvier 2022 inscrits dans un SACA. La création d'un SACA pour les bâtiments non scolaires permettra de conserver les crédits d'une année à l'autre et de garantir une meilleure planification pluriannuelle de la gestion des dossiers en infrastructures, souligne M. Gardier qui précise que la création du SACA des infrastructures non scolaires est justifiée par le Gouvernement par le fait que les investissements et les subventions octroyées par le Service général du patrimoine et de la gestion immobilière couvrent des travaux d'infrastructures dont la temporalité est difficilement conciliable avec l'annualité budgétaire d'un article de base classique (notamment en raison des multiples retards possibles dans les marchés publics et dans l'exécution des chantiers). Pour lui, le recours à un SACA permet une gestion optimisée des crédits dégagés pour le financement des infrastructures, en ce compris donc le report des moyens non liquidés.

Selon ses informations, en ce qui concerne les infrastructures culturelles, le budget 2022 du SACA « Service Général du Patrimoine et de la Gestion Immobilière » s'élèverait à près de 16 M€. Ce montant correspond aux crédits nécessaires en 2022, sur base d'une logique « budget base zéro », auquel il convient de rajouter 5,7 millions sur base d'une reventilation de la provision de 37 millions décidée lors de l'ajusté 2021, affirme le commissaire.

En outre, les crédits non utilisés lors d'un exercice pourront faire l'objet d'une thésaurisation et être mobilisés dans le cadre d'une programmation pluriannuelle de façon à garantir l'entretien et la rénovation du parc immobilier, déclare M. Gardier.

Complémentairement aux montants cités plus haut, M. Gardier cite également les autres mouvements financiers qui viennent alimenter ce SACA :

- pour le budget 2022, un report de 1,3 million relatif au dossier de l'abbaye de Stavelot n'ayant pu être engagé en 2021. Ce montant vient s'additionner de manière ponctuelle à la dotation de base de 15, 29 millions ;
- pour l'ensemble des dossiers déjà engagés avant la création du SACA, le report de l'encours d'engagement afin de permettre au SACA de disposer des crédits nécessaires pour la liquidation des engagements des années précédentes. Pour les infrastructures culturelles, cela représente un

montant de 58,62 millions qui sera ventilé sur les années à venir en fonction du plan de liquidation de chaque dossier. En vue de compléter son information, M. Gardier demande à Mme la ministre de confirmer si le budget du SACA "Service général du Patrimoine et de la Gestion immobilière" s'élève bel et bien à 16 millions d'euros et si pour l'année 2021, des crédits n'ont pas été utilisés et donc thésaurisés en vue d'une liquidation future ?

S'agissant du programme « Facilité pour la Reprise et la Résilience » (RRF), le commissaire précise qu'en 2022, le montant prévu pour la mise en œuvre de la programmation du programme de reprise et de résilience en ce qui concerne les infrastructures culturelles s'élève quant à lui à 1,89 million d'euros.

Ce montant s'inscrit dans le cadre de la programmation 2021-2026 qui, selon ses informations, consacre plus de 360 millions sur les infrastructures en FWB dont 49M€ dans les infrastructures culturelles. Le reste de la programmation vise principalement la transition numérique ainsi que d'autres projets en lien avec la recherche et l'enseignement, indique le député qui demande à la ministre de lui fournir davantage de détails sur la liquidation du montant d'1,89 millions ainsi que sur les modalités techniques de cette dernière.

Concernant l'axe n°4 - gestion des crises (urgence et du redéploiement), le même parlementaire rappelle que les crédits déjà adoptés lors des exercices précédents mais non utilisés à ce jour sont conservés sur le SACA « CUR » (pour « Cellule Urgence et Redéploiement ») et que leur report constitue le budget 2022. Pour la culture, il s'agit de 41 M€ auxquels s'ajoutent 2 M€ transférés depuis la provision « Matériel sanitaire » du SACA. Soit un budget total de 43 M€.

L'affectation de ce montant se compose globalement de deux postes, indique le commissaire.

Une enveloppe de 15,7 M€, recomposée par répartition à partir de soldes résiduels de mesures antérieures clôturées. Cette enveloppe permettra les mesures suivantes :

- la prise en charge des investissements nécessaires à une amélioration de la ventilation pour les opérateurs culturels pour 4 M€ ;
- l'octroi d'indemnités forfaitaires pour soutenir les opérateurs - en particulier les petits opérateurs de création, pour qu'ils puissent reprendre leurs activités pour un montant de 7,1 M€ ;
- une indemnisation de sauvegarde par le biais de la cellule de veille pour les opérateurs dont la viabilité financière est menacée pour un montant de 4,6 M€.

Ce même commissaire complète ses propos en précisant que les dispositifs sont accessibles aux opérateurs actuellement et que la cellule de veille sera à disposition de ceux-ci jusqu'à la fin de l'année 2022.

Des montants résiduels de mesures non clôturées dont le second appel à projets « Un futur pour la culture », les montants d'aide à la création et la diffusion, ainsi que divers dispositifs toujours en cours. Après avoir égrené ces différents montants, M. Gardier rappelle également la réponse donnée par la ministre à l'une de ses questions orales sur le sujet (octobre 2021) : « Au total, ce sont près de 46 millions € qui ont été (ou seront) octroyés en 2021 au secteur culturel grâce aux moyens du SACA pour l'Urgence et le Redéploiement. Ceci porte à plus de 100 millions € supplémentaires les montants qui ont été débloqués pour la culture depuis le début de la crise en 2020 : 88,2 millions d'aides d'urgences et 15 millions de 'nouvelles politiques', c'est-à-dire de moyens structurels. » Sachant que d'autres chiffres circulent, qui font parfois état de montants différents, le parlementaire demande à Mme la ministre si elle est en mesure de confirmer les montants engagés ainsi que ceux qui ont été effectivement liquidés pour 2020 et 2021. Dans la négative, l'intervenant souhaiterait ces chiffres soient joints au rapport.

En ce qui les inondations et les mécanismes d'indemnisation, le député indique qu'une provision de 27 millions est prévue à l'initial 2022 afin de permettre la prise en charge des coûts supportés par les secteurs de la FWB suite aux inondations du mois de juillet 2021. Rappelant que les secteurs concernés sont notamment les bâtiments scolaires et administratifs, la culture, les médias, l'enfance, mais aussi le sport et la jeunesse et que cette provision de 27 millions sera versée en 2022 sur le SACA « Urgence et redéploiement dont les modalités de libération des fonds sont décrites dans le projet de décret-programme (articles 1 à 3), le député souhaiterait savoir :

- s'il est exact que sur ces 27 M€, 20 M€ sont dévolus aux bâtiments scolaires ;
- quel est le montant qui revient à la culture ? ;
- un montant est-il également prévu pour les médias ?.

Évoquant enfin le plan 0-25, M. Gardier s'attarde sur les aspects « culture, médias, droits des femmes et sur le « Plan 0-25 » car rappelle-t-il, la crise économique qui a suivi la crise sanitaire a entraîné d'importantes difficultés financières pour l'ensemble des pouvoirs publics dont la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce député, le Gouvernement doit plus que jamais se donner les moyens de rencontrer ses ambitions via des investissements et des réformes à la hauteur des défis de demain.

En effet, explique-t-il, pour de très nombreux enfants et jeunes, la crise du coronavirus et les mesures de confinement ont été traumatisantes sur le plan psychologique.

Abordant le volet culture, il indique que depuis mars 2020, le secteur culturel a été fermé ou partiellement ouvert. Si les conséquences économiques pour le secteur dans son ensemble ne sont plus à démontrer, ces fermetures ou réouvertures partielles ont eu un impact particulier sur les jeunes. Face à cette situation, le Gouvernement a entamé une série de réformes basées sur les deux dimensions suivantes :

- d'une part, conformément aux engagements de la déclaration de politique communautaire, le Gouvernement poursuivra l'amélioration de la réalisation des droits culturels de chaque citoyen, et ce dès le plus jeune âge. Cet objectif se traduit par différentes mesures ;
- le renforcement du PECA qui continuera son implémentation tout au long du parcours scolaire ;
- l'intensification du dispositif "Spectacles à l'école" qui soutient la programmation de spectacles pour les publics scolaires ;
- le renforcement de l'accessibilité des musées au travers du rétablissement de la gratuité pour les publics scolaires ;
- le développement de la lecture via diverses actions ciblées ;
- d'autre part, la FWB doit pouvoir mettre en place des dispositifs afin de permettre aux jeunes qui le souhaitent d'entamer une carrière artistique professionnelle malgré le contexte et la crise qui impactent violemment le secteur dans lequel il se projetait. Il s'agit de soutenir en priorité ces artistes. Ce soutien se concrétise notamment au travers des initiatives suivantes ;
- les appels "un futur pour la culture" ;
- le renforcement des aides à la création.

M. Gardier demande à Mme la ministre de fournir davantage d'informations concernant les « actions ciblées » qui ont été planifiées afin d'intensifier la pratique de la lecture ainsi que sur le calendrier de leur réalisation concrète.

Pour la thématique « Droits des femmes », M. Gardier pense que la déconstruction, dès le plus jeune âge, des stéréotypes de genre et de représentations est une priorité de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Pour ce faire 105.000 euros sont

inscrits à l'initial 2022 pour financer des campagnes de sensibilisation aux stéréotypes de genre et aux rapports de pouvoir. Une partie de ce montant sera consacrée à la formation des opérateurs des différents secteurs de la Fédération.

L'initial 2022 permettra aussi la mise en place d'une campagne de sensibilisation relative à la prévention primaire (témoins et auteurs) et à visibilité des lignes d'écoute des victimes de violences, souligne M. Gardier qui demande à la ministre de fournir davantage d'informations concernant cette campagne de sensibilisation relative à la prévention primaire et sur les initiatives que vous envisagez afin de visibiliser les lignes d'écoute des victimes de violences ?

À ce stade de la discussion générale, M. Gardier souhaite également évoquer certains mouvements budgétaires figurant au sein des divisions organiques suivantes :

DO 15 - Infrastructures culturelles

À ce stade de la discussion générale, M. Gardier souhaite simplement annoncer que le groupe MR se réjouit que le gouvernement continue d'investir massivement dans la rénovation des infrastructures culturelles, dossier sur lequel le parlementaire interroge régulièrement la ministre. Le parlementaire salue également la création d'un SACA « Infrastructures non scolaires » qui permettra, via une dotation fixe, une meilleure gestion des travaux et une meilleure projection des moyens dans le cadre d'un plan d'investissement pluriannuel.

DO 20 - Affaires générales - Culture

Au sein de la DO 20, M. Gardier relève que le principal mouvement concerne l'AB 01.02.41 la mise en œuvre du PECA qui voit ses moyens augmenter de 2.422.000 € (passant de 1.406.000 € à 3.828.000 €). Madame la Ministre, cette augmentation constitue une des impulsions fortes de cet initial 2022 dans vos compétences. Raison pour laquelle, le parlementaire demande à la ministre de :

- de fournir davantage d'informations sur cette augmentation de 2.422.000 € ? ;
- de faire le point sur l'état d'avancement de la mise en œuvre du PECA ? ;
- de communiquer le calendrier des prochaines étapes de mise en œuvre du PECA ? ;
- quand sera présenté en première lecture au Gouvernement l'avant-projet de décret « PECA » ? ;

- s'agissant du périmètre exact de l'action des opérateurs culturels concernés, certains acteurs seront-ils davantage impliqués que d'autres ? Dans l'affirmative, lesquels et pour quelles raisons ?

DO 21 - Arts de la scène

L'intervenant fait remarquer que le décret-programme du 14 juillet 2021 ne dit rien de la date à laquelle les demandes de nouveaux contrats-programmes doivent être déposées. Il suppose que cette date sera comprise entre le 1er janvier 2022 et l'automne 2023 et demande de plus amples précisions :

- est-ce bien le cas ? ;
- vous aviez annoncé que cette date allait être discutée avec le secteur ;
- la date à laquelle les demandes de nouveaux contrats-programmes doivent être déposées est-elle désormais été fixée ? ;
- dans l'affirmative, quelle est cette date ? Dans la négative, quand sera-t-elle fixée ?

Toujours au niveau de la DO 21, le principal élément que son groupe souhaite souligner dans le cadre de la discussion générale est la poursuite de l'amplification des budgets dédiés aux aides à la création et à la diffusion à hauteur de 700.000 € supplémentaires. Il demande à la ministre de préciser quelles initiatives seront menées avec ce budget complémentaire ?

DO 22 - Lettres, Livre et bibliothèques

Le député demande à Mme la ministre de faire le point sur les moyens supplémentaires dégagés pour ce secteur ainsi que sur l'état d'avancement du contrat de filière pour le livre ainsi sur le montant exact qui sera consacré en 2022 au contrat de filière du livre car, dans l'exposé particulier (AB Promotion du livre) il est fait mention d'une « +300k€ pour le contrat de filière du livre et le Plan lecture », suivi d'une 2e mention « +75k€ : mise en œuvre du contrat de filière "Livres" :

- est-ce un montant de 300.000 ou de 375.000 € qui sera consacré au contrat de filière du livre ?
- Pourquoi deux montants distincts ?

DO 24 - Patrimoine culturel

Pour lui, le principal mouvement concerne le montant de 500.000 € prévu afin d'offrir une compensation financière aux musées qui devront offrir la gratuité aux groupes scolaires. Pour étayer son propos, il rappelle que sous la législature précédente,

la majorité de l'époque avait mis fin à la gratuité muséale pour les publics scolaires :

- à combien s'élèvera la compensation financière par rapport au coût d'une entrée au musée ? ;
- comment le montant de 500.000 € a-t-il été défini ?.

Il indique également qu'en 2019, lorsque la gratuité scolaire existait encore (mais ne s'appliquait à l'époque qu'à 13 musées), la ministre de la Culture de l'époque avait indiqué que le coût annuel du dispositif s'élevait à 250.000 à 280.000 euros. Il interroge à nouveau la ministre sur les 500.000 euros :

- afin de définir ce montant de 500.000 €, les services du Gouvernement ont-ils réalisé une analyse du potentiel nombre de visites scolaires qui pourraient avoir lieu par an ? À combien s'élève ce nombre ? ;
- que se passera-t-il dans l'éventualité où le nombre de visites scolaires serait supérieur aux estimations ? La compensation financière sera-t-elle réduite pour tout le monde ? Ou certaines visites ne feront plus l'objet d'une compensation financière ?.

M. Gardier aborde ensuite le dossier relatif aux centres culturels. Il annonce que M. Evrard (absent) l'a chargé de développer sa question orale (reportée) relative à la reconnaissance des centres culturels dans le cadre de cette discussion budgétaire.

Il déclare qu'en novembre 2013, le décret relatif aux centres culturels a été adopté. Notamment l'instauration d'un principe de parité de financement en vue d'harmoniser les contributions financières versées d'une part par les collectivités publiques associées aux Centres culturels (communes, provinces, etc.) et d'autre part la Communauté française. Or, pour des raisons budgétaires, ce principe de parité n'a, jusqu'à présent, pas été appliqué, mettant bon nombre de communes dans l'embarras.

La plupart de ces communes souhaitent pourtant renforcer leur dynamique en matière de culture au travers notamment de la reconnaissance de leur centre culturel.

Dans la Déclaration de Politique Communautaire, le Gouvernement affiche l'ambition de tendre progressivement vers le plein financement des décrets existants dans le secteur socioculturel et le secteur artistique, en particulier les centres culturels et les bibliothèques publiques.

Au budget 2021, une enveloppe supplémentaire de 2,8 millions d'euros va permettre d'avancer dans l'application de la DPC. Cette augmentation doit

permettre l'indexation des subventions de fonctionnement des 118 centres culturels reconnus et assurer le financement de trois dispositifs spécifiques qui visent à encourager les synergies pluricommunales et ainsi renforcer le maillage existant.

Mais cette enveloppe supplémentaire ne veut pas pour autant dire que les nouvelles demandes de reconnaissance de centre culturel pourront toutes être financées.

En outre, et pour ce qui concerne l'occurrence des centres culturels dans l'initial 2022, les moyens consacrés aux subventions aux centres culturels en application du Décret du 21 novembre 2013 (au sein de l'AB 33.42.11) passent de 24,9 à 26 millions d'euros. L'augmentation, d'1,094 million d'euros, se décline en les montants suivants :

- 319.000 euros pour l'application de la trajectoire de financement par paliers du décret de 2013 ;
- 539.000 euros pour l'indexation du crédit ;
- 236.000 euros pour le renforcement des centres culturels, au travers de nouvelles reconnaissances ou de renouvellement de celles-ci, mais également au travers des décisions relatives aux politiques structurelles validées à l'initial 2022.

En regard des moyens dégagés dans le cadre du budget initial 2022, il est demandé à la ministre de répondre aux questions suivantes :

- est-il possible de me fournir des précisions sur la ventilation des montants que je viens d'évoquer ?
- Faire un état des lieux de la situation des reconnaissances de centres culturels ? Existe-t-il par ailleurs une réflexion quant à un amendement prochain du fond de ce décret au sein de votre cabinet ? Si oui, qu'en ressort-il ?
- Quelles sont aujourd'hui les capacités de notre Fédération à soutenir de nouvelles initiatives en la matière ?
- Quel serait le délai raisonnable de traitement de la reconnaissance pour la collectivité publique qui introduirait aujourd'hui un dossier ?
- Et d'une manière plus générale, quelle est la politique du gouvernement à l'égard des éventuelles futures demandes de reconnaissance ? Y a-t-il par ailleurs des dossiers de reconnaissance de centres culturels actuellement en cours ?

Toujours sur les centres culturels et à titre de suivi de la question d'actualité qui a été adressée à la ministre par Mme Schepmans le 21 avril ainsi qu'à sa propre question écrite du 26 mai dernier, le parlementaire souhaiterait revenir sur le refinancement des 118 centres culturels qui avait été annoncé quelques jours avant les vacances de Pâques. Il rappelle qu'à l'occasion de ces échanges, la ministre lui avait alors précisé que les subventions avaient été maintenues malgré l'impossibilité pour les structures de remplir leur cahier des charges en raison de la pandémie de Covid-19.

Il indique également que la ministre lui avait confirmé que "l'analyse des rapports d'activités de l'année 2020 par l'administration de la Culture est attendue pour le 30 juin prochain et celle-ci permettra de dresser un bilan des actions menées par le secteur en période de confinement », le parlementaire demande les précisions suivantes :

- cette analyse est-elle désormais disponible ? Dans l'affirmative, quid de son contenu ? Il aimerait également savoir si les subventions pour ces centres seront effectivement maintenues pour l'année 2022 également, tant que la pandémie de Covid-19 continue à les impacter ?

DO 15 - Infrastructures de la Santé, des Affaires Sociales, de la Culture et du Sport

Au sein de cette division organique, le parlementaire revient sur ce qu'il qualifie « les deux plus gros mouvements budgétaires » initiés par l'ajusté 2021 et longuement évoqués à l'occasion des débats que ceux-ci ont engendrés, à savoir le Grand théâtre de Verviers et l'atelier-théâtre Jean Vilar.

En ce qui concerne le Grand Théâtre de Verviers, "le cahier des charges a été validé par le Conseil communal en sa réunion du 31 mai 2021 et que le montant des travaux est estimé à 30 millions, le projet est cofinancé par la Région wallonne à hauteur de 13 millions d'euros- et la Fédération à hauteur de 10 millions d'euros, le solde restant sera pris en charge par la commune de Verviers. La convention entre toutes les parties a été conclue." Ce fut le contenu de nos derniers échanges.

En ce qui concerne l'Atelier-Théâtre Jean Vilar, la dernière occurrence de ce dernier renvoyait vers une augmentation de la subvention qui lui avait été accordée, passant de 2 à 3 millions d'euros, complémentairement aux montants d'ores et déjà débloqués pour sa rénovation. Sur ces deux mouvements, M. Gardier demande à la ministre de dresser un état des lieux de ces deux dossiers et dans le cas du Grand théâtre de Verviers de confirmer que les travaux débiteront en 2022 comme prévu.

Intervenant sur la thématique de l'enfance, **Mme Mathieux** observe que la dotation de l'ONE augmente de 6% notamment pour les politiques nouvelles comme

les montants ont été définis par l'annexe 6 du nouveau Contrat de Gestion, ce qui signifie que le Gouvernement donne à l'ONE les moyens financiers permettant la mise en œuvre du Contrat de Gestion 2021-2025 car, indique la commissaire, l'importance des politiques de l'enfance n'est plus à démontrer. Intervenir dès le plus jeune âge et faciliter la vie des familles, notamment celles des familles monoparentales est fondamental pour le groupe MR, ajoute la députée.

Pour elle, le nouveau Contrat de gestion, le plan 0-25 (enfance - jeunesse) ainsi que les différents « Articles Budgétaires spécifiques » (AB) portant notamment sur des donations spécifiques liées à des politiques nouvelles spécifiques sont autant de moyens qui permettront de répondre positivement aux besoins du secteur de la petite enfance.

La députée affirme également, pour appuyer son propos, que l'utilisation des réserves en cette période financière difficile est également nécessaire et appréciée. Toutefois, la parlementaire déclare que, même si les choses évoluent positivement, des inquiétudes subsistent encore et préoccupent son groupe politique, elle pense plus spécialement à la charge de travail qui pèse sur les PSE mais aussi aux retards intervenus dans le domaine de la vaccination mais également à la maltraitance des enfants.

À l'entame de son intervention, **M. Maroy** souhaite préciser que celle-ci sera centrée sur les médias. Il choisit de mettre en évidence 7 éléments importants dans ce budget 2022.

Le premier élément concerne la thématique relative à l'éducation aux médias, une thématique qui devrait, selon lui, devenir une préoccupation majeure dans l'avenir. En effet, précise, **M. Maroy**, face aux multiplications de fausses informations et aux fakenews, il est fondamental de fournir, non seulement, aux enfants mais aussi, aux personnes plus âgées, des outils adéquats en vue de développer leur maîtrise de l'outil numérique et technologique mais aussi d'aiguiser leur esprit critique.

À cet égard, l'éducation aux médias est un outil essentiel qu'il convient de développer pour permettre aux enfants et aux plus âgés de s'émanciper en vue de devenir de véritables citoyens attentifs et engagés.

Rappelant que le Gouvernement travaille actuellement à la mise en place d'un plan transversal relatif à l'éducation aux médias dont de nombreuses mesures concernent les enfants et les jeunes, le député se réjouit de lire dans l'exposé général que la mise en œuvre effective de ce plan commencera en 2022. Pour rappel, il signale que cette mise en œuvre était initialement fixée pour le mois de juin 2021. « Il était donc largement temps » indique **M. Maroy**. Le parlementaire souligne toutefois que

d'après ses informations, ce plan transversal relatif à l'éducation aux médias n'aurait été approuvé qu'en première lecture.

Pour illustrer son inquiétude à ce sujet, M. Maroy rappelle notamment, les réponses « très partielles fournies par la ministre dans le cadre de questions orales posées en commission en date du 12 octobre et 16 novembre dernier, la ministre avait alors annoncé que la mise en œuvre de ce plan était prévue pour la fin de l'année 2021.

Le député demande à Mme la ministre de confirmer si l'objectif fixé sera bien atteint en 2022 ? Épinglant ensuite une augmentation de 500.000 euros allouée à l'éducation aux médias et à laquelle s'ajoute un transfert de 100.000 euros soit une enveloppe totale de 690.000 euros pour l'année 2022. M. Maroy voudrait savoir quels seront les premières mesures et les projets concernés par cette augmentation. Il demande également des précisions sur le calendrier.

Toujours à propos de la thématique relative à l'éducation aux médias, le commissaire souhaiterait également obtenir de plus amples précisions quant aux priorités de la ministre, et ce, même si le député admet que l'allocation budgétaire dédiée à l'éducation aux médias demeure relativement modeste dans ce budget 2022.

Évoquant ensuite le second élément qui porte sur le CSA, M. Maroy constate que cette institution voit sa dotation indexée. Elle passe donc de 3.127.000 € à 3.206.000. Il profite de cette discussion budgétaire pour souligner une fois de plus, la très grande qualité du travail fourni par les services du CSA auxquels, il adresse ses plus vives félicitations. Le commissaire tient à attirer l'attention de la commission sur la charge de travail sans cesse plus conséquente à laquelle le CSA doit faire face.

Introduisant ensuite le 3ème élément consacré à la chaîne privée LN24, M. Maroy relève qu'une provision de 500.000 € est créée à l'Initial 2022 afin d'aider LN 24 dont la situation financière est interpellante. En effet, explique M. Maroy, la chaîne d'informations en continu prépare actuellement une nouvelle recapitalisation afin de faire face à des pertes cumulées atteignant désormais les sept millions d'euros. Pour le député, avec son modèle unique en Belgique francophone, LN24 contribue incontestablement au pluralisme des médias, auquel son groupe est très attaché.

Il poursuit en précisant que la demande de LN24 d'être soutenue par les pouvoirs publics – via le régime des aides à la presse écrite - est légitime, mais que celle-ci, se heurte à de multiples difficultés juridiques. Rappelant le cadre légal, le député indique que les mécanismes d'aide à la presse sont spécifiquement destinés soit aux titres de presse quotidienne écrite soit à la presse magazine non commerciale mais que ceux-ci ne s'appliquent pas aux médias audiovisuels. M. Maroy plaide en faveur de la demande formulée par la chaîne privée qui demande au Gouvernement de la FWB de la soutenir.

Pour préciser davantage sa pensée sur cet important dossier, M. Maroy rappelle la réponse à sa question orale sur le sujet (16 novembre dernier) :

« Des travaux et réflexions sont menés non seulement au niveau de la Société régionale d'investissement de Wallonie (SRIW), mais également au niveau de finance.brussels. (...) En parallèle, nous travaillons au véhicule juridique pour porter la provision dégagée et en définir les modalités exactes. (...) le chantier de la réforme des aides à la presse est également ouvert. (...) La première étape que nous sommes en train de mettre en œuvre consiste à évaluer juridiquement le système actuel et les possibilités d'évolution et d'amélioration. Nous en profitons pour vérifier si – et dans quelle mesure – les règles européennes permettraient d'aider un groupe audiovisuel privé, ce qui n'a jamais été le cas jusqu'à présent en Fédération Wallonie-Bruxelles ». Estimant que cette réponse ne répond que partiellement à ses différentes questions, le député demande un complément d'information sur le dossier NL24. Revenant sur la provision de 500.000 euros reprise dans ce budget 2022, M. Maroy insiste auprès de la ministre pour connaître les conditions qui permettraient à LN24 de bénéficier d'une aide.

En vue d'actualiser son information, le député pose les questions suivantes :

- quelles sont les modalités et dispositions juridiques qui permettront à LN24 de bénéficier de ce montant de 500.000 € ? Les modalités de l'aide ont-elles été définies par le Gouvernement ? Dans la négative, quand le seront-elles ? ;
- LN24 sera-t-elle soumise à des conditions pour pouvoir bénéficier de cette aide ? Dans l'affirmative, lesquelles ? Pourriez-vous détailler votre réponse ? ;
- quel est le calendrier prévu pour le versement de l'aide ?.

Évoquant également les négociations exclusives avec IPM, en vue de l'entrée du groupe de presse dans le capital de la chaîne, le député parle d'une injection de capital comprise entre deux et quatre millions d'euros et d'une prise de participation majoritaire. Ces négociations portent donc bien sur une augmentation de capital et non pas sur un rachat des parts des actionnaires existants même si certains d'entre eux sont potentiellement vendeurs, précise encore le parlementaire qui demande si la concrétisation de cette entrée au capital d'IPM est conditionnée à l'intervention publique et si cette nouvelle pourrait avoir une incidence sur le coup de pouce envisagé par la FWB à l'égard de LN24 ?

Dans le cadre de son 4ème élément, M. Maroy aborde plus longuement la situation des médias de proximité. En guise d'introduction, le député commence par souligner que les principaux AB relatifs aux médias de proximité de ce budget 2022,

voient leur montant indexé et subir quelques changements. Il reviendra plus en détail sur ces mouvements lors de la discussion par article.

À ce stade de la discussion générale, le commissaire souhaite surtout mettre l'accent sur le renouvellement des conventions à conclure entre le Gouvernement et les éditeurs publics de médias de proximité. Le parlementaire souhaite d'abord rappeler que les conventions liant les parties et qui déterminent les missions et les obligations des douze médias de proximité arrivent à échéance le 31 décembre prochain.

Il précise aussi que le 21 octobre dernier, le Gouvernement a approuvé en première lecture de nouveaux projets de convention. Faisant référence à l'avis du CSA qui vient d'être rendu, M. Maroy affirme que cet avis est critique.

En effet, le député précise que « le Collège de contrôle constate que les objectifs quantitatifs, notamment relatifs à la production propre et aux durées de programmes consacrées aux différentes missions de service public, paraissent globalement peu ambitieux au regard des pratiques du secteur ». Et le même intervenant de poursuivre en rappelant que le CSA stipule clairement que ces conventions manquent cruellement d'ambition. Il s'attarde ensuite plus longuement sur cet avis qui met également l'accent sur la nécessité de redynamiser les partenariats. Le CSA recommande aussi la fixation d'obligations de résultats qui soient opérationnelles, tant dans leur mise en œuvre que dans leur contrôle car le Collège constate également que le projet de convention ne présente pas toutes les garanties.

En effet, rappelle le parlementaire, pour le CSA, certaines missions s'apparentent à des obligations de moyens qui n'appellent pas d'engagement concret. Le collège dans sa synthèse transversale relative au contrôle annuel pour l'exercice 2020 recommandait que les conventions modulent les objectifs en fonction des grandes disparités qui existent entre les grandes structures et les plus petites, insiste encore le député qui souligne la nécessité de mutualiser les synergies entre les différents médias de service public. Après avoir insisté sur les recommandations du CSA, M. Maroy souhaiterait entendre le point de vue de la ministre à cet égard. Il aimerait notamment savoir si le Gouvernement en tiendra compte lors d'une seconde lecture relative aux projets de convention ? La ministre compte-t-elle procéder à d'éventuelles modifications dans la rédaction de ces projets en vue d'y intégrer les recommandations émises par le CSA. Évoquant le blocage existant entre la RTBF et les MDP, M. Maroy rappelle que ce problème a déjà été abordé lors de la dernière séance plénière, mais comme le format des questions d'actualité ne permet pas d'approfondir les échanges, M. Maroy profite de cette discussion budgétaire pour revenir sur certains éléments de cet important dossier comme le montant de 450.000 euros exigé par la RTBF pour héberger les MDP sur la plateforme Auvio, le

commissaire souhaiterait connaître la position de la ministre sur ce blocage et demande à la ministre si ces frais seraient directement prélevés sur l'enveloppe de 1,2 million d'euros débloquée par le Gouvernement pour financer le développement numérique des MDP comme indiqué en séance plénière en date du 1er décembre dernier. L'intervenant aimerait également obtenir de plus amples précisions sur la stratégie que la ministre compte mettre en place pour mettre fin à ce blocage. M. Maroy invite enfin la ministre à mettre un terme à ces difficultés qui durent depuis beaucoup trop longtemps.

S'appuyant sur l'avis du CSA recommandant la redynamisation des partenariats, M. Maroy évoque ensuite la collaboration et les synergies entre la RTBF et les MDP. Le député rappelle que le monde politique appelle à la création de collaborations fortes entre les MDP et la RTBF mais que le dialogue a toujours été difficile car empreint de méfiance.

Si certains rapprochements ont eu lieu – le portail d'info régional « Vivre ici », la diffusion d'un reportage des MDP dans le JT de 13 h, le CSA a constaté dans son avis de mai 2021 que « ces synergies stagnent, voire diminuent sur les derniers exercices » insiste M. Maroy. Pour lui, le renouvellement des conventions constitue donc le moment idéal pour relancer la dynamique. Et le député de citer les exemples qui fonctionnent bien : TV Lux Libramont, Vivacité, TVCOM. Il évoque également la bonne collaboration de télésambre et de vivacité.

Il poursuit en précisant que la RTBF et les MDP sont des médias de service public constitués du même ADN. Elles sont complémentaires. En effet, les MDP ne pourront jamais faire ce que la RTBF fait, et inversement, insiste encore le parlementaire qui souligne que la population est très attachée à ce qui se passe à proximité, dans le voisinage, dans la commune d'à côté. Et la RTBF ne peut pas couvrir ce champ. Pour lui, les MDP et la RTBF sont les deux faces d'une même pièce. Il plaide pour une vraie collaboration en vue de partager et de mutualiser les infrastructures. Par la même occasion, il serait judicieux de revaloriser le statut des journalistes qui travaillent dans les MDP. Ils n'ont pas le même statut que les journalistes de la RTBF, car ils dépendent d'une commission paritaire issue du secteur socioculturel ou de l'éducation permanente. Ce système fonctionnait dans les années 1980; en 2021, il serait temps de passer à un dispositif qui corresponde mieux au métier de ces journalistes et à la déontologie qu'ils doivent respecter.

Pour M. Maroy, si la RTBF et les MDP n'accentuent pas leur collaboration, sa conviction est qu'elles perdront deux batailles. Tout d'abord, la bataille avec les opérateurs du secteur privé belge francophone qui se sont lancés dans un processus de concentration. Il pense, par exemple, à Rossel et DPG Media qui viennent de racheter RTL Belgium ou à IPM Group qui s'apprête à investir dans LN24. La deuxième bataille, quant à elle, se déroule au niveau international contre les GAFAN

(Google, Amazon, Facebook, Apple, Netflix) qui attirent tous les revenus publicitaires, ajoute encore le commissaire. Car insiste, le parlementaire, si les médias francophones du service public ne comprennent pas cela, ils courent à leur perte. Face à ces dangers, il faut mettre fin aux défenses de près carrés. La RTBF et les médias de proximité sont utiles. Ils ne doivent pas être absorbés les uns par les autres; ils partagent le même ADN et constituent des médias de service public financés par de l'argent public.

Une plateforme existante et développée par la RTBF héberge déjà LN24 et AB3. Il serait aberrant que les médias de proximité développent leur propre plateforme. Il est donc logique que la RTBF mette sa plateforme à la disposition des médias de proximité et que ces derniers participent aux frais d'exploitation, notamment pour la bande passante, insiste le parlementaire.

Toujours dans le cadre de son intervention relative aux MDP, M. Maroy explique que désormais, les projets de convention ouvrent la possibilité aux MDP de se lancer en radio (DAB+) et rappelle également que lors de la déconfection du dernier plan de fréquences (2019), six MDP avaient participé à l'appel d'offres sans succès et seule BX1 avait persévéré en lançant une webradio. À l'époque, la démarche des six télé locales avait suscité la polémique car le plan de fréquences est réservé aux seuls acteurs privés alors que les MDP sont subsidiés par les pouvoirs publics.

Mais, les projets de convention sont à cet égard très clairs : si les MDP veulent se lancer en radio, ils devront le faire en dehors du plan de fréquences – c'est-à-dire en puisant dans une fréquence réservée à la RTBF – et il s'agira d'une fréquence unique qui sera partagée entre plusieurs MDP via des décrochages. M. Maroy pense que le Gouvernement ne pourrait pas retirer d'autorité cette fréquence à la RTBF car, comme toutes les fréquences dont bénéficie la RTBF, cette fréquence a été attribuée à la RTBF en vertu du contrat de gestion. Aussi, pour que les MDP puissent récupérer cette fréquence, l'accord de la RTBF serait donc indispensable, indique le commissaire. Une situation qui pourrait s'avérer épineuse. En effet, la RTBF lierait ce dossier à celui des synergies digitales (Auvio), sur le mode : « Il y aura un accord sur tout ou sur rien. », souligne M. Maroy qui demande à la ministre si un accord a pu être trouvé sur ce point et si oui, quelles en sont les grandes lignes ?

Rappelant un article récent du Soir selon lequel, BX1 aurait reçu du cabinet de la ministre, l'assurance d'obtenir (2022) une fréquence DAB+ qui serait, elle, retirée à la RTBF et que BX1 utiliserait pour lancer un projet pilote, le parlementaire demande si cette information est exacte et si une décision officielle confirmant cette promesse a été prise ? Il demande également si le lancement du projet pilote est confirmé et quelles sont les raisons qui ont conduit au choix de BX1

et pas un autre MDP ? Y a-t-il d'autres candidats pour ce projet pilote, interroge M. Maroy ?

Il précise que si ce projet pilote se concrétise, il pourrait potentiellement générer des problèmes en cascade. Car, sachant que les MDP devraient se partager une seule fréquence radio et sachant que le multiplex bruxellois déborde sur une grande partie (sinon la totalité) du Brabant wallon (car il semble que la couverture DAB+ ne permet pas de faire 12 décrochages sur cette fréquence-là), M. Maroy pense que si BX1 lance une radio en DAB+, cela pourrait avoir pour conséquence que TVCOM, le MDP du Brabant wallon, ferait face à une impossibilité technique de pouvoir lancer un décrochage. Il souhaiterait donc savoir si la ministre est informée de ce problème potentiel et aimerait savoir ce qu'il en est exactement ? Il demande également à la ministre d'expliquer les raisons qui la poussent à permettre aux télévisions locales de se lancer en radio dès lors qu'elles ont déjà beaucoup de problèmes à faire face à leurs difficultés financières. De plus, des radios, il en existe déjà (Musique 3, Vivacité, Classique 21, Tipik...). Visant plus spécialement, BX1, le député estime qu'un recadrage s'impose pour mettre fin à cette situation. Évoquant la transition numérique des médias de proximité pour clôturer son 4ème élément, le député plaide pour que les MDP ne soient plus uniquement accessibles à partir d'un téléviseur. Pour lui, le débat n'est pas de savoir si les MDP doivent être accessibles grâce à la touche 10, 11 ou 12 de la télécommande car celui-ci est largement dépassé aujourd'hui. Les médias de proximité doivent être accessibles sur les plateformes, notamment les nouvelles applications directement accessibles depuis le smartphone qui se trouve dans la poche du quidam, sur YouTube ou sur Instagram, affirme M. Maroy. Que prévoit le budget pour les aider à franchir le cap, demande M. Maroy.

Son 5ème élément concerne la transition numérique des radios indépendantes qui grâce au lancement du DAB+ deviennent un enjeu fondamental car celui-ci permet de renforcer l'offre radiophonique mais aussi la qualité et le confort d'écoute. Toutefois, il souhaiterait attirer l'attention de la commission sur la menace qui plane sur l'avenir de ces radios dont la moitié pourrait disparaître dans les années à venir. En effet, explique le député qui s'est longuement entretenu avec les représentants de la Fédération des radios indépendantes (Radio Z qui regroupe 46 radios), le coût annuel pour une radio varie entre 30 et 50.000 euros et celui-ci se situe entre 360 et 600.000 euros par an si l'on considère l'ensemble des radios indépendantes. Les radios indépendantes sont donc particulièrement inquiètes car celles-ci n'ont pas les moyens de bénéficier des opportunités qu'offre le DAB+. D'ailleurs rappelle le député, à ce jour, seules deux radios (DAB+) ont été lancées alors le plan de fréquence existe depuis 2 ans. Ce qui fait dire au parlementaire que le coût constitue un véritable frein. Il rejoint M. Dupont sur la possible disparition de 6 radios indépendantes situées dans le Brabant wallon. Inquiet, il craint que les radios

indépendantes risquent de « rater » le train digital. Le commissaire prie la ministre de trouver une solution à ce problème.

Dans le cadre de son 6ème élément, le député souhaite mettre l'accent sur la presse en évoquant notamment la mise en œuvre de la réforme relative aux aides à la presse qui tarde à se concrétiser. Aussi, après avoir épinglé les 556.000 inscrits au budget 2022 euros, M. Maroy aimerait savoir à quoi correspond vraiment ce montant. Quid également de la réforme des aides à la presse et de la progression de ce dossier, demande-t-il à la ministre ?

Enfin, pour terminer, M. Maroy évoque la Dotation à la RTBF dont les montants sont en augmentation de 12.389.000 € (passant de 276.210.000 € à 288.599.000 €). L'augmentation s'élève 14,5 millions d'euros si l'ensemble des AB concernés par l'application du contrat de gestion de la RTBF sont additionnées affirme M. Maroy :

- +12,4 millions d'euros pour l'indexation de la dotation ;
- +1,9 million d'euros pour la cotisation au pool des parastataux ;
- +0,2 million d'euros de subvention responsabilisation SEC.

Ces augmentations ne constituent cependant pas un choix politique du Gouvernement actuel précise le député car celles-ci résultent simplement de l'application automatique du mécanisme d'indexation prévu à l'article 65.1 du contrat de gestion de la RTBF, approuvé par le Gouvernement précédent.

Évoquant ensuite la réduction de la publicité à la RTBF, M. Maroy constate que 2.2 millions d'euros sont prévus en moyens d'action et en moyens de liquidation alors que l'exposé particulier fournit peu d'informations puisqu'il se contente d'indiquer : « Cet AB prévoit une provision permettant une dotation complémentaire à la RTBF de manière à poursuivre les mesures de réduction de la publicité, conformément aux engagements de la DPC en la matière ».

Épinglant la provision de 2,2 millions destinée à compenser la poursuite des mesures de réduction de la publicité à la RTBF et plus spécialement la suppression des interruptions publicitaires durant les films et les séries, diffusés majoritairement en soirée. Le député interroge longuement la ministre sur cet important dossier qui doit encore faire l'objet d'une réflexion plus approfondie de la part du Gouvernement. S'agissant des coupures publicitaires dans les films avec compensation pour la RTBF, le commissaire demande à la ministre si le Gouvernement prévoit un avenant au contrat de gestion actuel de la RTBF ? Il demande également si toutes les œuvres seraient concernées ? Pour rappel, M. Maroy souligne que la RTBF s'abstient déjà de couper les films d'auteur. Dès lors, Mme la Ministre souhaiterait-elle aller plus loin, demande le commissaire ? La tranche

horaire du soir serait-elle la seule concernée, insiste encore le commissaire ? Quid notamment de la diffusion non linéaire ? Serait-elle également concernée ?

Poursuivant son raisonnement sur les conséquences financières de ces coupures publicitaires, le commissaire rappelle que ce sont précisément les GAFAs (Google, Apple, Facebook, Amazon) qui attirent une part de plus en plus importante des revenus publicitaires. Il pense qu'une telle mesure pourrait accentuer le mouvement. Il voudrait entendre la ministre à ce sujet.

Il termine son intervention sur les médias par une question : pourquoi modifier une fois de plus ce contrat de gestion en cours de route et ne pas attendre les négociations pour le renouvellement du prochain contrat de gestion demande-t-il à la ministre, car c'est dans le cadre de cette négociation que les missions de service public et les moyens pour les financer sont mis en adéquation.

Pour **Mme Pavet**, ce budget 2022 comporte des éléments positifs qu'il convient de saluer, elle pense notamment à la mesure relative à la gratuité des musées ou encore à celle portant sur la reconnaissance de 5 nouveaux collectifs actifs en faveur des droits des femmes qui constitue une réelle avancée positive pour la cause féminine. Toutefois, s'agissant du budget global 2022, la députée estime que les montants sont insuffisants pour répondre aux besoins engendrés par les différentes vagues successives de la pandémie.

À cet égard, la parlementaire rappelle le cadre et le contexte particulièrement difficile dans lesquels se déroulent les travaux budgétaires 2022 (en pleine 4^e vague de la pandémie). Une 4^e vague qui risque d'être plus préjudiciable que la précédente, estime la députée car les secteurs les plus touchés depuis le début de la crise « retiennent leur souffle » dans l'espoir qu'aucune fermeture ne leur soit imposée même si certains bourgmestres ont déjà décidé de fermer la culture et le sport comme c'est, le cas à Knokke alors qu'il a été démontré que des représentations pouvaient se dérouler de manière parfaitement sécurisée, rappelle encore la députée.

Pour elle, cette situation est d'autant plus inquiétante que, depuis le début de la crise sanitaire, le soutien octroyé par les différents gouvernements, et singulièrement, celui de la Fédération Wallonie-Bruxelles n'a pas permis d'équiper les lieux culturels de la Fédération Wallonie-Bruxelles, en termes de ventilation. Ce soutien n'a pas permis non plus de rassurer les travailleurs de la culture dont certains sont contraints de solliciter une aide alimentaire et d'autres sont obligés de changer de métier pour éviter la faillite.

Toujours dans le souci de mettre en exergue les problèmes que vivent quotidiennement les acteurs du terrain, la parlementaire a choisi de rapporter les propos qu'a tenus un directeur de théâtre dans la presse expliquant en substance : "qu'on laisse crever le théâtre non subsidié, c'est lamentable". Pour le groupe

politique de Mme Pavet, il est tout simplement inconcevable que les aides soient proportionnelles à la subvention initiale et non pas aux besoins réels du terrain, besoins dont le gouvernement ne semble manifestement pas vraiment se préoccuper car ceux-ci n'ont jamais fait l'objet d'une identification.

Seuls 3 millions d'euros ont été débloqués depuis le début de la crise pour aider les lieux culturels non-subsidiés alors que ceux-ci touchent 70% du public. Une prime unique allant de 7 500 à 15 000 euros, un montant très faible proportionnellement aux pertes réellement subies par ces lieux qui fonctionnent essentiellement sur base de la billetterie, qui est actuellement fortement ralentie.

À ce propos, la commissaire affirme que le PTB reçoit des retours inquiétants, du terrain sur le nombre de salles qui se vident avec l'arrivée de la 4ème vague. Elle signale également une augmentation des "no show" - ce public qui ne vient pas, des programmations annulées car l'impact des dernières mesures prises par le codeco (moins de monde dans une salle avec un public assis qu'une salle avec un public debout) donne lieu à une situation particulièrement difficile. À titre d'exemple concret, elle rappelle ce lundi 29 novembre, un concert au botanique accueillait 350 personnes au lieu des 700 personnes initialement attendues. Toujours, pour les mêmes raisons, l'Ancienne Belgique a déjà confirmé la suspension d'une quinzaine de concerts pour les trois prochaines semaines, déclare encore Mme Pavet. Mais pour la commissaire, les mesures prises lors du dernier codeco n'expliquent pas tout puisque bien avant l'annonce des dernières mesures, les tickets et les abonnements étaient très peu vendus en raison notamment du climat particulièrement anxieux mais aussi à cause de mesures devenues incompréhensibles pour le public cible.

En vue de mettre en lumière le désarroi de ce secteur, la commissaire illustre son propos en citant notamment le témoignage du directeur d'un autre théâtre bruxellois relevant une situation particulièrement pénible à Bruxelles (la moitié des salles sont vides). Raison pour laquelle le PTB estime que la seule "aide exceptionnelle" pour les opérateurs non-subsidiés reste largement insuffisante.

Elle indique également que certains lieux culturels non subsidiés ne peuvent recourir à la cellule de veille, elle y reviendra dans le cadre d'une question orale car selon elle, cette situation interroge sérieusement la stratégie mise en place par la ministre dont l'action se limite à la culture déjà subventionnée. Et la parlementaire de se demander "mais qui est donc la ministre du reste de la culture". Elle pointe tous ceux qui ne gagnent pas les concours mais aussi, les travailleurs et travailleuses qui ne sont pas rattachés à des structures subsidiées ainsi qu'aux lieux culturels qui sont indépendants tant que la billetterie tourne ?

S'agissant de la problématique liée à la ventilation des lieux, la députée rappelle que son groupe politique était demandeur de la mise en place de ce fonds ventilation pour équiper les lieux culturels qui en ont besoin. C'est une bonne

nouvelle pour le PTB. La députée met toutefois en évidence deux bémols importants : premièrement l'aide proposée est plafonnée à 20 000 alors qu'un appareil de ventilation coûte en moyenne 50 000. Le second bémol concerne la limitation de l'aide soit un maximum de 70 % de l'investissement total nécessaire pour la mise aux normes. Les salles de spectacle ont déjà tellement souffert de cette crise sanitaire. Pour le PTB, les plus fragilisées devraient bénéficier d'un remboursement à 100 %, souligne Mme Pavet. Quid du soutien aux opérateurs non subsidiés et de la transparence quant à la répartition de ces fonds, s'interroge la parlementaire?

S'agissant des travailleurs et travailleuses, elle souligne le déficit de données chiffrées dans ce domaine, ce qui ne permet pas de savoir que le déficit est prélevé sur l'ensemble des fonds d'urgence.

Concernant les "aides directes" qui sont mises en place par le Gouvernement, Mme Pavet, préfère parler de "concours". Il y a des gagnants et des perdants, estime la commissaire. Évoquant "Un futur pour la culture", elle mentionne 238 gagnants pour plus de 750 perdants car 3 projets sur 4 n'ont pas été retenus alors que 750 dossiers ont été rédigés. Pour le second projet "Un futur pour la culture", les chiffres ne sont pas encore disponibles puisque ce projet aurait plus de 3 mois de retard. Pour Mme Pavet, la méthode utilisée par la ministre "ajoute de la précarité à la précarité". Et à cet égard, elle aimerait en savoir plus sur les raisons qui justifient ce retard. Le budget prévu en 2021 est-il toujours disponible, se demande-t-elle. Elle s'interroge également sur la stratégie que la ministre compte mettre en place pour débloquer la situation.

Concernant le volet relatif aux droits des femmes, elle épingle l'ensemble des appels à projets portant sur les violences contre les femmes et les filles dans le contexte de Covid qui visent aussi le harcèlement et le sexisme ainsi que la représentation des femmes dans tous les secteurs professionnels de la Fédération Wallonie-Bruxelles. Car, si le PTB soutient globalement les objectifs de chacun de ces appels à projets, la députée regrette cependant que certaines associations, qui connaissent souvent une précarité similaire à celle des travailleurs et travailleuses de la culture, doivent consacrer leur énergie à la rédaction de ces appels alors qu'elles pourraient bénéficier d'un soutien structurel suffisant. Elle donne notamment l'exemple de l'appel à candidatures lancé en juillet dernier et qui a permis à 5 collectifs actifs dans la lutte contre les violences faites aux femmes de bénéficier d'une reconnaissance et d'un financement plus pérenne. Si la députée salue le caractère positif de cet appel à projets, elle trouve toutefois regrettable que les 6 autres collectifs non retenus doivent continuer sans aucun moyen supplémentaire. Aussi, aimerait-elle connaître l'identité des collectifs qui ont été écartés. La commissaire rappelle que les associations actives dans la lutte contre les violences faites aux femmes souffrent d'un sous-financement chronique alors que le travail de prévention et d'accompagnement réalisé est essentiel.

Après avoir analysé la partie budgétaire relative au Plan droits des femmes, Mme Pavet indique que ce budget reste peu lisible et ne traduit pas concrètement les mesures annoncées dans le plan droits des femmes du Gouvernement ni celles reprises dans le plan intrafrancophone de lutte contre les violences faites aux femmes, elle pointe, notamment les points suivants :

- campagnes de sensibilisation ;
- actions et traitement médiatique des violences via des formations pour les actrices et acteurs du secteur des médias ;
- amélioration du recueil des statistiques sur la violence ;
- centralisation et diffusion des ressources relatives aux violences faites aux femmes via un site internet ;
- financement de la recherche scientifique et projets pilotes pour la création et l'évaluation de programmes de prévention primaire à destination des garçons et des hommes ;
- campagne spécifique aux stéréotypes de genre.

Pour Mme Pavet, la mise en place de toutes ces mesures nécessite des moyens financiers supplémentaires. Elle demande si des montants seront bien débloqués pour 2022 car les lecteurs de terrain sont partisans d'une ligne budgétaire liée plus spécifiquement à la prévention primaire, c'est-à-dire des moyens financiers qui sont déployés en vue d'empêcher que les violences ne se produisent. Elle demande si le Gouvernement a prévu ces moyens ?

Intervenant dans le cadre du volet enfance, **M. Dupont** déclare d'emblée que ce budget 2022 est très peu ambitieux. À l'instar des intervenants précédents, le député s'étonne également de l'absence de l'Administrateur délégué de l'ONE. Abordant la création de nouvelles places dans les milieux d'accueil, le député affirme que les places d'accueil collectif sont devenues rares et dans certaines régions, la liste d'attente est d'un an pour les parents qui sont à la recherche d'une place en crèche, c'est notamment le cas à Mons, indique M. Dupont.

Effet, ajoute le commissaire, "certains pouvoirs organisateurs n'ouvrent tout simplement plus de nouvelles crèches car les de moyens financiers car ce secteur manque cruellement de moyens financiers. Le député s'étonne donc que le nombre de nouvelles places ait été revu à la baisse sur le plan budgétaire dans le nouveau Contrat de gestion alors que l'ONE n'utilise pas l'entièreté de ses financements. Dans ces conditions, pourquoi la création de nouvelles places n'est pas considérée comme une priorité pour le gouvernement, se demande le parlementaire.

Revenant ensuite sur le statut professionnel des accueillantes, il précise que certains témoignages du terrain font état d'un point négatif concernant la mise sous statut des accueillantes et, ce même, si le salaire devient régulier, celui-ci, reste encore beaucoup trop bas

toujours sur les conditions de travail des accueillantes, le commissaire précise aussi que celles-ci font l'objet de pression concernant les horaires de travail alors qu'elles prestent déjà des journées de 10h ,en plus d'assurer plusieurs rôles sur la journée, en plus de surveiller 4 enfants, elles sont aussi tour à tour : cuisinière, agent d'entretien, accueillantes, appelées à prester plus de 50 heures alors que la semaine est de 38 heures dans d'autres secteurs, ce qui sur un plan strictement légal pose un réel problème en termes de droits des femmes. Le député souhaiterait donc obtenir de plus amples précisions sur le secteur de la petite enfance :

- le million d'euros pour l'ATL servira-t-il à financer la réforme de ce secteur ?
- La réforme MILAC prévoit une augmentation du nombre d'accueillantes par enfants dans les milieux d'accueil collectifs : pourquoi y a-t-il plus d'argent pour engager du personnel de direction que pour engager des accueillantes ? Pourquoi ne pas fixer cette priorité dans le budget ?
- 816 000 euros c'est peu vu l'urgence de créer de nouvelles places d'accueil?
- Pourquoi avoir revu ces mesures à la baisse dans le contrat de gestion de l'ONE ?

Pour la partie relative aux médias et plus spécialement la RTBF, M. Dupont s'étonne qu'aucune solution structurelle n'ait été trouvée pour régler les problèmes de nomination. Un budget est-il prévu en vue de débloquer la situation, demande le député?

S'agissant de la subvention de 1,2 million d'euros destinée aux médias de proximité, le commissaire demande si celle-ci est bien structurelle? Il souhaiterait aussi obtenir confirmation de la part de la ministre pour rassurer le secteur.

Le parlementaire s'attarde ensuite plus longuement sur la subvention elle-même, prioritairement destinée au numérique et au digital. Aussi, relayant la crainte des télévisions locales par rapport au pouvoir dont dispose la plateforme Auvio, M. Dupont souhaiterait savoir comment garantir la visibilité de ces télévisions. Quant au montant très élevé (frais) exigé par la RTBF pour accéder à la plateforme Auvio,

le parlementaire demande à la ministre d'expliquer à quoi correspondent concrètement ces 450.000 euros?

Le parlementaire explique aussi que d'après certaines sources, la chaîne privée LN 24 et AB3 ne devrait pas payer pour accéder à Auvio. Le commissaire s'étonne donc que le service public doive payer pour « être sur un service public » alors que les chaînes privées ne seraient pas soumises aux mêmes règles. Il demande confirmation à la ministre et insiste sur l'avis qui vient d'être rendu par le CSA portant sur le renouvellement des conventions relatives aux médias de proximités. Cet avis est clairement favorable à l'hébergement des médias de proximité sur la plateforme Auvio sans contrepartie financière, contrairement à la proposition de la RTBF.

Évoquant ensuite le dossier relatif à la transition numérique et au pluralisme de l'offre radiophonique en FWB, l'intervenant plaide pour que le passage au DAB+ ne condamne pas les opérateurs les plus fragiles du paysage radiophonique". À cet égard, le député souligne que des radios indépendantes sont menacées de disparition. Il pense aux six radios indépendantes du Brabant wallon qui risquent de disparaître, faute de pouvoir assumer financièrement le passage au DAB+ car les montants déjà débloqués restent insuffisants. Le secteur demande une aide récurrente annuelle de la part de la Fédération Wallonie-Bruxelles pour mieux accompagner les radios indépendantes. La Fédération Radio Z, qui représente plus de la moitié des radios indépendantes, estime les besoins financiers entre 360 000€ et 600 000€ par an, rappelle le député qui demande si ce budget 2022 répond bien à l'appel à l'aide lancé par les radios indépendantes ?

M. Dispa souscrit pleinement à l'ensemble des questions posées par les intervenants précédents car indique le député, toutes les réflexions soulevées dans le cadre de cette discussion sont particulièrement pertinentes, néanmoins, le commissaire pense qu'il n'est pas inutile de souligner le contexte particulier dans lequel se déroule l'examen de ce budget 2022. Il ne peut s'empêcher de rappeler la situation financière de la FWB et d'insister sur le nécessaire équilibre macro-budgétaire qu'il convient de respecter pour élaborer un budget. Le député s'attarde ensuite sur certains dossiers qui sont importants pour son groupe politique.

S'agissant du mode de financement, le parlementaire partage pleinement les propos de Mme Pavet car, au-delà des dépenses, le commissaire estime qu'il faut également s'inquiéter des moyens financiers nécessaires. Or, la ministre n'en fait pas mention dans sa présentation. Cette absence de moyens financiers compensant les dépenses contribue à un déséquilibre global car les dépenses entre 2021 et 2022 augmentent de 8,62 % et les recettes de 5,12 %.

Pour lui, ces difficultés structurelles engendrent davantage de dépenses, ce qui se traduit par un effet immédiat consistant à créer un déficit de l'ordre de 1 milliard

d'euros, une situation particulièrement délicate sur le plan financier mais qui ne semble pas préoccuper la majorité, souligne M. Dispa. Pour lui, ce phénomène récurrent contribue à augmenter la dette de FWB qui a doublé en 6 ans, renforçant ainsi les dérives « macro ». Il attire donc l'attention des autres groupes politiques en leur demandant de s'interroger sur le principe de soutenabilité des finances publiques et singulièrement des finances de la Fédération Wallonie-Bruxelles car tôt ou tard, les conséquences se feront ressentir pour les futures générations, insiste le parlementaire. La situation actuelle n'est pas tenable sur la durée eu égard à l'accumulation des dettes qui se clôturent toujours par une forme de liquidation en cas de remise en question de l'institution.

Le député insiste donc tout particulièrement sur le contexte général de ce budget 2022 et invite les membres de la commission à y réfléchir plus attentivement.

L'intervenant aborde ensuite le chapitre des recettes de la FWB et s'interroge plus spécialement sur celles qui sont directement liées aux ventes des fréquences analogiques (4 G - 5 G) pour lesquelles les parlementaires n'ont pas obtenu suffisamment de précisions, notamment en ce qui concerne le montant de 29 millions d'euros que le niveau fédéral a versé à la FWB. À cet égard, il aimerait obtenir davantage d'informations sur ce point ? Plus spécialement par rapport à cet initial 2022 ? Quid également de l'accord conclu avec le Fédéral sur la 5 G, sachant que la 5 G va finalement être implémentée en Belgique ?

Quid du produit de vente aux enchères ? Quelles sont les avancées entre le Fédéral et les entités fédérées, demande-t-il à la ministre. S'agissant du volet portant sur les dépenses, le parlementaire pointe surtout une majoration pour certains dossiers, que la ministre a mis en exergue dans son exposé général (mécanisme d'indexation + moyens nouveaux). À cet égard, M. Dispa, préfère plutôt parler de saupoudrage.

À propos du volet relatif aux droits des femmes, le député parle de « gros dossier mais de petit budget » d'autant que la ministre compétente en la matière préside actuellement la Conférence interministérielle (CIM) « droits des femmes ».

Pointant le secteur de l'éducation permanente, le commissaire regrette qu'aucune forme de nouvelle reconnaissance n'ait pas été octroyée.

Concernant le secteur des médias, M. Dispa rejoint M. Maroy dans ses réflexions portant notamment sur le Plan transversal relatif à l'éducation aux médias qui n'a pas encore été validé par le Gouvernement. S'agissant de ce Plan, le député demande à Mme la Ministre de préciser ses priorités dans ce dossier. Quid également de la pluriannualité dans son financement s'interroge encore le député ? Comment sera réalisé le pilotage sur le plan pratique ? Les crédits seront-ils

intégralement inscrits à l'article 33.03 ou d'autres montants sont inscrits dans le budget d'un autre ministre, demande encore le député.

Concernant le crédit de 500.000 euros alloués à une télévision privée (NL24), M. Dispa exprime son intérêt pour ce nouveau média privé qui bénéficie d'une aide publique. Quid dès lors de l'encadrement juridique et de l'usage de cette provision de 500.000 euros, s'interroge le commissaire. Il souhaiterait que Mme la ministre fasse le point sur les discussions qui ont été entamées avec LN24 ainsi que sur l'obligation de respecter la législation européenne relative à ce dossier ?

Pointant l'enjeu lié à la réduction de la publicité à la RTBF, M. Dispa constate qu'aucune compensation budgétaire n'est prévue pour compenser les premières mesures déjà annoncées.

Quelles nouvelles mesures sont actuellement sur la table et comment celles-ci seront-elles encadrées ? Un avenant est-il prévu ? Ou alors faut-il attendre la négociation du prochain contrat de gestion de la RTBF pour régler ce problème, interroge le parlementaire. Toujours dans ce cadre, l'intervenant aimerait avoir des précisions sur la manière dont les 2,2 millions alloués à la RTBF pour faire face aux pertes engendrées par la suppression de la publicité.

S'agissant des médias de proximités, M. Dispa épingle plus spécialement le renouvellement des conventions. À l'instar des autres intervenants, la parlementaire s'attarde ensuite longuement sur les recommandations reprises dans l'avis du CSA qui vient d'être rendu dans le cadre dans ce dossier. En ce qui concerne la plateforme Auvio, le parlementaire souhaiterait obtenir des précisions complémentaires sur le montant 1,2 million d'euros qui a été dégagé en 2021. Il souhaiterait savoir si une partie des frais exigés par la RTBF pour l'hébergement des médias de proximité sera prélevée sur ce 1, 2 dégagé en 2021 ? Il aborde également, les difficultés rencontrées par les radios indépendantes qui s'inquiètent de la « montée de la concurrence dans ce secteur, grâce notamment au lancement du DAB+.

Poursuivant son intervention générale, le député épingle également une série de chantiers repris dans la DPC mais qui actuellement à l'arrêt, il demande des précisions complémentaires notamment sur la réforme des aides à la presse, sur les droits voisins.

Sur le volet culture et sur les nouvelles réformes en la matière, le député affirme que celles-ci ne sont pas « visibles » et préfère parler plutôt de « renforcement » que de nouvelles réformes. Pour obtenir de plus amples précisions sur ce point, l'intervenant demande à la ministre de faire le point sur cette question ainsi que sur les chantiers repris dans la DPC (statut d'artiste et cadastre de l'emploi).

Intervenant sur le volet relatif aux droits des femmes, **Mme Goffinet** relève que ce PDDF poursuit son implémentation dans le paysage de la FWB avec des succès divers en fonction des secteurs et des ministres en charge de certaines mesures. À cet égard, la députée interroge la ministre sur ses priorités en tant que présidente de la CIM droits des femmes. Elle souhaiterait en savoir davantage sur l'intégration de la dimension de genre dans le budget de la Fédération à travers le genderbudgeting ainsi que sur le test genre ? Car précise la commissaire, comme le plan droits des femmes, le genderbudgeting et le test genre sont des « outils » transversaux et importants pour gérer les politiques publiques. Quels enseignements, ont été tirés de ces outils, demande la parlementaire.

Sur le volet relatif à l'éducation permanente, la députée ne relève pas de mesures budgétaires « basculantes » pour ce secteur que ce soit en regard de la pandémie ou des conséquences des inondations. Aucune association n'a été donc en difficulté lors des inondations de juillet dernier s'interroge, M. Goffinet ?

Pour elle, les moyens alloués aux projets d'alphabétisation sont indispensables pour permettre aux citoyens d'appréhender le monde. Et la parlementaire de poursuivre son intervention en soulignant l'importance des nouvelles reconnaissances pour le secteur de l'éducation permanente : qu'en est-il de l'attribution de nouvelles reconnaissances pour les associations d'éducation permanente, Mme la ministre maintient-elle sa décision de non-reconnaissance d'associations avant 2023 ? Des associations sont-elles en attente ? La commissaire estime qu'à l'heure actuelle, et dans un contexte de crise, il est primordial d'assurer et soutenir les associations qui œuvrent à un meilleur vivre-ensemble et qui font vivre au jour le jour notre démocratie par des méthodes d'éducation permanente. Que ce soit par des moyens budgétaires ou via des mesures de simplifications administratives, la commissaire annonce que son groupe restera attentif sur ce sujet.

Abordant le secteur de la petite enfance, Mme Goffinet à l'instar de Mme Laanan regrette l'absence de M. Parmentier, Administrateur délégué de l'ONE.

Épinglant ensuite le « Plan O-25 ans » à destination des enfants et des jeunes, Mme Goffinet estime que l'ambition du Gouvernement est noble et bien nécessaire car il s'agit de mettre en avant et de renforcer les investissements en faveur de l'enfance et de la jeunesse.

Comme les autres intervenants, Mme Goffinet pense que les mesures liées à la gestion de la crise sanitaire ont et auront des répercussions énormes sur le plan psychologique pour les enfants et les jeunes. D'ailleurs, tous les intervenants dans le cadre des auditions sur la santé mentale des jeunes et menées au sein de notre Parlement ne mettent pas autre chose en évidence, les répercussions sociales sur la santé mentale et le décrochage scolaire sont énormes.

Le Gouvernement était attendu pour répondre à ces défis colossaux pour toute une génération. Mais à la lecture de ce plan, Mme Goffinet fait part de sa déception car elle attendait un plan d'envergure pour répondre aux enjeux et aux défis de cette crise sanitaire. Aucune trace de ce plan d'envergure mais plutôt une mise en place de mesures souhaitées pour partie lors de la Déclaration de Politique Communautaire, affirme l'intervenante qui souhaiterait savoir quelles sont les mesures basculantes de ce plan 0-25 ?

S'agissant de l'ONE, elle constate que sa dotation augmente globalement de près de 31M€. La commissaire rappelle que cette augmentation est conforme aux dispositions prévues dans le contrat de gestion 2021-2025 et se décompose de la manière suivante :

1. Les politiques nouvelles : 15.300k€ d'augmentation de la dotation dont 2.500k€ provenant de la provision négociations sectorielles et visant à financer le passage au statut des accueillantes conventionnées. À ces 15.300k€, il convient d'ajouter une mobilisation des réserves à hauteur de 7.413k€ pour un total de 22.713k€.

2. Par rapport à 2021, ce montant permet principalement d'octroyer des financements des politiques suivantes, conformément à l'annexe 6 du contrat de gestion :

- 10.200k€ pour le financement des postes de direction dans les milieux d'accueil (mise en œuvre de la réforme MILAC) ;
- 7.140k€ pour le passage au statut de salariées des accueillantes ;
- 1.224k€ pour le renforcement de l'encadrement dans les SASPE ;
- 1.020k€ pour l'ATL ;
- 816k€ pour la création de places d'accueil ;
- 612k€ pour l'amélioration du pilotage et de l'efficacité.

Mme Goffinet interroge ensuite la ministre notamment sur l'automatisme de la création de postes APE et sur la concertation avec la ministre Moreale. Après avoir rappelé brièvement l'historique, la députée demande à la ministre de faire le point sur la création de places et sur la concertation avec la ministre Moreale mais également sur le travail réalisé en collaboration avec la ministre De Bue. Quid des emplois et quid des accords APE et ACS, demande encore Mme Goffinet.

Mme Goffinet évoque également les volets relatifs à la vaccination, à l'éveil culturel, aux écocrèches et à la santé mentale avant de s'attarder sur la transition

numérique. Revenant ensuite sur la crise sanitaire, la députée tient à saluer le travail mené par l'ONE mais aussi remercier le personnel PSE et les différents milieux d'accueils pour la qualité de leur travail et pour le professionnalisme. Pour clôturer son intervention générale, Mme Goffinet souhaite revenir sur la réforme des rythmes scolaires. Rappelant que l'avant-projet de décret relatif à l'adaptation des rythmes scolaires annuels aux élèves de l'enseignement fondamental et secondaire ordinaire, spécialisé et secondaire artistique à horaire réduit et aux mesures d'accompagnement pour l'accueil temps libre a été adopté en première lecture le 14 octobre 2021 par le Gouvernement, la parlementaire estime qu'au-delà des incidences budgétaires dans l'enseignement obligatoire, cette réforme nécessite des mesures d'accompagnement dans d'autres secteurs, notamment dans celui de l'accueil temps libre, la parlementaire souhaiterait obtenir des précisions complémentaires sur ce sujet.

Mme Bomele Nketo annonce que son intervention portera essentiellement sur le secteur de la petite enfance et sur le volet relatif aux droits des femmes.

Évoquant le rôle et les missions de l'Office de la Naissance et de l'Enfance, la députée s'attarde plus longuement sur le manque de places dans les milieux d'accueil et sur le statut des accueillantes.

La commissaire explique que la création de nouvelles places d'accueil constitue une priorité historique pour son groupe politique. Revenant ensuite sur la staturisation des accueillantes d'enfants, la parlementaire indique que ce changement de statut tant attendu pose de sérieux problèmes sur le terrain. En effet, explique-t-elle, pour certaines accueillantes, la situation demeure particulièrement difficile. Et à l'instar de M. Dupont, la députée estime également que les accueillantes subissent des pressions pour prester de longues journées de travail.

Leur salaire est devenu plus régulier mais celui-ci reste relativement bas proportionnellement au nombre d'heures prestées. À cet égard, la commissaire rappelle que ce métier est majoritairement exercé par des femmes. C'est précisément pour cette raison que la députée regrette que leurs droits ne soient pas mieux respectés. Elle ne peut réprimer sa colère face à une telle situation, souligne la parlementaire. Pour Mme Bomele, ces accueillantes d'enfants méritent un encadrement juridique plus avantageux car elles s'occupent des enfants, de nos enfants, s'indigne la députée.

S'agissant de l'Accueil Temps (Libre (ATL), la parlementaire estime que cet initial 2022 est beaucoup moins lisible comparativement au budget 2021. En effet, les mesures relatives au secteur ATL ne traduisent pas concrètement les préoccupations du terrain, souligne-t-elle.

Toujours sur le statut des accueillantes, Mme Bomele reconnaît toutefois que l'aboutissement de ce dossier vieux de 30 ans est une bonne nouvelle. Elle regrette

cependant que la voix des femmes n'ait pas été mieux entendue dans le cadre de l'élaboration de ce statut. À cet égard, la commissaire pense qu'il eût été plus judicieux de consulter les femmes « pour construire ce statut avec elles et non seulement pour elles ». Elle ajoute que le nouveau cadre n'améliore pas fondamentalement les conditions de vie des accueillantes qui ne bénéficient pas de certains avantages, comme par exemple les écocrèches. Un vrai paradoxe souligne la commissaire qui précise que pour obtenir la paix du secteur, les indépendantes auraient été exclues de certaines aides.

Mme Bomele s'attarde ensuite sur l'accueil extrascolaire, qui dit-elle, n'intéresse pas beaucoup le monde politique car ce secteur serait beaucoup trop complexe pour la presse.

Considérant l'ATL comme un secteur essentiel, la députée Défi, regrette l'insuffisance des moyens financiers qui lui sont dédiés. Pour Mme Bomele, l'enveloppe fermée n'a jamais été revue à la hausse. Et dans ce cas, ce sont donc les femmes qui « trinquent » dans ce secteur puisqu'il est majoritairement occupé par des travailleuses.

Elle affirme que son groupe politique a toujours plaidé pour une pluralité de l'offre ATL, raison pour laquelle, le groupe Défi demande une analyse approfondie des besoins du secteur afin de pouvoir tendre vers plus d'égalité et d'équité.

Et enfin, pour clore son intervention dans le cadre de cette discussion générale, la députée rappelle que le secteur de l'ATL a également été mis devant le fait accompli en termes de travail car depuis deux ans, la demande explose alors que l'enveloppe budgétaire reste fermée et la réforme toujours attendue.

Épinglant une allocation de 265.000 euros dédiée à la Convention relative aux droits de l'enfant adoptée par les Nations-Unies en 1989, la députée s'étonne que cette subvention soit ainsi réservée à une Convention dont personne n'a entendu parler. Elle précise qu'elle aurait préféré que cet argent serve à une cause plus utile.

S'agissant du volet relatif aux droits des femmes, Mme Bomele accueille positivement les montants inscrits dans ce budget 2022.

Abordant les volets « Enfance, Culture, Médias, Santé et Droits des femmes » M. Segers remercie la commission pour la qualité des débats et insiste sur la nécessaire « union » utile aux matières qui doivent être communément défendues car elles sont « profitables » à tous les citoyens de la FWB. Pour qualifier ce budget 2022, M. Segers parle des politiques vertes dans la continuité des engagements qui doivent être au cœur de la transition, particulièrement dans cette période de crise sanitaire. Le commissaire insiste sur le rôle de la culture dans notre vie (les bibliothèques, les musées, Art à l'école). Pour illustrer concrètement son propos, le parlementaire parle aussi d'écolibéralisme, d'écosocialisme, d'écohumanisme, car

selon, l'écologie politique signifie la valorisation des écosystèmes et dans notre écosystème la culture est centrale car elle est inspirante, émancipatoire et donc essentielle pour la démocratie. À cet égard, le commissaire pense que l'union constitue une « arme de défense » contre la crise. Pour lui, la transition écologique et sociale est également un moteur pour tous ceux qui s'investissent dans la culture et la créativité. C'est précisément pour cette raison qu'il plaide pour un soutien massif en faveur des créateurs, des médias et du personnel de première ligne. Il pense notamment à ceux et celles qui exercent un métier qui contribue à renforcer la démocratie.

Pour M. Segers, ce budget 2022 est éminemment important car il permettra de soutenir des chantiers fondamentaux pour les citoyens francophones de ce pays. Il pense notamment aux dossiers suivants :

- contrat de gestion de l'ONE ;
- inondations ;
- soutien crise covid ;
- médias ;
- articulation des DDF.

Il poursuit son raisonnement en précisant que le Gouvernement a pris l'engagement d'assurer un programme 2022 autour des axes révélés durant la crise sanitaire. Pour concrétiser son propos, il pointe notamment le spectre culture et éducation qui permet d'accueillir et d'apprendre. Il indique aussi que la mise en place du PECA et la gratuité des sorties scolaires (musées) est un signe et un symbole fort qui permet de lutter contre les reculs de la démocratie.

De même le théâtre à l'école et la diffusion y contribuent également. Il met également en exergue le rôle de lecture publique, l'éveil en crèche. Évoquant le plan 0-25 ans, le député estime que cet outil permettra aux jeunes de s'ouvrir davantage sur la société et sur les autres. Pour cet intervenant la création du SACA constitue une avancée significative. Il met en évidence le rôle de l'éducation aux médias qui offre des outils adéquats aux jeunes et aux moins jeunes leur permettant de maîtriser l'outil technologique mais aussi de mieux appréhender les fausses informations face à la multiplication des fakenews. Plan Ventilation constitue également une avancée positive dans cet initial 2022 car les montants alloués serviront à aider les opérateurs culturels dans l'acquisition de dispositifs permettant d'améliorer la qualité de l'air. Soulignant enfin les budgets dégagés en faveur de l'ONE et l'ATL, le député exprime sa satisfaction.

Il invite à poursuivre la participation et l'implication des parties prenantes de la culture afin d'assurer les reconnaissances de champs encore peu ou pas reconnues pour soutenir celles et ceux qui font face à la crise et sont en danger, il faut savoir écouter et développer. Toujours pour démontrer que ce budget 2022 couvre tous les secteurs importants et touche l'ensemble de la population, le parlementaire écologiste rappelle notamment l'inscription dans le contrat de gestion de l'ONE de la valorisation de l'enfant qui constitue pour lui une confirmation de la trajectoire tracée par le Gouvernement, il pointe aussi le Plan Genré qui implique notamment les femmes dans toute leur diversité mais aussi le théâtre jeune public.

M. Lux, quant à lui, focalisant son intervention générale sur la culture, rappelle que la situation actuelle en FWB n'est pas évidente. On le sait, les recettes de la FWB sont ce qu'elles sont et la mise en œuvre des politiques est dès lors tributaire de ce contexte, alors même que les besoins sont énormes. Et cette situation a largement été alourdie par la crise sanitaire et sociale depuis deux ans maintenant.

Mais lorsque la crise a commencé, la ministre et le Gouvernement ont pris leurs responsabilités pour soutenir au maximum et au mieux les différents secteurs de la FWB, secteurs essentiels au vivre-ensemble et à l'émancipation individuelle et collective. Et parmi ceux-ci, les secteurs culturels trouvent une place centrale. C'est aussi qu'en 2020 et 2021, des dizaines de millions d'€ ont été mobilisés pour éviter que la crise et ses conséquences n'emportent tout sur leur passage. Malheureusement, explique l'intervenant, aujourd'hui, la crise sanitaire n'est pas encore terminée. Elle touche encore largement les acteurs de la culture et plonge tout le monde dans une incertitude particulièrement pénible. Le parlementaire profite de cette occasion pour rappeler son soutien indéfectible à toutes celles et tous ceux qui continuent à faire vivre la culture dans des conditions particulièrement compliquées.

C'est précisément dans ce contexte que le Gouvernement décide de poursuivre les dispositifs de soutien et d'aide aux opérateurs les plus durement touchés par la crise passée et à venir. Ainsi, la Cellule de veille est prolongée d'une année et son budget est réalimenté de plus de 15M. 4 millions pour le soutien à l'installation de dispositifs sanitaires, 7 millions pour des aides forfaitaires orientées vers les opérateurs les plus fragiles, notamment ceux de la création, 4,6 pour débloquer des indemnités de sauvegarde à destination des opérateurs dont la viabilité financière est menacée. Pour lui, la ministre continue à prendre ses responsabilités, de manière conséquente, et cela mérite d'être souligné.

Il poursuit son intervention en soulignant que malheureusement, à la crise sanitaire s'est ajoutée la catastrophe du mois de juillet qui a très lourdement touché une bonne partie de la Wallonie. Et une fois encore, le Gouvernement a décidé de prendre ses responsabilités pour soutenir et protéger celles et ceux qui en ont le plus besoin (décret-programme) mais souligne que des aides importantes sont prévues

pour venir en aide aux opérateurs et institutions particulièrement touchés par les terribles inondations. Ainsi, ce ne sont pas moins de 27M qui sont prévus et qui feront l'objet d'une attribution en fonction des besoins identifiés. C'est un geste fort et solidaire, à l'attention des institutions qui en ont besoin, que pose le Gouvernement indique M. Lux.

Mais dans ce contexte compliqué et malgré ce contexte, le Gouvernement continue à démontrer son ambition et son volontarisme par rapport aux politiques de la FWB, indispensables pour les citoyens et pour notre société, particulièrement en ces temps troublés et incertains. Et cette prise de conscience se traduit par un budget ambitieux en matière d'investissement dans l'avenir et de mise en œuvre de la DPC. Pour les matières culturelles, ce ne sont pas moins de 6,2 millions qui seront ajoutés aux crédits déjà précédemment obtenus en 2020 et 2021. Il souligne plus particulièrement les montants consacrés au renforcement des droits culturels des plus jeunes. À cet égard, il pointe deux éléments majeurs :

1. PECA : déjà en cours depuis septembre 2020 en maternelle, sa mise en œuvre sera renforcée par un financement complémentaire de plus de 2,4M en 2022. Ces crédits seront mobilisés dans le but de poursuivre la mise en place des référents culturels et d'étendre l'offre culturelle grâce au renforcement des programmes « parcours Lecture » et « Spectacle à l'école » une nouvelle très positive que son groupe soutient avec force ;
2. Gratuité scolaire des musées : grâce à une enveloppe de 500K, le gouvernement revient avec un dispositif qui existait mais qui avait été abrogé sous la précédente législature. Et plus que le faire revivre, le gouvernement a décidé de l'élargir aux 74 musées de la FWB (contre 13 musées dans le dispositif) .C'est évidemment tout-à-fait notable reconnaît le parlementaire car ce dispositif progressif vise d'abord les écoles à indice socio-économique le plus faible, toujours dans cette perspective de soutenir et protéger celles et ceux qui en ont le plus besoin et aussi permettre à celles et ceux qui sont le plus éloignés de la culture de pouvoir y accéder plus facilement. Et enfin, il est également prévu que chaque musée développe un dispositif spécifique de médiation à l'égard des publics scolaires. Et, si beaucoup mettent déjà en œuvre une telle médiation, qui constitue un instrument indispensable pour permettre une réelle démocratisation et démocratie culturelle, le systématiser est un acte tout-à-fait pertinent, à souligner en matière de renforcement des droits culturels, insiste le parlementaire.

Parallèlement, après une augmentation et un refinancement historique en 2020 et 2021, de nouveaux moyens sont dégagés pour le renforcement des secteurs socioculturels et le plein financement des décrets. On le sait, les secteurs socioculturels sont parfaitement indispensables au renforcement des droits culturels,

en particulier de celles et ceux qui sont les plus éloignés des arts et de la culture pour diverses raisons, notamment parce qu'ils sont les seuls, ou en tout cas les plus proches, contact avec la culture d'un grand nombre de citoyens.

À ce sujet, le commissaire pointe plus précisément les éléments suivants :

1. 1/4 de millions pour poursuivre l'objectif de plein financement du décret lecture publique. Les bibliothèques sont d'indispensables lieux de rencontre entre citoyens, jeunes et moins jeunes, et œuvres. Littéraire évidemment, mais depuis peu, grâce à une action volontariste de la ministre, ces œuvres sont aussi numériques puisque l'ensemble des collections de PointCulture se trouvera désormais dans le catalogue Samarcande et pourra être livré partout en FWB. Mais les bibliothèques sont aussi de créatifs lieux de démocratie et de participation culturelle. C'est moins connu mais cette évolution est particulièrement importante et à soutenir. Un meilleur financement de ce décret et de ce secteur est donc particulièrement bienvenu ;
2. + 242K€ pour poursuivre le refinancement du secteur des CEC et des PAA et l'octroi de nouvelles reconnaissances. Soit autant de moyens supplémentaires au service de l'expression, du développement de la créativité, au renforcement du vivre ensemble que permettent ces institutions ;
3. Enfin, plus d'un demi-million pour les Centres Culturels, véritables lieux indispensables et incontournables en matière de politiques culturelles et de renforcement des droits culturels. Ces lieux de rencontre entre citoyens, mais aussi entre citoyens et le monde des arts dans sa diversité, ces lieux de vie implantés au cœur de quartiers qu'ils contribuent largement à faire vivre et à animer, ces lieux de réflexions et de recherche de sens tellement indispensables en cette période de troubles multiples, seront soutenus tant en matière de poursuite de la trajectoire de financement que de nouvelles reconnaissances. Vous aurez compris mon enthousiasme à ce sujet ;
4. Enfin, vous avez pointé dans votre intervention que l'EP n'a pas été oubliée puisqu'elle connaîtra une indexation de ses crédits et des budgets complémentaires pour répondre aux demandes de progression introduites en 2020. Cela permettra dès lors à cet important et singulier secteur de poursuivre son indispensable travail en faveur des droits culturels : celui de la mise en réflexion, de la recherche de sens de nos modes de vie individuels et collectifs, de la critique constructive de notre société, et de la proposition de voies plus innovantes et vertueuses de vivre ensemble. C'est donc également une bonne nouvelle.

Parallèlement au renforcement des droits culturels grâce aux différents leviers exposés précédemment, il serait injuste de ne pas mettre en lumière les deux éléments supplémentaires suivants, estime le parlementaire :

1. D'une part, les moyens nouveaux, pas moins d'un million, qui seront consacrés à la mise en œuvre du projet de contrat de filière dans le secteur des lettres et du livre, le renforcement des capacités d'actions des musées publics ou encore l'alphabétisation et les arts numériques ;
2. D'autre part, deux projets nouveaux nous semblent à souligner tant leur intérêt nous semble réel : le premier est celui du Plan Diversité en culture. On sait que l'enjeu de la diversité dans notre société est majeur tant il y a encore à faire à ce sujet. Et le monde culturel ne fait pas exception. Un tel Plan nous semble donc particulièrement bienvenu ! Le second consiste en la « mise en place de dispositifs innovants visant notamment des initiatives de mutualisation des ressources, équipements et services ». Si le contour de ce projet est encore un peu flou, le simple fait de soutenir d'une part l'innovation, d'autre part la mutualisation nous semble particulièrement pertinente et enthousiasmante.

Enfin, les infrastructures culturelles ne sont pas en reste puisque plusieurs millions complémentaires seront alloués au SACA nouvellement créé dans l'objectif de permettre d'une part l'entretien des infrastructures existantes et d'autre part de contribuer à de nouveaux projets dont l'Abbaye de Forest, le centre culturel de Stavelot et celui de Walcourt ou encore la création d'une bibliothèque dans la chapelle de Rebecq. On apprend ainsi que plus de 58,5 millions qui pourront être utilisés dans les prochaines années, en fonction des besoins et de l'avancement des projets, aux infrastructures culturelles en FWB ! De bonnes nouvelles donc pour la culture et son développement dans ces lieux.

En guise de conclusion, M. Lux qualifie cet initial 2022 de budget responsable et ambitieux pour la culture et plus largement pour les différentes compétences de la ministre, un budget largement centré sur les opérateurs mis en difficulté par les crises traversées. Pour lui, la ministre a donc pris ses responsabilités politiques en assumant ce budget consacré également au renforcement des droits culturels des citoyens et des citoyennes de la Fédération Wallonie-Bruxelles, ce qui mérite d'être souligné.

Intervenant sur le volet « enfance, Mme Delporte tient à souligner que ce budget initial 2022 reprend forcément les mesures convenues dans le nouveau Contrat de gestion de l'ONE. Si opérationnaliser un engagement semble a priori tout à fait normal, la députée souhaiterait préciser, qu'en raison de la pandémie, mais

aussi de la catastrophe de cet été, qui ont impacté de nombreuses infrastructures de la petite enfance mais aussi des lieux culturels. Maintenir l'ensemble des engagements et les rendre effectifs sur le plan budgétaire constitue un réel tour de force. L'intervenante s'attarde ensuite plus longuement sur les points suivants.

S'agissant du passage au statut des accueillantes conventionnées et la transformation des co-accueils, elle relève une augmentation de 8 millions 600k€ par rapport à 2021. Une nouvelle très importante pour le droit des travailleuses, souligne la députée consciente des difficultés que rencontrent les accueillantes et rappelle toutefois que les avantages d'être chez soi, autonome, comportent l'inconvénient de mélanger milieu professionnel et privé ainsi que l'impossibilité de ne pas profiter des avantages réservés aux MILAC collectifs comme par exemple la mutualisation de certaines tâches. Le changement de statut apporte une réelle amélioration de leurs conditions de travail et de vie, ajoute encore Mme Delporte.

Elle souligne également le financement de politiques nouvelles. En guise d'exemple, la parlementaire cite notamment le dispositif d'éveil culturel dans la petite enfance qui sera mis en place en cours d'année 2022 et qui montera en puissance dans les années qui suivent parce que l'accès à la culture commence au plus jeune âge, « que ce n'est pas une zine de gosse de riche, mais bien un facteur d'épanouissement des enfants, un droit qu'ils ont et qui est mis en œuvre », insiste la parlementaire.

Elle pense également au dispositif « écocrèches » qui lui aussi sera mis en place progressivement dans le courant de l'année 2022. Contrairement à certains qui considèrent cela anecdotique, en tant qu'écologiste, la commissaire ajoute que les matériaux qui entourent les enfants, les jouets, la nourriture des enfants jouent un rôle crucial dans leur développement et leur santé.

En ce qui concerne la mise en œuvre de la réforme MILAC, au travers du subside de renforcement (10 millions de budgets nouveaux - politiques nouvelles) visant en priorité les directions avant de passer au renfort de l'encadrement par les puéricultrices, pour répondre aux demandes du secteur. Le soutien aux directions est un préalable pour aller plus loin dans la transition des MILAC.

Mme Delporte épingle également l'amélioration de l'encadrement dans les SASPE (mis en œuvre depuis la mi-2021 dont le budget augmente (année pleine et rappelle que s'agissant de la médecine préventive, les horaires ont été revalorisés pour améliorer l'attractivité de la fonction. Pour clore son intervention dans le cadre de la discussion générale, la parlementaire pointe également l'enveloppe de 1M 500k destinée à accompagner la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires, parce que cette réforme va impacter l'ATL. Ce secteur est tellement diversifié, multiple et complexe qui mérite une réflexion approfondie et un vrai travail de fond, estime la commissaire.

Mme De Re remercie la ministre pour sa présentation ainsi que les membres de la commission pour la qualité des échanges, sans oublier les membres des différents cabinets pour leur travail qui a permis de « construire » ce budget 2022.

Mme De Re aborde successivement le volet « droits des femmes » et la thématique des Médias.

S'agissant plus précisément de la thématique relative aux droits des femmes, la parlementaire souligne tout d'abord le contexte général dans lequel s'inscrit ce budget 2022 en rappelant que cette problématique sociétale est aujourd'hui au cœur même de l'actualité.

En effet, le 25 novembre est une date éminemment symbolique pour les femmes mais aussi beaucoup de personnes qui sortent généralement de chez elles pour rappeler combien cette question est présente dans nos sociétés.

Aussi « profitant » de ce débat budgétaire, Mme De Re, rappelle qu'il est fondamental de pouvoir obtenir des moyens financiers pour faire avancer la cause des femmes, raison pour laquelle elle salue tout particulièrement les montants alloués à cette thématique, ces montants viennent en effet compléter et renforcer le Plan DDF qui est ambitieux, transversal et concerté, déclare la commissaire. Parlant du Plan DDF de la FWB, elle explique que l'évaluation de celui-ci est réalisée par le Grevio et que le Plan DDF est cité en exemple au niveau international alors que la Belgique reste à la traîne dans ce domaine. À cet égard, la parlementaire est rassurée car certains ingrédients de notre plan résonnent jusqu'au fédéral, où Sarah Schlitz a annoncé 200 mesures transversales avec un financement jamais obtenu ainsi qu'un pilotage assuré par les associations. Pour la commissaire, les lignes sont en train de bouger en matière de droits des femmes et le budget relatif aux droits des femmes est augmenté de 195k€ en vue d'assurer la réalisation du plan droits des femmes.

Selon la note genre, on passe d'un budget visant spécifiquement l'égalité des femmes et des hommes de 1 million 583K en 2019 à 2 millions 710K en 2022. L'intervenante souhaite rappeler les balises suivantes :

- approche transversales (toutes les compétences) : pas la responsabilité d'une ministre, mais d'un gouvernement entier ;
- politique la plus complète (analyse, prévention, éducation...)
- intersectionnelle.

En matière de médias, la députée affirme que le Budget offre une continuité rassurante ce qui est fondamental en cette période troublée. Elle évoque ensuite les points suivants :

- enjeux de numérisation : expériences réseaux sociaux (les vidéos de Félix Radu sur les RS RTBF) ;
- enjeux de capter les jeunes publics et globalement la diversité des publics : du public de Dimanche RTL au public The Voice. de ceux qui écoutent la compagnie créole sur nostalgie à ceux qui regardent des lives de Booba sur les réseaux sociaux de Tarmac ;
- enjeux d'intégrer les enjeux environnementaux (les récentes annonces de la RTBF en la matière) : pollution numérique ;
- enjeux de construire nos médias avec toutes et tous (travail sur la diversité des médias) : journalistes d'investigation.
- Pour 2022, Mme De Re salue la vision du Gouvernement en ce qui concerne le média public, et la continuité du travail qui est fait sur la publicité. S'agissant de la RTBF qui voit sa dotation augmenter d'un total de 14,548 millions €, conformément aux mécanismes prévus dans le contrat de gestion.

Une dotation complémentaire de 2,2 millions € est également provisionnée pour la poursuite des mesures de réduction de la publicité, indique la députée, qui aimerait savoir ce qui est prévu à ce sujet.

Elle constate également qu'un montant de 1 million € est prévu pour renforcer l'accessibilité des programmes sur les médias de proximité et la RTBF.

Sur l'enjeu de la diversité du paysage médiatique, elle relève diverses mesures de soutien octroyées aux acteurs. Relevant qu'une provision de 500.000 euros a également été prévue pour le soutien au média LN24, la députée voudrait savoir ce que couvre ce soutien ? Y a-t-il d'autres soutiens prévus par d'autres acteurs pour éponger la demande qui était assez élevée (2,5 millions) ?

Pour le soutien aux initiatives de presse (formation égalité, DAARDAAR...) qui augmente de 450.000 pour la mise en œuvre des engagements pluriannuels, elle souhaiterait obtenir le détail des initiatives nouvelles.

Concernant l'aide relative au journalisme d'investigation qui est boostée (+2,156 millions) en application du décret de 2020 (33.06), pour quelles initiatives précises, demande-t-elle ?

Elle souligne également une augmentation de 435.000 de subvention attribuée au réseau des médias de proximité (33.11), pour la numérisation des archives ainsi que 516.000 supplémentaires pour le fonctionnement du réseau (33.13).

4 Réponses de Mme la ministre – répliques des parlementaires

Mme la ministre rappelle que le PECA a démarré avec cette rentrée scolaire. Vingt-cinq conseillers culturels ont intégré les cellules de soutien et d'accompagnement que prévoit le décret. Ils ont débuté leur formation et entamé leur collaboration avec le consortium d'opérateurs culturels, appelé "référents scolaires". Ils complètent l'architecture du PECA à l'échelle des bassins scolaires. Les consortiums sont aussi opérationnels depuis début 2021. Les premiers rapports d'activités ont été déposés et les opérateurs ont actualisé leur plan d'action initial. Mme la ministre a chargé son administration de dresser le bilan de cette première année d'activité. La crise sanitaire ralentit la mise en route du PECA, mais de nombreuses actions ont déjà été initiées, notamment à destination des écoles n'ayant participé à aucune activité culturelle qu'avait organisée la FWB durant l'année scolaire. Elles ont été définies comme de premières cibles prioritaires au sein du PECA. Les consortiums sont également les partenaires et les relais de projet-pilote lancés lors de la rentrée avec un triple appel, lancé mi-octobre et qui a récolté pas moins de 560 projets dont 425 en partenariat avec les académies. Mme la ministre s'en réjouit.

Les projets auront lieu au second semestre. L'offre culturelle a été étendue avec notamment le parcours lecture. Le travail de l'optimisation de l'offre se poursuit. Les opérateurs culturels verront leurs moyens accrus dans le cadre du PECA. D'autres acteurs se joindront au PECA. L'avant-projet de décret du PECA est par ailleurs actuellement en discussion avec le cabinet de la ministre de l'Éducation, Mme Désir. Mme Linard espère le présenter en première lecture au gouvernement d'ici la fin de l'année, en parallèle avec un plan d'action spécifique PECA.

Sur la question du budget des spectacles à l'école, il couvre le spectacle à destination du public scolaire et a été renforcé à hauteur de 385.000 euros récurrents lors de l'ajustement 2021. L'idée était de maintenir les activités extra scolaires malgré la crise.

Sur les musées et la gratuité pour le scolaire, Mme la ministre indique qu'une concertation avec le secteur est prévue début 2022 pour mettre en place le dispositif. L'enveloppe de départ se fixe à 500.000 euros. Elle a été déterminée en concertation avec l'administration. Il s'agit d'une estimation prospective. La gratuité des musées n'inclut pas la gratuité des transports, reconnaît Mme la ministre. Des contacts seront pris avec le cabinet du ministre M. Henry et on évaluera cette mesure. Elle sera ouverte à toutes les écoles et se calque sur l'organisation du PECA.

Sur les aides et l'impact sur le secteur culturel, le gouvernement a octroyé trois millions d'euros en 2020. Pour 2021, l'appel à projets "Un futur pour la culture" a été relancé. Mme la ministre attend l'analyse du jury pour affecter les montants. Une somme de trois millions sera allouée. Pour les aides à la création, une affectation de 2,6 millions a été validée par le gouvernement en juin dernier. Elle a été consommée en fonction du travail des instances d'avis. Pour les aides à la diffusion, on a renforcé les aides existantes dont l'opération "Spectacles à l'école". Le site culture.be reprend les aides déjà réalisées de manière exhaustive. Sur la commission des seniors, une analyse du décret avait été demandée. Elle montre un écart entre les missions et les moyens alloués. La ministre a demandé que l'évaluation soit réalisée en fonction des moyens octroyés.

En matière d'alphabétisation, le budget 2022 renforce le comité de pilotage permanent et finance le plan 2021-2024 qui a été approuvé en juin 2021. Pour les plasticiens, la commission des arts plastiques s'est saisie de la question. Un retour aura lieu en 2022 et s'inspire de ce qui a été réalisé en Flandre.

Sur la médiation des œuvres africaines, le Fédéral s'est saisi de la question. Le Secrétaire d'État M. Dermine va organiser une conférence internationale à ce sujet en 2022. En FWB, les musées poursuivent leur recensement de ces œuvres, mais elles sont très peu nombreuses. Il s'agit de respecter la procédure de manière scrupuleuse.

Enfin, si M. Benoît Parmentier est absent, c'est parce que, comme dans les autres commissions, ce sont les ministres qui répondent aux questions budgétaires. Un contact a été pris avec M. Parmentier afin de lui assurer qu'il est toujours le bienvenu.

Sur la création de places en petite enfance, la ministre privilégie l'accessibilité, y compris pour les plus vulnérables. Des moyens importants débouchent sur 5.200 places en plus d'ici 2026. L'appel à projets 2022 sera lancé d'ici fin 2021. Des séances d'information seront réalisées par l'ONE en janvier. Les projets seront introduits pour fin avril, avec une note d'accompagnement. Le classement sera fait vers mai-juin par les administrations et le gouvernement. Les moyens prévus dès 2022 vont ouvrir des projets prioritaires bruxellois déjà dotés en infrastructures via le plan "crèches" de la COCOF.

Pour la vaccination des jeunes âgés de 12 à 18 ans, elle est couverte par le Fonds d'urgence sanitaire. Un groupe de travail est constitué suite à l'accord de coopération noué avec la Région wallonne. Bruxelles n'en fait pas partie. La collaboration fonctionne bien avec l'AViQ et la COCOM. Le coût sera couvert à 80% sur des crédits 2021. Les 2 millions ponctuels sont renouvelés et devenus structurels pour les PSE.

Pour l'ATL, l'idée est d'améliorer la condition d'emploi via la réforme, via d'abord l'objectivation des emplois précaires dans l'ATL, que l'ONE doit mener en 2022. Des moyens sont prévus en 2022. Ils garantiront le maintien de certains ATL, des centres de vacances des écoles de devoir, dans un contexte où les journées subsidiées augmentent, précise Mme Linard. Les moyens nouveaux stabiliseront les conditions d'emploi dans l'accueil temps libre, en concertation avec le secteur.

Pour les rythmes scolaires, 1,5 million est prévu en 2022. Il s'agit d'éviter tout recul, malgré la réforme des rythmes scolaires. La répartition budgétaire se fait selon 1 million pour couvrir l'offre actuelle. Les modalités pratiques font l'objet de concertation avec le secteur. Un peu plus de 300.000 euros iront au centre de vacances pour honorer les semaines subventionnables. Près de 200.000 financent les écoles de devoir et l'allongement des semaines de vacances aux nouveaux rythmes scolaires.

Pour la numérisation de l'ONE, les moyens simplifient l'administration en faveur du public et des milieux d'accueil, avec une meilleure disponibilité des données sectorielles. Le logiciel "Mon équipe" est en cours de finalisation et il est déjà utilisé par la quasi-totalité des milieux d'accueil. Il centralise la situation du personnel de chaque milieu d'accueil, ce qui est une avancée majeure. Jusqu'à présent, les subsides étaient encodés à la main. L'ONE bénéficie aussi du plan de relance européen pour la numérisation. Le projet va s'accélérer en 2022. L'ONE dépensera environ 8,3 millions d'euros. Au total, le projet porte sur 31,4 millions d'euros.

Sur le théâtre non subventionné, à Mme Pavet, Mme la ministre réplique que le secteur est bien au courant de ce qui est entrepris en leur faveur. Une aide a déjà été mise en place en 2021 via deux appels et a été adressé à tout le secteur, avec à la clé une aide maximale de 25.000 euros. 3,23 millions d'euros ont été mobilisés dans ce cadre. Par ailleurs, l'impact de la crise sur le secteur est suivi de près, notamment au sujet des dernières décisions du CODECO.

Au sujet des appels à projets "Un futur pour la culture", Mme la ministre attend les analyses du jury pour affecter les montants 2021. Elle reconnaît du retard puisque pas moins de 750 dossiers doivent être analysés avec soins. Le jury issu des chambres de concertation a travaillé d'arrache-pied, mais des circonstances exceptionnelles – un membre du jury est soigné en soins intensifs – ont retardé le processus. Elle regrette que le PTB affirme que l'administration ne travaille pas assez vite.

Au sujet des violences faites aux femmes, le budget a grimpé de 1 à 1,5 million. Peu de compétences ont bénéficié d'une telle augmentation souligne la ministre Mme Linard. Par ailleurs, un décret relatif aux violences a été adopté. Il s'agit d'une avancée importante en la matière. Sur le plan budgétaire, un budget spécifique est

réservé, mais il se trouve également d'autres budgets répartis dans toutes les compétences de la FWB. Cette matière est en effet transversale, comme par exemple le sport féminin. Sur la présidence de la CIM, deux axes de travail ont été retenus, comme la lutte contre le sexisme dans la publicité et le soutien aux familles monoparentales.

Pour répondre à Mme Pavet sur les droits des femmes, les logiques budgétaires répondent à des logiques de dépenses et ne visent pas la logique de plan puisqu'ils sont transversaux. Le plan est suivi par le comité de pilotage sur l'entièreté des AB concernés. Ces montants financent des campagnes de sensibilisation aux stéréotypes de genre et aux rapports de pouvoir. Le montant est aussi consacré aux formations liées au genre. Il y aura une formation des membres des instances d'avis.

Sur les préventions primaires qui s'adressent aux potentiels auteurs et témoins, une campagne va sensibiliser les hommes. Des montants ont été dégagés pour 2022. Une ligne budgétaire spécifique n'a pas été dégagée parce que la logique vise les AB par compétence et par nature de dépense. Pour la visibilité des lignes d'écoute pour la violence, une campagne a été lancée en novembre, en télévision notamment, à destination des adultes mais aussi des jeunes et enfants victimes. Une réflexion sur les supports qui pourraient être étendus aux transports en commun est en cours avec les Régions.

Sur les budgets alloués à l'éducation permanente, Mme la ministre souligne son importance. En 2022, le budget initial s'élève à 38,65 millions d'euros. Le secteur associatif s'en trouve renforcé via l'indexation des subventions bien entendu, mais aussi via la possibilité de financer des demandes de progression gelées vu la crise sanitaire, mais aussi à travers des appels à projets pour la mise en place du plan interfédéral de lutte contre le racisme et pour soutenir le comité de pilotage permanent sur l'alphabétisation.

Sur l'accessibilité de la culture et le maillage territorial, il est impossible selon Mme la ministre, de répondre avec précision, étant donné qu'il s'agit d'une matière transversale (crèches, PECA éducation permanente,...). Sur l'emploi dans le secteur artistique, l'étude est en cours au sein de l'Observatoire des politiques culturelles. Un budget de 70.000 euros a été dégagé en ce sens en 2021.

Sur la création du pôle des institutions créatives, le gouvernement s'y est engagé. Elles ont subi la pandémie de plein fouet. L'exécutif s'est donc surtout attaché à les sauver de la fermeture. 100 millions ont ainsi été débloqués en faveur de ce secteur. Sur le budget des centres culturels, il s'élève à 26,266 millions d'euros à l'initial du budget 2022.

Sur l'offre radiophonique, les moyens nécessaires sont toujours prévus via l'AB 510135 de la DO25, à hauteur de 208.000 euros. Ce montant est consacré aux

radios dont les opérateurs n'ont pas pu être encore désignés. Il correspond au solde du montant de 912.000 prévu en 2020 pour les aides aux infrastructures de diffusion numérique locale. Les frais récurrents réclamés par le secteur, les radios avaient dû les budgéter dans leurs demandes de DAB+.

Les six millions de politique fonctionnelle culturelle visent en effet les moyens nouveaux structurels qu'a décidés le gouvernement et déclinés dans les différentes DO.

Sur les contrats de filière, il a été développé suite aux avis rendus par le conseil du Livre en vue d'améliorer la situation économique du secteur. Il viendra renforcer les actions. Ce travail est en cours de finalisation et arrivera bientôt sur la table du gouvernement. À propos des moyens du plan interfédéral de lutte contre le racisme, le gouvernement alloue un budget spécifique à travers un appel à projets. Les services doivent à présent revenir avec des propositions.

Sur les infrastructures culturelles, la sélection du projet plan de relance concerne la rénovation énergétique des infrastructures culturelles locales. C'est prévu pour 31,7 millions d'euros. Lancé, l'appel à projets est disponible sur le site culture.be. Les candidatures sont attendues pour le 1er février. En 2022, il est uniquement prévu le préfinancement des dépenses liées aux études et avant-projets, estimés à 1,6 million d'euros en crédits d'engagement.

Pour les inondations, un suivi régulier des milieux d'accueil et de consultation a été mis en place. Seules trois demandes via le fonds Écureuil ont été introduites à ce jour. L'évaluation des besoins, concernant le maintien des subventions, n'a pas encore été réalisée. Le projet de décret-programme prévoit d'indemniser les lieux impactés, via le budget ONE pour 465.000 euros. Dix millions sont prévus pour financer le subside de renforcement en milieu d'accueil de la petite enfance, ce qui correspond à un quart des moyens obtenus dans le cadre du contrat de gestion pour le financement des postes de direction et des postes d'encadrement psycho-médico-sociaux.

Les 31 millions supplémentaires, qu'évoquait M. Dupont, proviennent de l'application du contrat de gestion : 8 millions pour les dépenses inéluctables et 23 millions de politiques nouvelles. Ces moyens sont financés à partir de 25 millions de moyens nouveaux et 7,2 millions de mobilisation des réserves.

A M. Dupont, Mme la ministre indique que, sur les nominations à la RTBF, des budgets n'ont pas été débloqués. Le CA a pris position et la ministre en a pris acte. Mme Linard précise toutefois que le gouvernement a prévu des moyens supplémentaires pour financer les pensions des statutaires et des mandataires assimilés, en 2022. Sur les médias de proximités, les 1,2 million de refinancements sont bien structurels. Il est inscrit à l'AB331033 de la DO25.

Sur la question du teste genre, l'oratrice propose qu'on y revienne après le débat budgétaire, d'autant plus qu'une question orale a été déposée sur le sujet.

Les moyens sur les centres de prévention et de violences prévoient une enveloppe de 90.000 euros en sus de l'initial 2022 pour la reconnaissance de six centres multidisciplinaires. La formation des enseignants se poursuit à travers la formation continue.

Sur la question du SACA immobilier, il s'agit bien de 15,2 millions d'euros. Il n'y a pas de thésaurisation en 2021, car l'annualité s'applique au budget classique, mais ce sera le cas en 2022, une fois que les infras cultures seront intégrées au SACA. La thésaurisation devra être planifiée et affectée.

Au sujet des dispositifs de soutien à la culture, 23 millions ont été engagés en 2021 et se poursuivent. Il ne s'agit pas des moyens totaux qu'avait décidés le gouvernement. Sur les inondations, 27 millions y sont dévolus. 2,2 millions sont dévolus à la culture sur base des sinistres connus. La situation de TV COM subit un sinistre de 160.000 euros. Une subvention exceptionnelle pourrait être allouée par le gouvernement à TV COM. Les montants débloqués apporteront des réponses adaptées aux opérateurs sinistrés.

Sur les actions ciblées pour intensifier les pratiques de la lecture, une série de mesures concernent les jeunes, les animateurs, les animatrices, les puéricultrices et puériculteurs, dans les contrats d'enseignant, etc. Sur les majorations pour les livres et les bibliothèques, Mme la ministre cite une majoration de 175.000 euros pour le contrat de filière. Ils s'ajoutent au montant de l'ajusté 2021.

Sur les infras, l'atelier Théâtre Jean Vilar, le montant d'un million complémentaire a été attribué à l'issue d'un marché public. Pour le Grand Théâtre de Verviers, le dossier est au stade de l'avant-projet. Ils ont obtenu un délai courant jusqu'au 6 janvier 2022.

A M. Maroy, sur l'éducation aux médias, les crédits passent de 90.000 à 690.000 euros, dont 10.000 euros proviennent de répartitions. Le plan est en cours de finalisation. Le contenu peut encore évoluer, mais plusieurs points retiennent l'attention. D'abord, le fait de favoriser l'attention des jeunes et de leurs parents à l'éducation aux médias. Il s'agit aussi de poursuivre le travail de documentation des usages médiatiques et numériques des citoyens. Enfin, il faut lutter contre le cyber harcèlement, avec une action annuelle en collaboration avec les ministres de la Jeunesse et de l'Éducation.

Sur LN24, Mme la ministre répète que le travail se poursuit. Une provision de 500.000 euros a bien été actée au budget. L'éditeur a rencontré des difficultés en 2021 à cause de la crise sanitaire notamment. Ce montant est inscrit dans le cadre de la provision pour les politiques nouvelles. Les modalités de cette subvention seront

précisées dans un arrêté ministériel. Le gouvernement en 2021 a décidé d'augmenter la dotation de 241.000 euros pour renforcer l'équipe du CSA avec quatre ETP. Par ailleurs, un impact SEC négatif de 221.000 euros a été autorisé pour que le CSA utilise ses réserves en 2022.

Sur l'avis du CSA sur les conventions des médias de proximité, la ministre y travaille depuis un an. L'adoption des conventions en seconde lecture est en passe d'avoir lieu pour délivrer les autorisations d'ici janvier. Le CSA rend un avis sur un projet de première lecture, comme le veut la procédure. Toute une série de remarques ont été prises en compte. Il y aura ainsi un renforcement des obligations aux médias pour la seconde de lecture.

Les médias de proximité ont aussi demandé du temps pour rencontrer leurs obligations liées à la RTBF, ce que la ministre a accepté. La vision diffère entre le gouvernement et le CSA, reconnaît-elle. Le premier entend favoriser les collaborations entre médias de proximité et la RTBF, y compris dans le numérique qui coûte cher. C'est d'ailleurs inscrit dans la DPC. Sur le développement du numérique, il existe une volonté de s'inscrire dans une perspective de neutralité numérique et de liberté éditoriale. Ensuite, on privilégie aussi la proportion des obligations. Il n'y aurait pas de sens à imposer des obligations de la RTBF aux médias de proximité, alors qu'ils ne disposent pas des mêmes moyens. Les subventions des médias de proximité atteignent 5% de celles de la RTBF. Il faut aussi être attentif à la surcharge administrative. Le CSA est par ailleurs un régulateur. Son avis doit être considéré comme tel.

En revanche, le gouvernement défend une vision politique pour l'avenir des médias. Concernant Auvio, Mme Linard se dit y être favorable, mais avec une seule plateforme qui réunit l'ensemble des médias. Sur les synergies proprement dites, RTC défend un projet qui s'inscrit dans une perspective de mutualisation, avec les acteurs de terrain, lesquels devraient aussi s'installer à la Grande Poste à Liège. Sur BX1, la décision est antérieure au mandat de Mme Linard et il concerne avant tout la Région bruxelloise, ce qui avait déjà été évoqué. Sur la question de la radio pour les médias de proximité, ce projet s'inscrit dans une perspective de neutralité technologique. Il vise à ce que les médias puissent se déployer au mieux. BX1 a déjà un projet radio prêt. Il fait l'objet d'un accord avec la COCOF et aboutira bientôt.

Sur les aides à la presse, l'augmentation produit ses effets uniquement dans les crédits d'engagement pour la durée des conventions en cours. Le contrôle de la dotation de la RTBF revient au CSA.

Sur la provision des 2,2 millions, ce montant est destiné à compenser la perte des revenus publicitaires à la RTBF engendrée par des mesures de régulation convenues dans le cadre d'un avenant au contrat de gestion. L'objectif étant d'offrir des espaces sans publicité au public alors qu'il en est envahi. Outre les enjeux de

résilience financière et les impacts écologiques et sociaux que peuvent avoir les mesures de réduction de la publicité, Mme la ministre rappelle qu'il s'agit d'un enjeu d'attractivité pour les publics.

Pour les fréquences et les droits enregistrés, Mme Linard répond à M. Dispa que les droits ont été constatés pour les 29,8 millions de la 4G dans le budget des recettes générales de 2013. Le montant a été versé par le fédéral en septembre. Pour la 5G, les droits ont été constatés pour un montant de 141 millions d'euros, dans le budget 2019. Les recettes sont inscrites dans les réserves du fond budgétaire pour la transition numérique. D'après les dernières informations reçues, les dossiers d'attribution devraient atterrir en 2022 et se solder par un versement en 2023, dans le meilleur des cas.

Pour les dernières mesures du Codeco, l'intervenante indique qu'elles ne concernent que les salles de concert avec des places uniquement debout. Elle rencontre les fédérations ce mercredi matin 1er décembre, pour examiner avec elles les meilleures mesures à mettre en place. Pour les autres, la cellule de veille est toujours en place jusqu'en décembre 2022. Les opérateurs ont bénéficié de majorations de subvention pour 2021 et des aides au redéploiement et à la diffusion.

Pour le SACA infra culturel, il s'agit d'uniformiser le budget au niveau de l'ensemble des infrastructures non scolaires et de préciser ce qui relève du patrimoine propre, des subventions, des loyers, etc. Cette distinction permet une vue plus claire et transparente. C'est la commission des infra culturels qui formule des propositions. Des budgets sont prévus pour l'abbaye de Forest (5 millions), le centre culturel de Stavelot (1,318 million d'euros), celui de Walcourt pour 5.750.000 et la transformation de la chapelle de Rebecq en bibliothèque pour 360.000.

La réforme APE, que mène la Région wallonne, aurait un impact neutre. La ministre y sera attentive. L'ONE sera mobilisée aussi. Pour le plan Enfance-Jeunesse et la question du décrochage scolaire, les écoles de devoirs peuvent accompagner les enfants en difficulté.

À Mme Goffinet, sur la question des politiques nouvelles à l'ONE, la ministre annonce 24 millions d'euros dans le contrat de gestion. La différence entre les montants de l'annexe 6 du contrat et les montants prévus au budget, correspondent à l'index appliqué entre-temps pour l'adapter au coût de la vie. Ils s'additionnent aux 8 millions déjà octroyés en 2021, à partir de trois sources de recettes : les politiques nouvelles définies lors de l'ajustement 2021, les mesures d'emploi budgétées lors de l'initial 2021 et les réserves. Le budget pour le passage au statut de salariée des accueillantes est bien de 10 millions en 2022.

Sur l'automaticité des postes APE liés à l'enfance, des négociations sont en cours avec les partenaires wallons, mais il est bien prévu. Les projets sélectionnés

bénéficieront des subsides ONE et d'un subside à l'infrastructure par la Région wallonne, ainsi que par les aides promotion à l'emploi. Concernant la vaccination, le contrat de gestion de l'ONE prévoit qu'il propose au gouvernement les vaccins supplémentaires qui seraient utiles. L'ONE détermine les moyens nécessaires pour ajouter le vaccin quadrivalent "ACWY" contre la méningite, celui contre le rotavirus et celui contre la grippe pour les femmes enceintes. Ces questions sont inscrites dans les travaux du groupe de travail inter cabinets issu de la CIM Santé. Pour les rattrapages de retard de vaccination, la situation est très diverse sur le terrain. Les PSE sont bien refinancés à hauteur de 2 millions d'euros. Le tracé de dispositif de tracing doit être revu.

Pour la question des écocrèches, le dispositif démarre courant 2022. C'est un projet innovant. Un marché sera lancé en s'appuyant sur les crèches pionnières. Sur les dispositifs d'éveil culturels, ils s'organisent peu à peu. 350.000 euros sont prévus en 2022, ce qui correspond à une augmentation de 300%.

La santé mentale est abordée régulièrement dans cette commission, mais elle ne relève pas des compétences de la FWB, mais bien des Régions. En matière de prévention toutefois, l'ONE et d'autres participent au réseau intersectoriel des enfants et des adolescents. Ce point d'attention est très lié à la crise sanitaire.

Sur les échanges entre l'ONE et l'AViQ en matière de tracing, les call centers sont surchargés à cause du nombre de cas de Covid. La procédure "Plasma" va faciliter les échanges. À propos d'un éventuel plan d'action en faveur des enfants face à la quatrième vague, l'ONE a réactivé la cellule de veille. La ministre demandera sa prolongation en 2022.

Sur les détecteurs de CO2, les crèches ne sont pas visées par l'implémentation de "CO2mètres". Par contre, des recommandations ont été formulées en matière de ventilation. Elles sont à présent bien assimilées sur le terrain. Par ailleurs, la réglementation "Milac" implique qu'il n'existe pas de grands groupes d'enfants comme on pourrait les connaître dans l'enseignement. Sur le tracing, les PSE conservent leurs compétences. Si trois cas positifs sont constatés, c'est le PSE qui prend la décision de fermer l'école sans attendre le call center.

Mme Laanan comprend qu'il est impossible d'aborder toutes les questions dans les détails. Elle aura l'occasion d'y revenir lors de l'examen des DO. Elle se dit toutefois peu convaincue par la réponse de la ministre en ce qui concerne l'absence de l'administrateur général de l'ONE. Elle regrette son absence.

Mme Pavet soutient que le secteur culture est dévasté par la crise sanitaire, ainsi que le proclament les médias eux-mêmes. Un directeur de théâtre, qu'elle cite, affirme qu'on laisse mourir le théâtre non subsidié. Un collectif déplore que ses réserves soient épuisées tant sur le plan mental que financier. L'oratrice déplore donc

un budget insuffisant, à cause de la crise sanitaire, mais aussi de sa gestion qu'elle juge catastrophique. La culture a été fermée durant plus d'un an, avant que des tests ne soient mis en place. Or, ces tests n'ont fait que confirmer ce que tout le monde savait déjà, à savoir que les lieux culturels étaient sûrs, pour peu que l'on y injecte des moyens. Certains acteurs ont été indemnisés, d'autres pas, en particulier les non-subsidiés. Des aides ont pris fin, dès septembre dernier.

L'écosystème que vante M. Segers est à bout de souffle. La crise est bien là, les besoins sont criants et les budgets insuffisants face à une quatrième vague. Tout le monde brandissait le CST comme le Graal qui allait tout changer. La ministre les invite à visiter le site culture.be pour prendre connaissance des aides en cours. Or, le souci que dénonce Mme Pavet est qu'on n'y décèle aucune mesure pour le futur, ce qui l'inquiète profondément. Face à la crise, beaucoup d'argent public a été dépensé pour maintenir quand même les lieux fermés. M. Lux parle des précédents fonds d'investissement depuis le début. Les fonds de ventilation arrivent tardivement et sont trop timides.

Les lieux les plus en difficulté devraient être soutenus à 100% et non à moitié. Les aides directes qu'a citées la ministre ne sont pas accessibles à tous puisqu'elles ne sont attribuées que sur appels à projets et laissent sur le trottoir son lot de perdants. Cette manière de fonctionner sur base de concours est indécente, selon l'oratrice. "Un futur pour la culture" a ainsi donné 238 gagnants pour 750 perdants. C'est plus de trois projets sur quatre. Lors de la deuxième session, les appels à projets sont bloqués jusqu'en février. Le PTB demande que l'administration soit renforcée et n'affirme pas du tout qu'elle ne travaille pas assez.

Par rapport à la cellule de veille, elle n'est pas accessible à tout le monde. Les montants ne pourront enrayer toutes les faillites à venir.

L'augmentation des budgets alloués à l'éducation permanente est la moindre des choses alors que le secteur avait connu plusieurs sauts d'index successifs. Il ne s'agit donc que d'un rattrapage de la hausse du coût de la vie. Le moratoire sur les nouvelles reconnaissances en matière d'éducation permanente n'a toujours pas été levé, comme l'a souligné M. Dispa. Des financements structurels sont bien sécurisants plutôt que des appels à projets et autres concours qui ne génèrent que des déceptions.

Sur les droits des femmes, Mme Pavet reconnaît quelques avancées. Les femmes sont d'ailleurs descendues dans la rue pour que cessent les impunités. 195.000 euros ont été débloqués en faveur du plan Droits des femmes, ainsi que l'a indiqué Mme De Ré. Une augmentation de 50% n'est toujours pas suffisante. Des aspects du plan se situent bien dans les compétences de la ministre Mme Linard, mais ils ne se retrouvent pourtant pas dans le budget 2022, soutient cette commissaire. De manière générale, elle regrette l'insuffisance de ce budget.

M. Dupont ne se satisfait pas de l'explication de la ministre à propos de l'absence de l'administrateur général de l'ONE. Le rôle des parlementaires consiste à surveiller l'action du gouvernement, mais une telle absence n'y aide pas, déplore le député. À propos d'Auvio et sur la participation financière des médias de proximité, la ministre n'apporte pas de réponse sur la garantie de visibilité. Sur le financement, est-ce que le coût de 400.000 euros annuels que demande la RTBF, plus 300.000 "one shot" vont-ils être ponctionnés sur les 1,2 millions octroyés de proximité ? M. Dupont regrette de n'avoir pas eu de réponse claire de la ministre. Il dénonce aussi le flou à propos des règles qui seraient aussi appliquées à AB3 et LN24.

L'avis du CSA rejette les contreparties financières qu'elles aient lieu dans un sens ou dans un autre, mais ce n'est pas le cas ici, vu que la RTBF demande clairement de l'argent aux médias de proximité pour être hébergé sur Auvio. Sur les nominations de la RTBF, la ministre a indiqué qu'elle a pris acte de la décision du CA. Or, c'est justement à cause de cette dernière que les travailleurs de la RTBF ont entamé un combat social. M. Dupont estime que la ministre ne l'a pas compris.

Sur les salaires et les horaires à rallonge des accueillantes, ce parlementaire trouve que la réponse de la ministre a été insuffisante. Elle n'a pas été plus diserte non plus sur les ambitions de création de places dans le contrat de gestion qui se limiterait à 2500 places. Celui-ci préconise une augmentation de 7.000 places en Wallonie et 4.200 à Bruxelles. L'objectif de 2.500 devrait donc être quadruplé. M. Dupont conclut son intervention en annonçant que son groupe donnera un avis négatif sur ce budget.

M. Gardier remercie la ministre parce qu'il a reçu beaucoup de réponses de sa part. M. Segers pointait le travail particulier des collaborateurs. Il a souhaité les mettre en avant et les remercie lui aussi. Sur le fond, il pointe avec bonheur les sommes indiquées en faveur des non-subventionnés, lesquels accomplissent un travail remarquable.

Ce commissaire indique quand même que les dernières décisions du Codeco se traduisent bel et bien par une réduction de la jauge Covid, à partir du moment où elles s'appliquent à un public debout. Des spectacles sont annulés ou reportés. Le remplissage des salles est difficile. Le résultat des concerts-test a démontré que les salles de spectacle ne sont pas des lieux de contamination. Cette réalité n'est hélas pas prise en compte, regrette amèrement M. Gardier.

M. Maroy rappelle que l'essence du travail législatif est de contrôler le gouvernement. L'examen du budget est donc bien le grand rendez-vous annuel. Certains attendent des députés de la majorité qu'ils se taisent, ce qui n'est pas la vision de l'intervenant. Il aura donc une série de réflexions à partager avec Mme la ministre. Il regrette lui aussi l'absence de l'administrateur général de l'ONE qui avait toujours été présent pour présenter son budget. L'ONE n'est pas un OIP

comme les autres, souligne ce commissaire puisqu'il a la compétence de tout le secteur de l'enfance.

Sur le plan de l'éducation aux médias, il souligne que l'augmentation sensible des budgets est à souligner. La ministre n'a rien dévoilé toutefois parce que les projets sont encore en cours. Il regrette ne pas en avoir appris beaucoup, alors qu'il se serait satisfait des grandes lignes et qu'il doit en voter le budget. À propos de LN24, ce député a remarqué que la ministre disposait d'assez peu d'éléments. 500.000 euros sont inscrits, mais comment la ministre va-t-elle contourner la difficulté qui règne sur ce dossier, se demande M. Maroy ? À ses yeux, la chaîne apporte une grande plus-value.

À propos des radios indépendantes, Radio Z a lancé un cri d'alarme sur les difficultés par rapport au DAB+, faute d'être en mesure de payer les frais récurrents. L'orateur est très inquiet, car la moitié des radios indépendantes pourraient se retrouver sur la paille. Il regrette que la réponse de la ministre se limite à conseiller d'inscrire ces frais dans les budgets respectifs de ces radios.

M. Maroy a eu plus de réponses à propos des médias de proximité et sur l'avis du CSA tout récent. Il est d'accord avec la vision politique du gouvernement qui va à l'encontre de celle du CSA en tant que régulateur. La première version des conventions sur le renforcement des obligations lui semblait trop légère. Ainsi, le soutien au tissu socio-économique lui paraît incontournable, au même titre que l'éducation permanente. Il est tout à fait d'accord avec les collaborations entre les médias de proximités et avec la RTBF. Les coproductions entre médias de proximité ne sont pas contradictoires, soutient M. Maroy, même s'il sait que les productions propres doivent subsister.

À propos de la montée des médias de proximité sur Auvio, il regrette le blocage avec la RTBF, laquelle abuse de sa position dominante. Certains médias de proximité jouent aussi en cavalier seul. Tout le monde se regarde en chiens de faïence, alors qu'ils n'ont pas le choix de collaborer parce que la concurrence des grands médias mondiaux est terrible et que les budgets publicitaires ne sont pas extensibles. Il se réjouit dès lors que la dotation de la RTBF avait été renforcée. Pour en revenir au conflit, il demande ce que la ministre va entreprendre pour le résoudre : va-t-elle siffler la fin de la récréation, demande-t-il.

À propos de TVCOM, il s'agit d'une bonne nouvelle. Leurs studios sont fortement endommagés. À propos de la RTBF, il trouve que la ministre ne s'est pas inscrite dans le débat de la publicité.

Mme la ministre indique que le budget doit donner une autorisation et de prévoir des moyens pour construire ensuite.

M. Maroy relève que 2,2 millions doivent compenser le déficit publicitaire, ce qu'il approuve. Or, il y a d'autres formes de publicités comme le placement de produits, extrêmement sournois ou des publicités auxquelles on ne peut échapper sur Auvio. Sur ces questions, la ministre n'a pas émis d'avis, regrette-t-il.

Sur RTC, une synergie avec la RTBF aurait pu avoir du sens, alors que la chaîne a choisi d'autres médias pour s'établir à la Grande Poste. Sur BX1, la ministre aurait pu dénoncer la décision du gouvernement précédent. À propos, il trouve paradoxale la possibilité offerte aux télévisions locales de se lancer aux radios, tout en ne donnant pas les moyens à des opérateurs indépendants dont certains existent depuis des dizaines d'années. La priorisation lui semble particulière. Si BX1 lancera bientôt sa radio, TV COM s'inquiète déjà parce qu'elle couvrira presque entièrement le Brabant wallon.

M. Dispa rappelle qu'un débat budgétaire est toujours un peu frustrant. Il remercie les collaborateurs également. Toutefois, il dit ne pas nager dans la même béatitude que M. Gardier en ce qui concerne les réponses de la ministre. Elle s'est contentée de donner beaucoup d'explications techniques et très peu d'explications politiques. Elle n'a ainsi rien dit de la viabilité des finances de la FWB et du contexte macro budgétaire dans lequel il faut s'inscrire.

Il est perplexe à propos des déclarations de M. Segers consistant à dire que "plus il y avait de dépenses et mieux ça valait parce qu'il s'agissait avant tout d'investissements". L'orateur rappelle cependant que les investissements creusent les déficits. Il déplore le silence assourdissant de la ministre sur le retour à l'équilibre financier de la FWB et sa confiance aveugle à l'égard du ministre du Budget. Elle a aussi éludé la question sur les chantiers issus de la DPC, considérant qu'elle n'était pas d'ordre budgétaire et qu'il ne fallait donc pas en parler. Elle n'a pas non plus développé les réformes qui soutiennent le budget 2022.

Elle n'a guère démenti le moratoire sur l'éducation permanente. Sur la politique des infra culturels, la remise en place de la commission d'avis ne suffit pas à définir une politique et une vision globale. Sur la problématique des médias, bien que M. Maroy ait été très complet, la question des synergies est restée complètement sans réponse. Les radios indépendantes sont inquiètes en effet, mais la ministre ne les a en rien rassurés. Leurs moyens ne se trouvent pas dans le budget de la FWB. Les synergies entre la RTBF et les médias de proximité restent floues également et il n'a pas vu d'issue au blocage actuel.

Par ailleurs, qu'en est-il du 1,2 million ? Cette enveloppe va-t-elle financer les frais que réclame la RTBF pour héberger les médias de proximité sur Auvio, interroge M. Dispa. La ministre a elle-même reconnu que le développement numérique coûtait cher. Cette enveloppe est donc cruciale pour le développement des télévisions de proximité.

Il dénonce en outre une certaine forme d'évanescence politique, au moment de rappeler le commentaire de Mme Linard sur la réforme APE, laquelle s'en tient à la neutralité annoncée par la ministre compétente en Région wallonne. M. Dispa craint que cette neutralité ne soit démentie dans les faits. Il souhaite que la ministre soit plus proche des acteurs qui vont souffrir des effets de cette réforme. Sur le terrain plus technique, qu'a privilégié la ministre, il reste également beaucoup d'inconnues, comme dans le dossier LN24 : les 500.000 euros sont certes inscrits au budget, mais la ministre ne dit rien sur la manière dont elle va les utiliser.

Au sujet des pertes publicitaires à la RTBF, le commissaire a cru comprendre que ça passerait bien par un avenant, ce qui s'inscrit en faux par rapport aux autres déclarations entendues jusqu'ici. Sur les modalités de mise en œuvre de la compensation de 1,2 million, inscrit dans le budget, il regrette avoir reçu peu d'informations. Il reviendra en détail sur ces questions lors de l'examen des divisions organiques. L'exécution de ce budget 2022 ne fait que débiter et son groupe aura l'occasion d'y revenir.

Mme Goffinet entame son propos en abordant le plan « 0-25 ans » et plus particulièrement son volet santé mentale. Elle regrette qu'il n'ait fait aucune mention de cette thématique dans le contrat de gestion de l'ONE et relève l'importance de cette dimension en pleine pandémie. Plus largement, la commissaire ne voit aucun montant pour ce volet dans le projet de budget à l'examen. Or, cette problématique est transversale. Elle rappelle par ailleurs un guide édité par le niveau fédéral sur ce sujet en 2014 et note la dissémination des responsabilités depuis la sixième réforme de l'État.

S'agissant de la création d'emplois prévue à l'issue de la procédure liée au plan, Mme Goffinet constate l'absence d'élément concret et annonce le dépôt d'un amendement à la DO 19 AB 41.04 afin d'y remédier parce que la mise en œuvre du plan ne sera pas neutre budgétairement malgré les annonces faites en ce sens.

M. Segers revient spécifiquement sur la question de la réforme des APE alors que des discussions sont en cours entre les ministres de la Région wallonne et de la Fédération Wallonie-Bruxelles comme annoncé par M. Dardenne. Il note à ce propos la différence avec la situation d'il y a trois ans alors que Mme Greoli était ministre de la Culture et à qui il était reproché le manque de concertation. Il appelle à une approche cohérente et à prendre en considération tous les secteurs de la Fédération concernés par les APE.

4.1 Division organique 06 « Cabinets ministériels » :

Mme Pavet questionne l'augmentation prévue au programme 4, pourquoi elle n'est pas ventilée et qu'elle rend la comparaison impossible avec l'année 2021.

Mme la ministre répond que cette variation s'explique par les mouvements habituels des frais de cabinet comme les indexations salariales.

M. Dispa s'étonne également de l'absence de comparaison possible avec l'exercice antérieur.

Mme la ministre constate que chaque mouvement n'a pas été commenté dans le détail dans l'exposé mais les tableaux du décret budgétaire sont bien corrects.

Mme Laanan relève que les informations sollicitées sont clairement exposées dans le décret budgétaire à la page 73.

4.2 Division organique 11 « Affaires générales – Secrétariat général » :

Mme Roberty demande à Mme la ministre au programme 3 si l'augmentation constatée à l'AB 32.12.31 est destinée au plan 0-25 ans visant à déconstruire les stéréotypes de genre. Elle souhaite également un complément d'information s'agissant des modifications des AB 32.33.01 et 33.33.08.

M. Dispa souhaite au programme 1 obtenir le détail des opérations relevant de l'AB 33.02 et note dans l'exposé des motifs au programme 3 une erreur de présentation qui empêche de comprendre une variation de 90.000 euros.

M. Gardier interroge Mme la ministre sur les projets visés par l'AB 12.31.32, pour l'AB 33.01.32 il additionne les dossiers concernés par le décret portant sur la violence faite aux femmes et note un excédent dont il questionne la destination, s'agissant de l'AB 33.08.32 le commissaire souhaiterait le détail des collectifs visés, s'ils ne sont pas encore connus quand ils le seront ainsi que leur nombre en Fédération Wallonie-Bruxelles et la répartition entre ceux relevant de ses compétences et ceux qui dépendent de Mme Glatigny. En particulier, M. Gardier demande des précisions sur le rôle joué par l'association Ecoute violences conjugales dans le déploiement en Fédération Wallonie-Bruxelles de l'application App-Elles et si Mme Glatigny est associée dans ce cadre.

Mme Pavet demande un complément d'information sur l'augmentation de l'AB 33.03, si l'augmentation constatée à l'AB 12.31.33.01/33.08 sera pérennisée et quels sont les collectifs non retenus pour un financement dans le cadre de la lutte contre la violence faite aux femmes alors qu'il y a eu onze dépôts de candidature.

Mme la ministre précise que la variation constatée de 600.000 euros pour l'éducation aux médias viendra en appui du plan dédié annoncé très prochainement. En ce qui concerne le serious gaming il y a bien une répartition différente des moyens alloués qui sont par ailleurs amplifiés par le plan de relance européen et visent au

soutien du prototypage. Elle indique que c'est la première fois que le secteur du jeu vidéo est financé par la politique culturelle de la Fédération Wallonie-Bruxelles.

En ce qui concerne le droit des femmes, l'AB 12.31.32 a trait aux projets sur le genre dont le programme complet n'est pas encore arrêté. L'AB 33.01.32 vise la prise en charge multidisciplinaire coordonnée de la violence faite aux filles et aux femmes. Alors qu'il s'agit d'un budget de 15.000 euros octroyé à six centres, c'est bien 90.000 euros qui sont prévus. Pour ce qui est de l'AB 33.08.32 les bénéficiaires ne sont pas encore désignés. Revenant sur la question des collectifs, l'oratrice n'est pas en mesure de répondre dans l'immédiat sur les projets non retenus mais rappelle que la sélection est le fruit du travail d'un jury et non du gouvernement et que le financement n'est plus sur une base annuelle mais est pérenne.

Enfin, pour Mme la ministre l'application App-Elles complète utilement les initiatives déjà déployées et le montant y dédié vise notamment à en faire la promotion. Des contacts sont également en cours avec son homologue flamande en vue d'une disponibilité dans une version bilingue à Bruxelles.

4.3 Division organique 15 « Infrastructures de la Santé, des Affaires sociales, de la Culture et du Sport » :

Ce point n'appelle pas de commentaire.

4.4 Division organique 19 « Enfance » :

Mme Mathieux, s'agissant de l'AB 41.06.11, demande les nouvelles données fournies par l'administration ainsi que l'évolution du cadastre de l'emploi non-marchand socio-sanitaire.

Mme Goffinet présente un amendement n° 1 (AB 41.04.11), déposé par M. Antoine, Mme Greoli, M. Dispa et elle-même :

À l'article de base 41.04 du programme d'activités 11 de la Division organique 19 « Enfance » du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2022, ajouter en crédits d'engagement et de liquidation le montant de 5 millions €.

Ancien montant

AB	Libellé	Engagement	Liquidation
41.04.11	Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	912	912

Nouveau montant

AB	Libellé	Engagement	Liquidation
41.04.11	Dotation spécifique à l'ONE liée à la création de places	5.912	5.912

Et adapter les articles de base suivants à la baisse en due conséquence :

Anciens montants

AB	Libellé	Engagement	Liquidation
11.03.01	Personnel statutaire	165.980	165.980
11.04.01	Personnel autre que statutaire	184.241	184.241

Nouveaux montants

AB	Libellé	Engagement	Liquidation
11.03.01	Personnel statutaire	163.980	163.980
11.04.01	Personnel autre que statutaire	181.241	181.241

Justification :

En cohérence avec les plans wallon et bruxellois de création de places d'accueil de la petite enfance, il y a lieu de prévoir des crédits complémentaires pour assurer l'encadrement adéquat dans les milieux d'accueil de la petite enfance.

Ce montant est compensé sur les articles de base destinés au paiement du personnel de la fonction publique, les nombreux engagements y étant prévus pouvant être étalés dans le temps sans pour autant porter préjudice au service rendu au public.

L'oratrice poursuit son propos en interrogeant Mme la ministre sur l'évolution du plan cigogne, la réforme des centres PMS afin de permettre une meilleure articulation avec les autres acteurs concernés, les troubles du langage et l'allaitement maternel. Elle souhaite également savoir si une évaluation de l'éveil culturel a déjà été produite et dans l'affirmative à en disposer. Enfin, l'annexe 6 du budget de l'ONE ne lui semble pas claire et elle souhaite connaître les politiques nouvelles non couvertes par une dotation spécifique.

M. Segers réagit à l'amendement présenté par Mme Goffinet et plus particulièrement sur le montant de cinq millions d'euros afin de financer la demande. Alors qu'il s'agit d'un accord sectoriel, il demande ce qui est concrètement visé par l'amendement, s'il faudrait revenir vers les travailleurs pour leur annoncer l'annulation de l'indexation ou l'absence de financement de programmes en cours.

Mme la ministre débute son intervention en abordant l'AB 41.06 et explique que le montant de 5,5 millions d'euros s'explique par un rapatriement de 5 millions vers le DO19 à partir de la DO11 (11010202), indexée en 2022, décidé dans le cadre des mesures concernant l'emploi à l'initial 2021. Sur la réforme des PMS, l'oratrice insiste sur le dialogue en cours avec l'ONE dans le prolongement de son contrat de gestion pour une articulation avec les PSE et CPMS et la nécessaire consultation des acteurs du Pacte ainsi que de l'administration et du cabinet de Mme la ministre Désir.

Elle poursuit en indiquant qu'il existe un rapport d'évaluation sur l'éveil culturel portant sur le dispositif avant son adaptation. Cette évaluation concerne six spectacles en art de la scène dans les milieux d'accueil de la petite enfance avec un budget inférieur de 100.000 euros. L'oratrice indique la volonté du gouvernement d'augmenter en puissance, tant en matière budgétaire que d'offre. Sur ce dernier point une réflexion doit être menée avec les acteurs culturels. Le dispositif sera implémenté en 2022 par un avenant au contrat de gestion pour les nouvelles modalités.

À la question portant sur les dotations spécifiques de l'ONE non couvertes par une subvention dédiée, Mme la ministre cite les SASPE, l'éveil culturel, l'ATL, la coordination des subventions par l'ONE, le dépistage, le PSE, la médecine préventive, éco-crèche, la formation continue, l'accompagnement, SOS Enfants, le pilotage, les initiatives différenciées, le recrutement et la politique RH.

L'augmentation du montant alloué au plan cigogne s'explique par une réévaluation des besoins sur cigogne 3 volets 2 et 2bis1 en 2021 et s'explique souvent par des reports de projets retardés.

Mme Goffinet répond à M. Segers concernant l'amendement présenté et explique qu'il s'agit de choix politiques et que la discussion se poursuivra lors de la prochaine réunion de la commission du Budget qui examinera l'amendement.

M. Lux demande des précisions au préalable et identifie dans le tableau p. 59 de l'exposé général divers montants dont notamment les AB 03 et 04 mais qui ne s'élèvent qu'à 2,4 euros et par conséquent pour atteindre le montant de 5 millions nécessaire pour la compensation du coût de l'amendement il n'identifie que le montant alloué à l'indexation du personnel statutaire et contractuel.

4.5 Division organique 20 « Affaires générales – Culture » :

M. Dispa souhaite un complément d'information concernant l'AB 01.01 du programme 1er. Au même programme, il demande l'état des lieux des fédérations reconnues visées à l'AB 33.01. Au programme 4 AB 01.01, il constate une forte augmentation et demande l'axe qui sera concerné. Plus largement, il appelle à la

poursuite de la concertation avec M. le ministre Henry afin de parvenir à la gratuité du transport vers les musées.

Mme Laanan demande à Mme la ministre les initiatives de mutualisation visées à l'AB 51.33.14 et si l'article dédié aux arts culinaires déjà vidé à l'ajustement resterait définitivement à zéro.

Mme Pavet interroge Mme la ministre sur l'évolution des fédérations visées à l'AB 33.01 du programme 1er et plus particulièrement si de nouvelles fédérations sont concernées ou si le montant a augmenté pour les fédérations déjà reconnues. Elle demande de plus la raison de la baisse des crédits de liquidation de l'AB 12.50 du programme 6.

Mme la ministre répond que les AB 01.01 du programme 1er et 01.01 du programme 4 sont des provisions permettant de mener de nouvelles politiques et notamment dans le cadre du Pacte pour le second. Concernant l'AB 33.01 du programme 1er il n'y a pas de nouvelles fédérations reconnues et l'oratrice se montre ouverte à la transmission de la liste de celles-ci. De plus, une réflexion sur ce sujet est menée alors que de nouvelles fédérations se structurent ce qui est salué par Mme la ministre. L'AB 12.50 du programme 6 est en diminution car l'augmentation de l'exercice précédent visant à liquider l'encours est désormais sans objet. Concernant les arts culinaires, il a été fait le choix politique en début de législature d'allouer le montant y inscrit à d'autres politiques culturelles. Enfin, elle explicite la logique de mutualisation visée à l'AB 51.33.14 qui correspond à une demande du secteur et prend l'exemple de la création de décors.

Mme Pavet demande un complément d'information sur les nouvelles politiques visées par l'AB 01.01 du programme 1er.

Mme la ministre répond que cette provision est destinée tant à la création qu'à la diffusion et est volontairement indéfinie. Il s'agit de rencontrer les besoins non identifiés lors de l'élaboration du budget.

4.6 Division organique 21 « Arts de la scène » :

Mme Laanan interroge Mme la ministre sur l'AB 33.37.12 et sur l'état de la réforme d'Art et vie ainsi que sur l'utilisation du fonds d'urgence.

M. Dispa demande au même article l'état de la réforme de la diffusion annoncée dans la déclaration de politique communautaire.

M. Gardier, toujours au même article, demande les initiatives qui bénéficieront de l'augmentation prévue.

M. Dispa reprend la parole pour saluer l'augmentation de crédit à l'AB 33.36 du programme 6 concernant un nouveau projet du Centre d'art vocal et de musique ancienne (CAVEMA) et demande un complément d'information à ce sujet.

Mme la ministre précise que la réforme du secteur de la diffusion est toujours prévue sous la présente législature mais n'est pas prête en l'état alors même que la pandémie a également eu des conséquences à ce propos. Elle ajoute qu'un effort particulier a été fait pour le théâtre jeune public et salue la qualité des infrastructures du CAVEMA.

4.7 Division organique 22 « Langues, Lettres et Livre » :

M. Dispa interroge Mme la ministre sur le transfert prévu à l'AB 33.15.11 du programme 1er qui le vide, sur les raisons de l'augmentation des AB 33.18 et 33.26 au programme 2 ainsi que sur le contrat de filière.

Mme la ministre explique que la mise à 0 de l'AB 33.15.11 vient du fait que la lecture itinérante du Brabant wallon dépend désormais de la lecture publique. L'augmentation de l'AB 33.18 permet de mieux financer la Maison de la poésie, Passa porta ainsi que d'ajouter la Maison poème de Bruxelles. Enfin, concernant le contrat de filière, le travail est toujours en cours.

4.8 Division organique 23 « Jeunesse et Éducation permanente » :

Mme Pavet demande à Mme la ministre la confirmation du gel du développement du secteur de l'éducation permanente ainsi que la raison du transfert opéré à l'AB 33.27 du programme 31.

Mme la ministre détaille le transfert de l'AB 33.27 du programme 31 et précise qu'il n'y a nullement diminution. Concernant le secteur de l'éducation permanente l'oratrice ne confirme pas le gel de développement mais précise qu'il y a eu report d'une année des nouvelles reconnaissances.

4.9 Division organique 24 « Patrimoine culturel » :

M. Dispa demande les trois opérateurs concernés par l'augmentation des AB 33.34 et 43.14 du programme 1er ainsi que la raison de l'augmentation de l'AB 33.04 du programme 3 visant Keramis.

Mme la ministre répond qu'à l'AB 33.34 du programme 1er sont concernés le Musée du carnaval et du masque, le Centre archéologique de l'art et de l'histoire et le Mu Mons tandis qu'à l'AB 43.14 du programme 1er se sont le Musée de la Ville de Bruxelles, le Musée d'histoire naturelle de Tournai et le Musée du verre de Charleroi dans le cadre de leur convention. L'augmentation du financement de Keramis

poursuit l'effort de 2021 alors que son financement initial ne lui permettait pas d'assurer ses missions et qu'un effort de gestion a été constaté.

4.10 Division organique 25 « Audiovisuel et multimédia » :

M. Dupont souhaite un complément d'information sur la baisse de l'AB 31.01 du programme

M. Dispa à l'AB 41.03 du programme 2 constate qu'une augmentation était déjà accordée en 2021 et en demande l'utilisation. En ce qui concerne l'AB 01.02 du même programme, il souhaite savoir si la convention qui lie la Sonuma à la Fédération Wallonie-Bruxelles prévoit des critères de bonne santé financière. À l'AB 41.02 du programme 3, l'orateur lit dans l'exposé des motifs que le CSA a réalisé une revue des dépenses de la RTBF s'agissant de l'accessibilité et souhaite en connaître les grands enseignements. L'orateur relève encore qu'en 2021 1,2 millions d'euros ont été alloués aux médias de proximité en vue de leur numérisation et interroge Mme la ministre sur la bonne utilisation des moyens à cette fin. Enfin, concernant les articles 32.02 et 33.06 il souhaiterait des éclaircissements et si l'augmentation vise à permettre un engagement pluriannuel, s'il y a majoration ou si c'est à politique constante.

Mme Roberty demande d'emblée à Mme la ministre la formule qui sera retenue pour le refinancement de LN24 annoncé de 500.000 euros. Elle poursuit en requérant un complément d'information s'agissant de l'AB 41.01.31 et la mise en œuvre de la dotation de la RTBF relative à l'accessibilité des programmes. À l'AB 41.04.31 l'oratrice demande de plus le suivi et l'accompagnement des dispositions en lien avec le nouveau décret SMA. S'agissant de l'AB 41.08.31, la commissaire demande si des contacts ont été pris pour l'utilisation de la provision et s'il n'y a pas un risque de fuite des ressources hors de la Fédération Wallonie-Bruxelles. De plus, en lien avec l'AB 33.11.33 Mme Roberty demande où en sont les synergies entre la RTBF et la Sonuma. De même, elle interroge Mme Linard sur l'utilisation des moyens alloués à l'AB 33.14.33 en 2021. Enfin, elle demande concernant l'AB 52.02.33 si le déménagement de RTC Liège est étalé sur trois années.

Mme la ministre entame sa réponse en précisant que la diminution du montant alloué au fonds radiophonique s'explique par l'obligation de son maintien à l'équilibre mais que l'objectif est de rester au niveau des dépenses de 2021 et que des propositions seront formulées afin d'y parvenir dans le cadre de la programmation annuelle du fonds à adopter par le Gouvernement. S'agissant de l'exécution du budget dédié au Centre du cinéma l'oratrice appelle à se référer au budget joint en annexe de l'exercice 2021 pour le détail. À cet égard elle relève un effort en faveur de la diversité en lien avec le Fonds européen de la diversité. Revenant sur la question portant sur la Sonuma, Mme la ministre indique que la convention qui lie l'ASBL à

la Fédération Wallonie-Bruxelles couvrant 2019-2022 contient des mesures portant sur la gouvernance et la bonne gestion, ce qui explique le financement actuel.

En ce qui concerne la revue des dépenses faite par le CSA sur l'accessibilité à la RTBF, l'oratrice précise qu'elle a pour fondement les données fournies par les éditeurs publics et qu'il existe des besoins effectifs comme le sous-titrage ou l'audiodescription. Elle appelle par conséquent à la poursuite de la dynamique actuelle. Les 810.000 euros prévus au budget à l'examen correspondent à un palier dans la convention, en l'occurrence celui relatif à 2022.

Mme Linard confirme le montant de 1,2 million d'euros en faveur des médias de proximité et indique qu'il convient de le distinguer du montant identique à destination de RTC Liège. S'agissant de ce dernier montant, il était prévu en 2021 et sera liquidé en trois tranches sur trois années.

L'augmentation en crédits d'engagement constatée de l'AB 33.06 ne vise pas de nouvelles conventions ni l'actualisation à la hausse des conventions existantes mais est destinée à couvrir celles-ci sur la totalité de leur durée prévue.

Enfin, en ce qui concerne les revues périodiques d'opinion, le montant de 500.000 euros prévu à l'initial vise à anticiper l'arrivée de nouveaux acteurs et peut être ajusté ultérieurement en fonction des besoins. L'oratrice indique que la volonté n'est nullement de pénaliser les acteurs existants lors de l'arrivée de nouveaux ainsi que cela a déjà pu avoir été le cas par le passé.

M. Dispa en déduit qu'un point viendra au Gouvernement avant la fin de l'année réglant l'affectation de ce montant. Il ajoute que les médias de proximité sont demandeurs de conserver le bénéfice de ce crédit et il craint que l'enveloppe d'un 1,2 million soit amputée au profit de la RTBF.

Mme Laanan partage l'inquiétude de M. Dispa sur la ponction possible dans cette enveloppe en faveur de la RTBF.

4.11 Division organique 27 « Arts plastiques et numériques » :

Dans le cadre de l'article 33.32.12, M. Gardier demande des précisions sur l'augmentation de 400.000€ en faveur du secteur du design, de la mode et de l'art appliqué.

M. Dispa rejoint la question de M Gardier et s'interroge sur l'identité des opérateurs de référence dans l'art 33.14 qui voient leur aide renforcée.

La ministre précise que dans l'article 33.32.12, 100.000€ sont alloués, soit 75.000€ pour BeCraft et 25.000€ pour Wallonie Design, ce qui représente 400.000€ en crédits d'engagement puisqu'il s'agit d'une convention pluriannuelle. Les opérateurs de référence sont le centre d'art numérique iMAL et le KIKK Festival.

4.12 Division organique 28 « Décentralisation culturelle » :

M. Dispa voit le crédit de l'article 33.34 du programme trois augmenté par un transfert depuis l'éducation permanente. Il s'interroge sur la logique sous-tendant cette réorientation. Il revient également, comme l'an dernier, sur la dénomination « décentralisation culturelle » inappropriée selon lui au regard des missions du secteur bien plus importantes que ce que le nom laisse entendre.

M. Gardier constate que l'article 33.33.33.1 dédié aux centres d'expression et de créativité énonce l'augmentation des moyens de 323.000€. Il souhaite connaître le nombre de reconnaissances qui seront financées par cette enveloppe supplémentaire.

Concernant le nom « décentralisation culturelle », la ministre annonce qu'une réflexion sur les dénominations sera abordée d'ici 2023 dans le cadre de la structure budgétaire. Concernant la réorientation de 6 conventions conclues avec des opérateurs, il s'agit d'une question de cohérence. Enfin, dans le cadre de l'article 33.33.33.1, il y a 6 renouvellements de reconnaissance et 7 nouvelles reconnaissances.

5 Votes

Conformément à l'article 70, § 3 du Règlement, la commission recommande, par 9 voix contre 3 et 0 abstention, l'adoption par la commission du Budget, de la Fonction publique, de l'Égalité des chances, de la Tutelle sur Wallonie-Bruxelles Enseignement et des Bâtiments scolaires, du projet de décret contenant le budget des dépenses pour l'année budgétaire 2022 – *partim* pour ce qui concerne ses compétences.

À l'unanimité des 12 membres présents, il a été fait confiance à la Présidente et au Rapporteur pour la rédaction de l'avis.

Le Rapporteur,

P.-Y. Lux

La Présidente,

V. Delporte